# CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021**

# PROCES VERBAL

**SOMMAIRE**

# Conseil Municipal du lundi 29 mars 2021
# COMPTE-RENDU


| DOSSIERS EN EXERGUE | PAGES |
|---|---|
| **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES** | |
| ***Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*** | |
| 1°) Budget primitif (*DEL-2021-64)* | **10** |
| **ACTION SOCIALE** | |
| ***Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD*** | |
| 2°) Plan de prévention et de lutte contre l'isolement - Attribution de subventions (*DEL-2021-65)* | **57** |
| **POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE** | |
| ***Rapporteur : Benjamin KIRSCHNER*** | |
| 3°) "Ensemble pour la jeunesse" - Plan de soutien à la jeunesse (*DEL-2021-66)* | **70** |
| **CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS** | |
| ***Rapporteur : Karine ENGEL*** | |
| 4°) Renouvellement des Conseils de quartier - Approbation (*DEL-2021-67)* | **82** |

| DOSSIERS | PAGES |
|---|---|
| **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES** | |
| ***Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*** | |
| 5°) Fixation des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour l'année 2021 (*DEL-2021-68*) | **95** |
| 6°) Pôle Education - Tarification 2021 / 2022 - Approbation (*DEL-2021-69*) | **98** |
| 7°) Pôle Aménagements et Equipements - Tarification 2021 / 2022 - Approbation (*DEL-2021-70*) | **99** |
| 8°) Pôle Solidarités - Tarification 2021 / 2002 - Approbation (*DEL-2021-71*) | **100** |

| | |
|---|---|
| **CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**<br>***Rapporteur : Francis GUITEAU***<br>9°) Associations animatrices de Maison de quartier - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenants - Attribution de subventions (*DEL-2021-72*) | **101** |
| **CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**<br>***Rapporteur : Francis GUITEAU***<br>10°) Associations de quartier et d'habitants - Attribution de subventions (*DEL-2021-73*) | **103** |
| **CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**<br>***Rapporteur : Francis GUITEAU***<br>11°) Contrat de ville - 1ère programmation 2021 - Avenants - Approbation - Attribution de subventions (*DEL-2021-74*) | **105** |
| **CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**<br>***Rapporteur : Maxence HENRY***<br>12°) Quartier Roseraie - Centre Jean Vilar - LogiOuest - SICLE - Convention de partenariat - Autorisation de signature (*DEL-2021-75*) | **108** |
| **POLITIQUE DE LA VILLE**<br>***Rapporteur : Maxence HENRY***<br>13°) NPNRU - Quartier Monplaisir - Convention court métrage "l'avenir m'appartient" - Approbation (*DEL-2021-76*) | **110** |
| 14°) NPNRU - Quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir - Prestation de concertation citoyenne - Caisse des Dépôts et Consignations - Convention de financement - Approbation (*DEL-2021-77*) | **112** |
| **ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE**<br>***Rapporteur : Nicolas DUFETEL***<br>15°) Développement de l'offre culturelle - Association Twin Vertigo - Convention de partenariat - Approbation (*DEL-2021-78*) | **114** |
| 16°) Développement de l'offre culturelle - CEZAM Pays de la Loire - Attribution de subventions (*DEL-2021-79*) | **116** |

| | |
|---|---|
| **ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS**<br>***Rapporteur : Charles DIERS*** | |
| 17°) Dispositif "Partenaires Clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions (*DEL-2021-80*) | **118** |
| **POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION**<br>***Rapporteur : Caroline FEL*** | |
| 18°) Caisse des Ecoles - Programme de Réussite Educative - Convention - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2021-81*) | **121** |
| 19°) Caisse des Ecoles - Programme de Réussite Educative (PRE) - Remboursement des salaires des intervenants - Avenant n°2 à la convention - Approbation (*DEL-2021-82*) | **123** |
| 20°) Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Médiation familiale et espaces de rencontres - Avenant à la convention cadre départementale - Approbation (*DEL-2021-83*) | **125** |
| **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME**<br>***Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*** | |
| 21°) Terra Botanica - Groupement d'intérêt public - Contribution de partenariat 2021 - 2023 - Approbation (*DEL-2021-84*) | **127** |
| **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES**<br>***Rapporteur : Roselyne BIENVENU*** | |
| 22°) Prestations de services au profit de tiers - Coûts horaires - Révision pour l'année 2021 - Approbation. (*DEL-2021-85*) | **131** |
| 23°) Fonds National de Prévention - Conditions de travail des ATSEM - Contrat d'accompagnement au titre d'une démarche de prévention dans le cadre d'un appel à projets - Approbation (*DEL-2021-86*) | **133** |
| 24°) Mise à jour du tableau des emplois 2021 (*DEL-2021-87*) | **136** |
| 25°) Prolongation de la mise à disposition d'un agent de l'ENSAM auprès de la Bibliothèque Municipale - Convention - Approbation (*DEL-2021-88*) | **138** |

| | |
|---|---|
| **URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN**<br>***Rapporteur : Roch BRANCOUR*** | |
| 26°) Quartier Saint Serge / Ney / Chalouère - Réaménagement de l'îlot Savary - Mandat d'études pré-opérationnelles - Avenant n°1 - Approbation (*DEL-2021-89*) | **140** |
| 27°) Ecouflant - Chemin de La Chabolais - Acquisition de parcelles (*DEL-2021-90*) | **142** |
| 28°) Quartier Madeleine Justices Saint Léonard - 13 rue de Chantilly - Acquisition d'une parcelle en nature de voirie (*DEL-2021-91*) | **143** |
| 29°) Quartier Roseraie - Rue d'Orgemont - Régularisation foncière (*DEL-2021-92*) | **145** |
| 30°) Quartier Belle-Beille - Rue de la Lande - Stade Paul Robin - Déclassement partiel du domaine public sportif (*DEL-2021-93*) | **147** |
| 31°) Quartier Belle-Beille - Rue de la Lande - Cession d'une emprise du domaine public sportif (*DEL-2021-94*) | **148** |
| **VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**<br>***Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN*** | |
| 32°) Feu d'artifice - Participation de la Croix Rouge Française et du Centre de Formation et d'Intervention de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (CFI SNSM) aux dispositifs prévisionnels de secours - Conventions - Approbation (*DEL-2021-95*) | **150** |
| **VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**<br>***Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN*** | |
| 33°) Quartier Les Hauts-de-Saint-Aubin - Place de la Fraternité - Rue du Général Lizé - Commission d'indemnisation de professionnels riverains - Propositions de la commission - Conventions de transaction - Approbation (*DEL-2021-96*) | **152** |
| **VOIRIE ET ESPACES PUBLICS**<br>***Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN*** | |
| 34°) Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - ZAC Quai Saint-Serge - Déversement des eaux de fouille vers le réseau des eaux pluviales - Convention avec SEREA - Approbation (*DEL-2021-97*) | **154** |

| | |
|---|---|
| **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES**<br>***Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN***<br>35°) Prestations de nettoyage de divers bâtiments municipaux de la Ville d'Angers - Attribution de marchés (*DEL-2021-98*) | **155** |
| **ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE**<br>***Rapporteur : Stéphane PABRITZ***<br>36°) Organisation du marché de Noël - Délégation de Service Public - Décision de principe (*DEL-2021-99*) | **159** |
| 37°) Association Les Vitrines d'Angers - Partenariat - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2021-2023 - Approbation (*DEL-2021-100*) | **162** |
| 38°) Quartier Centre-Ville - Vitrines des magasins en passe d'être repris - Pose de vitrophanies - Convention type - Approbation (*DEL-2021-101*) | **166** |
| **RAYONNEMENT ET COOPERATIONS**<br>***Rapporteur : Benoit PILET***<br>39°) Maison de l'Europe - Association Angers Jumelages -Angers International Welcome - Attribution de subventions (*DEL-2021-102*) | **168** |
| **SANTE PUBLIQUE**<br>***Rapporteur : Richard YVON***<br>40°) Association Le Rire Médecin - Attribution de subvention (*DEL-2021-103*) | **171** |
| 41°) Centre de Santé Mentale Angevin - Maison des Adolescents/Association Soins Santé/Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé - Avenants aux conventions pluriannuelles ou annuelles d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2021-104*) | **173** |
| 42°) Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales - ADAPEI 49 - Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention (*DEL-2021-105*) | **175** |

| | |
|---|---|
| **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**<br>***Rapporteur : Anita DAUVILLON***<br>43°) Association "Les Amis du Chat Libre" - Gestion des chats libres et errants - Attribution de subvention (*DEL-2021-106*) | **177** |
| **CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS**<br>***Rapporteur : Karine ENGEL***<br>44°) Association "Ceux de Verdun" - Association "Le Souvenir Français" - Attribution de subventions (*DEL-2021-107*) | **179** |
| 45°) Lycée Henri Bergson - Parrainage Economie, Commercial, Option Scientifique (ECS) - Année 2020-2021 - Attribution de subvention (*DEL-2021-108*) | **180** |
| **PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES**<br>***Rapporteur : Christophe BÉCHU***<br>46°) Direction Générale - Droit à la formation des Conseillers municipaux (*DEL-2021-109*) | **182** |
| ◆ **LISTE DES DECISIONS** du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. | **184** |
| ◆ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics. | **188** |
| ○ ◆ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU :**<br>○ **25 MAI 2020**<br>○ **29 JUIN 2020**<br>○ **20 JUILLET 2020**<br>○ **28 SEPTEMBRE 2020**<br>○ **26 OCTOBRE 2020** | |
| ◆ **QUESTIONS DIVERSES** | **189** |

*République Française - Département de Maine-et-Loire*

**MAIRIE D'ANGERS**

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

***Séance du lundi 29 mars 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mercredi 21 juillet 2021***
***Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 22 heures 41***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina PAILLOCHER, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, M. Emmanuel CAPUS, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINÉ, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés : M. Vincent FEVRIER, Mme Elsa RICHARD

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- M. Vincent FEVRIER a donné pouvoir à M. Patrick GANNON
- Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN
- M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL (à partir de la DEL-2021-67)

Le conseil a nommé secrétaire, M. Roch BRANCOUR

**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 31 mars 2021**

## CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

### SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021

**Monsieur le Maire :** Nous avons un certain nombre de personnes excusées ce soir et qui ont donné pouvoir :

◆

Y a-t-il d'autres absents ou excusés ? …

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, M. Roch BRANCOUR a été désigné pour cette fonction qu'il a accepté.

# DOSSIERS EN EXERGUE

**Délibération DEL-2021-64**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Budget primitif**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*

**EXPOSE**

## BUDGET PRINCIPAL

Le rapport qui vous est soumis s'inscrit dans la droite ligne du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté au conseil municipal du 22 février 2021. Cette présentation du Budget Primitif décline pour 2021 la mise en œuvre de notre stratégie financière, exigeante mais cohérente avec le projet porté par notre collectivité depuis 2014.

Dans un contexte inédit et malgré les charges induites par la crise, **cette stratégie nous permet aujourd'hui de disposer de fondamentaux financiers solides pour proposer un BP 2021 qui décline concrètement les priorités de ce nouveau mandat (renouvellement urbain, culture et transition écologique).** Ce budget présente ainsi les caractéristiques financières suivantes :

- **Un budget de fonctionnement maîtrisé pour financer nos priorités et préserver notre capacité à investir :**
  - **Une légère augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 1,2%),** principalement liée au renforcement des subventions (80% de ces crédits sont programmés pour les secteurs de la solidarité et de la culture) et aux dépenses « COVID » (masques, gel…),
  - Une stabilité des recettes de fonctionnement (+ 0 %) **sans augmentation des taux de fiscalité,**
  - **Une épargne brute de 22,2 M€ et une épargne nette de 10,8 M€ avec des niveaux proches de celles du BP 2020** (hors reprise exceptionnelle du résultat de l'EPARC dans le BP 2020)

- **Un budget d'investissement de 65 M€ dont plus de la moitié dédiée aux 3 priorités du mandat** qui prévoit :
  - **Le renouvellement urbain** avec des nombreux équipements (groupe scolaire Pierre et Marie Curie, piscine à Belle Beille, gymnase de l'Europe à Monplaisir, pôle éducatif rue Haarlem, ...) ou le renforcement du vivre ensemble dans notre ville (Budget Participatif, Maison de quartier des 3 Mâts et des Hauts de Saint Aubin, nouveau commissariat de police à la Roseraie, …),
  - **La culture** avec le lancement des études sur les engagements majeurs de ce mandat (nouvelle scène de musiques actuelles, muséum, médiathèque Toussaint, abbaye du Ronceray …)
  - **La transition écologique** qui irrigue l'ensemble de nos politiques publiques (le Plan Vélo, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, Territoire intelligent, les actions spécifiques sur le végétal, schéma directeur des paysages angevins, forêt urbaine...)

- **Une stratégie de désendettement progressif** : il n'y aura aucune augmentation de l'encours de dette en 2021 et la capacité de désendettement prévisionnelle est proche des 7 ans (seuil d'alerte à 12 ans).

**Respect des engagements, maîtrise des équilibres budgétaires, ambition pour un développement solidaire de notre territoire ont été les fils conducteurs guidant la construction de ce budget 2021.**

Vous trouverez la déclinaison chiffrée et détaillée de ces principes dans la suite du document.

## ➢ LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES ET LA BALANCE GÉNÉRALE

| FONCTIONNEMENT en M€ | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/ BP 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Recettes | 221,9 | 223,0 | 228,2 | 228,2 | 0,0% |
| Dépenses (hors interêts de la dette) | 202,9 | 199,9 | 201,5 | 204,0 | 1,2% |

| EPARGNES en M€ | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/ BP 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Epargne de gestion | 19,0 | 23,1 | 26,6 | 24,2 | -9,0% |
| Frais financiers | 2,5 | 2,7 | 2,3 | 1,9 | -13,9% |
| Epargne brute | 16,5 | 20,4 | 24,3 | 22,2 | -8,6% |
| Amortissement du capital | 8,7 | 9,3 | 11,0 | 11,4 | 3,3% |
| Epargne nette | 7,8 | 11,1 | 13,3 | 10,8 | -18,5% |

| INVESTISSEMENT en M€ | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/ BP 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Recettes (hors épargne nette) | 83,4 | 73,0 | 57,2 | 54,2 | -5,2% |
| Dépenses (hors rbst en capital de la dette) | 91,2 | 84,1 | 70,5 | 65,0 | -8% |

| TOTAL en M€ | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/ BP 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Recettes Fct + Inv (hors épargne nette) | 305,3 | 296,0 | 285,3 | 282,4 | -1,0% |
| Dépenses Fct + Inv (hors annuité de la dette) | 305,3 | 296,0 | 285,3 | 282,4 | -1,0% |

## FONCTIONNEMENT

| RECETTES | 2020 | 2021 | Ecart 2020 / 2021 | % 2019 / 2020 |
|---|---|---|---|---|
| **Impôts et taxes** | **126 040** | **127 058** | **1 018** | **0,8%** |
| *Dont Taxe Foncière et Taxe d'Habitation* | *102 053* | *102 925* | *872* | *0,9%* |
| *Dont Attribution de Compensation et DSC* | *11 278* | *11 278* | *0* | *0,0%* |
| *Dont Autres taxes* | *12 709* | *12 855* | *146* | *1,1%* |
| **Dotations subventions et Participations** | **69 456** | **70 313** | **857** | **1,2%** |
| *Dont DGF* | *28 715* | *28 800* | *85* | *0,3%* |
| *Dont DSU* | *18 467* | *19 800* | *1 333* | *7,2%* |
| *Dont DNP* | *2 768* | *2 824* | *56* | *2,0%* |
| *Dont autres dotations* | *19 506* | *18 889* | *-617* | *-3,2%* |
| **Produits financiers** | **850** | **750** | **-100** | **-11,8%** |
| **Produits exceptionnels** | **3 177** | **1 251** | **-1 926** | **-60,6%** |
| **Produits des services et autres recettes** | **28 640** | **28 850** | **210** | **0,7%** |
| Total | 228 163 | 228 222 | 59 | 0,0% |

| DEPENSES | 2020 | 2021 | Ecart 2020 / 2021 | % 2019 / 2020 |
|---|---|---|---|---|
| **Dépenses de personnel** | **115 467** | **116 813** | **1 346** | **1,2%** |
| **Subventions** | **40 670** | **40 956** | **286** | **0,7%** |
| *Subventions et participations* | *28 170* | *28 256* | *86* | *0,3%* |
| *CCAS* | *12 500* | *12 700* | *200* | *1,6%* |
| **Autres dépenses de fonctionnement** | **45 436** | **46 268** | **832** | **1,8%** |
| *Dépenses liées à la crise sanitaire* | *-* | *491* | *491* | |
| Total | 201 573 | 204 037 | 2464 | 1,2% |
| **Epargne de gestion** | **26 590** | **24 185** | **-2405** | **-9,0%** |
| Intérêts de la dette * | 2 252 | 1 940 | -312 | -13,9% |
| **Epargne Brute** | **24 338** | **22 245** | **-2093** | **-8,6%** |
| Capital de la dette | 11 041 | 11 408 | 367 | 3,3% |
| **Epargne Nette** | **13 297** | **10 837** | **-2460** | **-18,5%** |

## INVESTISSEMENT

| RECETTES | 2020 | 2021 | Ecart 2020 / 2021 | % 2019 / 2020 |
|---|---|---|---|---|
| **Epargne Nette** | **13 297** | **10 837** | -2 460 | -19% |
| **Dotations, fonds divers et autre** | **6 544** | **7 150** | 606 | 9% |
| *Dont FCTVA* | *6 200* | *6 700* | *500* | *8%* |
| **Subventions et autres** | **13 965** | **11 127** | -2 838 | -20% |
| **Gestion déléguée de la Voirie** | **8 092** | **7 171** | -921 | -11% |
| **Cessions** | **7 106** | **7 335** | 229 | 3% |
| **Emprunt** | **11 041** | **11 408** | 367 | 3% |
| **Reprise anticipée des résultats** | **10 416** | **9 989** | -427 | -4% |
| Total | 70 461 | 65 017 | -5 444 | -8% |

| DEPENSES | 2020 | 2021 | Ecart 2020 / 2021 | % 2019 / 2020 |
|---|---|---|---|---|
| **Dépenses et subventions d'Equipement** | **59 163** | **56 349** | **-2 814** | **-5%** |
| **Gestion déléguée de la Voirie** | **8 092** | **7 171** | **-921** | **-11%** |
| **Dépenses imprévues** | **3 206** | **1 497** | **-1 709** | **-53%** |
| Total | 70 461 | 65 017 | -5 444 | -8% |

**PRECISION MÉTHODOLOGIQUE :**

Le rapport budgétaire doit être abordé comme un complément au document budgétaire réglementaire remis à chaque membre du conseil municipal. En effet, le caractère parfois ardu de la présentation du document règlementaire nécessite des regroupements voire des retraitements qui facilitent sa compréhension et améliorent le débat démocratique.

Comme tous les ans, seules sont présentées les dépenses et les recettes réelles, les opérations dites d'ordre s'équilibrant entre elles et correspondant à des mécanismes purement comptables. De la même manière, les écritures réelles liées à la souscription d'un emprunt offrant des possibilités d'une ligne de trésorerie (OCLT – ouverture de crédits long terme) ne seront pas reprises dans le rapport. Enfin, les dépenses et recettes exceptionnelles (y compris les produits de cession) ne font pas l'objet d'un retraitement spécifique.

# I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget 2021, les crédits de la section de fonctionnement s'établissent à **228,2 M€** en recettes réelles et **204 M€** en dépenses réelles (hors intérêts de la dette).

## ■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES

Les prévisions de recettes de fonctionnement au BP 2021 restent globalement stables par rapport à 2020 mais recouvrent des évolutions variées :

| RECETTES | 2020 | 2021 | K€ 2020/2021 | % 2020/2021 |
|---|---|---|---|---|
| **Impôts et taxes** | **126 040** | **127 058** | **1 018** | **0,8%** |
| *Dont Taxes Foncières et Taxe d'Habitation* | *102 053* | *102 925* | *872* | *0,9%* |
| **Dotations subventions et Participations** | **69 456** | **70 313** | **857** | **1,2%** |
| **Produits des services, financiers, exceptionnels et autres** | **32 667** | **30 851** | **- 1 816** | **-5,6%** |
| Total | 228 163 | 228 222 | 59 | 0,0% |

### ▶ IMPOTS ET TAXES : 127 M€

#### ❖ TAXES FONCIÈRES ET TAXE D'HABITATION : 102,9 M€

**Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition**, les hypothèses retenues pour les recettes fiscales sont **construites avec prudence sur une progression de + 0,5 % des bases fiscales notifiées en 2020** (coefficient de revalorisation des valeurs locatives prévu par la Loi de Finances pour 2021 de + 0,2 % et évolution physique de + 0,3%).

En 2021, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient ainsi les 102,9 M€, sous réserve de la notification définitive des bases fiscales par les services de l'Etat. En termes d'évolution, ce projet de BP 2021 fait donc apparaître une légère hausse du produit fiscal par rapport aux prévisions 2020.

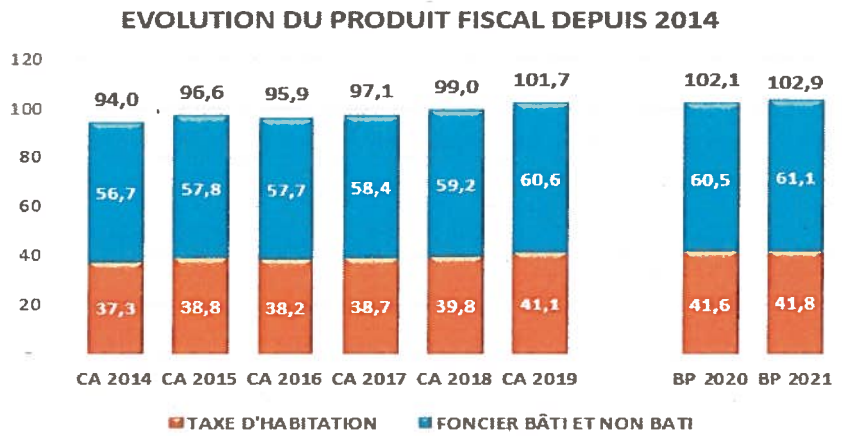


Pour plus de précisions, vous trouverez ci-après les montants exacts des prévisions réalisées pour cette rubrique « produit fiscal » :

| En € | BP 2020 | BP 2021 | Ecart en € | % d'évolution |
|---|---|---|---|---|
| Taxe d'habitation | 41 600 000 | 41 807 778 | 207 778 | 0,5% |
| Taxe sur le foncier bâti | 60 238 000 | 60 907 400 | 669 400 | 1,1% |
| Taxe sur le foncier non bâti | 215 000 | 210 000 | - 5 000 | -2,3% |
| **Total Produit Fiscal** | **102 053 000** | **102 925 178** | **872 178** | **0,9%** |

NB : Globalement, nos estimations d'évolution pour ce BP 2021 sont basées sur les montants de produits notifiés en 2020 de 102,4 M€ (montant légèrement supérieur aux estimations du BP 2020 de 102,05 M€).

**La réforme de la taxe d'habitation :**

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 ont prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression est effective dès 2020 pour 80% des contribuables, sous condition de revenus. A compter de 2021, la THRP des 20% de contribuables restants est désormais un impôt national.

Pour compenser la perte de ce produit fiscal, la Ville d'Angers se voit transférer en 2021 le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le Département en 2020, ainsi que le taux départemental (21,26%) qui viendra s'additionner au taux communal (32,98%), soit 54,24%.
Le produit de TFPB départemental ne permettant pas de compenser totalement la collectivité un coefficient correcteur s'appliquera chaque année au produit de la TFPB perçu par la Ville d'Angers. La valeur définitive de ce coefficient correcteur sera déterminée courant 2021.

Par simplicité, la présentation du présent rapport est faite à périmètre constant et ne traduit pas dans les tableaux et graphiques le remplacement du produit de taxe d'habitation par la taxe foncière départementale pour la Ville. Pour autant, cette évolution entraîne les conséquences suivantes dans la maquette budgétaire :

## Compensation du produit de THRP pour la Ville d'Angers - BP 2021

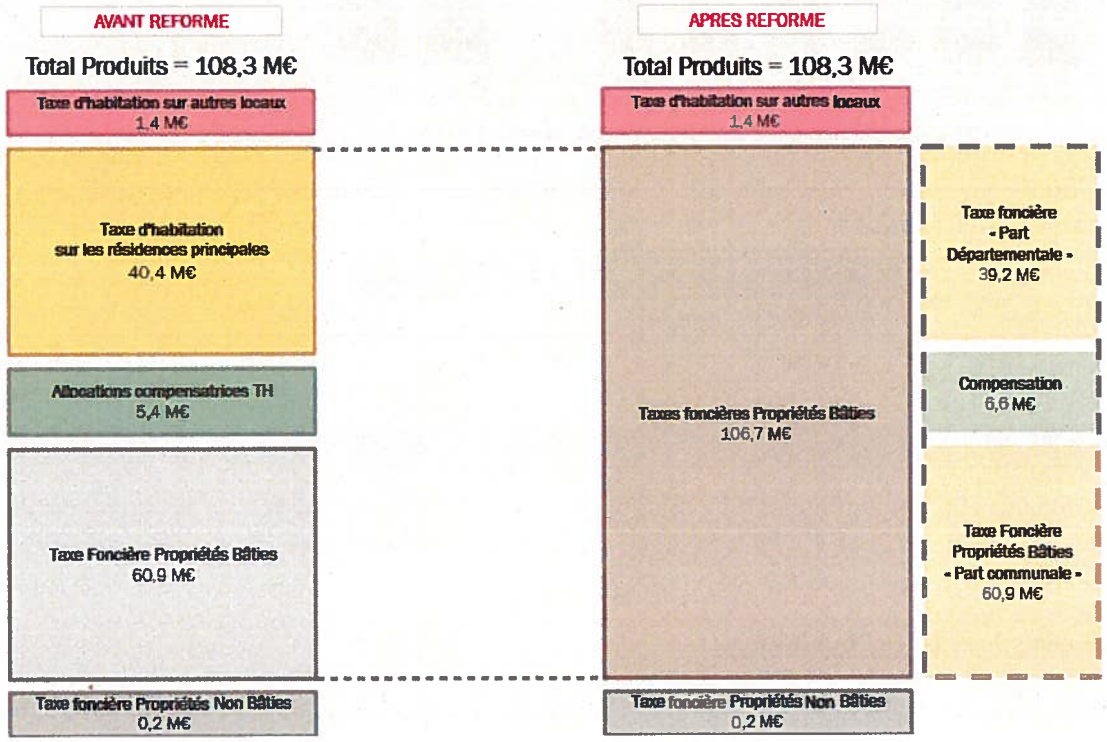


Plus précisément, les allocations compensatrices de taxe d'habitation sont intégrées dans le nouveau montant de la taxe foncière. Le nouveau montant de fiscalité ménage passe donc à 108,3 M€ (60, 9 M€ + 45,8 M€+1,6 M€) dans la nouvelle maquette.

### ❖ ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE : 11,3 M€

Le montant des dotations du BP 2021 versées par la Communauté Urbaine reste stable à 11,3 M€ en 2021. Ce montant se décompose en 5,3 M€ pour l'Attribution de Compensation (montant fixé par Angers Loire Métropole lors de la dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et 6 M€ pour la Dotation de Solidarité Communautaire.

### ❖ AUTRES TAXES : 12,8 M€

**Les autres prévisions du chapitre 73 « Impôts et taxes » sont de 12,8 M€, contre 12,7 M€ pour 2020. Cette rubrique comprend en plus des éléments précédemment présentés :**

- ✓ Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) évalué à 2,6 M€ pour 2021 contre 2,5 M€ en 2020,

- ✓ La prévision de taxe additionnelle sur les droits de mutation (6,5 M€),
- ✓ La taxe sur la consommation finale d'électricité (2,5 M€),
- ✓ La taxe locale sur la publicité extérieure (0,7 M€).

## ▶ DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 70,3 M€

Les composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) forment l'essentiel des recettes de ce chapitre budgétaire : dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine (DSU).

| En € | BP 2020 | BP 2021 | Ecart en € | % d'évolution |
|---|---|---|---|---|
| Dotation forfaitaire/DSU/DNP | 49 950 846 | 51 424 223 | 1 473 377 | 2,9% |
| Autres dotations | 19 505 473 | 18 888 591 | -616 882 | -3,2% |
| *dont FCTVA fonctionnement* | *75 000* | *75 000* | *0* | *0,0%* |
| *dont dotation politique de la ville* | *3 800 000* | *2 900 000* | *-900 000* | *-23,7%* |
| *dont allocations compensatrices* | *5 750 000* | *6 357 543* | *607 543* | *10,6%* |
| *dont participations et autres dotations* | *9 880 473* | *9 556 048* | *-324 425* | *-3,3%* |
| **TOTAL** | **69 456 319** | **70 312 814** | **856 495** | **1,2%** |

### ❖ DGF : DOTATION FORFAITAIRE / DSU / DNP : 51,4 M€

Pour 2021, nos estimations de DGF se décomposent de la manière suivante :

- Une dotation forfaitaire, prévue à 28,8 M€, stable par rapport aux notifications 2020
- Une dotation nationale de péréquation, prévue à 2,8 M€, stable également par rapport aux notifications 2020,
- Une dotation de solidarité urbaine, prévue à 19,8 M€ avec une progression de 7,2% soit + 1,4 M€ par rapport au BP 2020 et + 0,6 M€ par rapport au projet de CA 2020 (Pour mémoire : hausse de 90 M€ de l'enveloppe nationale en 2021).
-

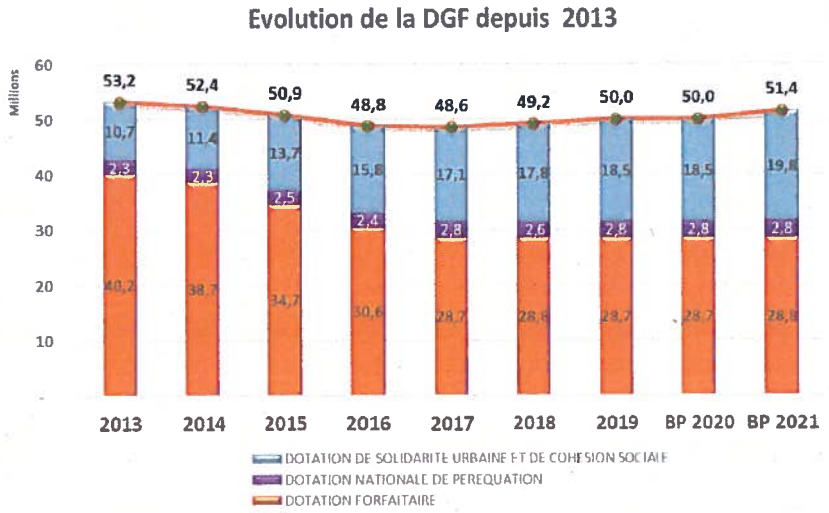


❖ **AUTRES DOTATIONS : 18,9 M€**

**Le chapitre 74 « Dotations et participations » enregistre notamment :**

- ✓ L'inscription au budget primitif de 75 000 € de **FCTVA en fonctionnement** lié aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie,

- ✓ **Les allocations compensatrices** pour 6,4 M€. Ce montant cumule deux types d'allocations :

  - o D'une part : les allocations compensatrices de taxe d'habitation correspondant à des dispositifs d'exonérations. Ces allocations représentent **5,4 M€** au BP 2021 et correspondent aux notifications 2020 (cf schéma sur la réforme de la taxe d'habitation).

  - o D'autre part : les autres allocations compensatrices pour **1 M€** sont également stables entre 2020 et 2021.

- ✓ **Les participations et autres dotations** représentent 12,5 M€. Il s'agit notamment :

  - o **Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales** pour 5,7 M€ en baisse de presque 5 % par rapport au BP 2020. Ce montant est dédié pour 4,6 M€ à la petite enfance et pour 1,1 M€ aux accueils de loisirs.

  - o **De la dotation politique de la Ville** (DPV) avec 2,9 M€ de versement programmé en 2021. Cette dotation permet de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville. Pour mémoire, un volume important de crédits était programmé en 2020 compte tenu de la fin de certains projets d'investissement financés sur le précédent mandat (hôtel des associations notamment) et génère ainsi une baisse prévisionnelle des crédits 2021 de - 0,9 M€.

- **La dotation spéciale au titre des instituteurs et la dotation générale de décentralisation** qui restent stables à 0,92 M€.

## ▶ PRODUITS DES SERVICES, PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES : 30,8 M€

### ❖ PRODUITS DES SERVICES : 23,8 M€

En légère hausse de + 0,7% entre 2020 et 2021, **le chapitre budgétaire 70 « produits des services du domaine et ventes diverses »** est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus. On peut notamment citer :

- **Les diverses redevances** pour 6,6 M€ :
  - ✓ les redevances d'occupation du domaine public communal (droits de voirie, marchés de plein air...) : 0,5 M€,
  - ✓ les redevances à caractère sportif (Piscines, salles de sport, patinoire) : 2,9 M€,
  - ✓ les redevances à caractère social (Crèches, accueil loisirs, garderie) : 2,4 M€,
  - ✓ les redevances à caractère culturel (Conservatoire, musées, bibliothèque) : 0,8 M€.
- **Les droits de stationnement** pour 4,7 M€,
- **Les remboursements opérés par Angers Loire Métropole à la Ville au titre des frais de personnel pour les compétences voirie et éclairage public** (8 M€ au titre des compétences déléguées en gestion aux communes).

### ❖ PRODUITS FINANCIERS : 0,7 M€

**Le chapitre budgétaire 76 « produits financiers »** intègre une projection des dividendes liés aux diverses participations de la collectivité **pour 0,75 M€** (en baisse de 0,1 M€ par rapport au BP 2020).

### ❖ PRODUITS EXCEPTIONNELS ET AUTRES : 6,3 M€

Ce poste budgétaire (qui regroupe le chapitre budgétaire 013 « atténuation de charges », le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » et le chapitre 77 « recettes exceptionnelles ») a fait l'objet d'une prévision à hauteur de 6,3 M€. Elle se compose de la manière suivante :

- **Atténuation de charges** : 1,6 M€ notamment pour la participation des agents aux tickets restaurants (1,3 M€),
- **Autres produits de gestion courante** : 3,5 M€ retracent notamment les loyers estimés pour 2021 (1,8 M€) et les redevances versées par les concessionnaires (1,7 M€),

- **Recettes exceptionnelles** : 1,2 M€ notamment au titre des indemnisations d'assurance. Pour mémoire, ce poste baisse d'environ 2 M€ suite à la reprise exceptionnelle des résultats de l'EPARC dans les prévisions du BP 2020.

Au fil de l'année, les opérations de cession d'actifs se réalisent également sur ce chapitre de fonctionnement (malgré une prévision au chapitre 024 en recette d'investissement au moment du Budget Primitif).

## ■ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISÉES

**Les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une augmentation de 1,2 % par rapport au BP 2020**. Les évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

| DEPENSES | 2020 | 2021 | Ecart 2020 / 2021 | % 2020 / 2021 |
|---|---|---|---|---|
| **Dépenses de personnel** | **115 467** | **116 813** | **1 346** | **1,2%** |
| **Subventions et participations** | **40 670** | **40 956** | **286** | **0,7%** |
| *Subventions et participations* | *28 170* | *28 256* | *86* | *0,3%* |
| *CCAS* | *12 500* | *12 700* | *200* | *1,6%* |
| **Autres dépenses de fonctionnement** | **45 436** | **46 268** | **832** | **1,8%** |
| *Dépenses liées à la crise sanitaire* | - | *491* | *491* | |
| Total | 201 573 | 204 037 | 2 464 | 1,2% |

### ▶ DÉPENSES DE PERSONNEL : 116,8 M€

Ces dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » passent de 115,5 M€ prévus au BP 2020 à 116,8 M€ en 2021. Ce résultat est la déclinaison concrète des orientations stratégiques en matière de ressources humaines présentées lors du dernier Débat d'Orientation Budgétaire.
Cette politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, les effectifs et les compétences nécessaires.
**Le graphique ci-dessous illustre les effets de cette démarche engagée depuis plus de cinq ans sur ce sujet et l'atteinte d'un palier aux environs de 116 M€ après des années de croissance élevée avant 2014.**

Evolution des dépenses des charges de personnel depuis 2013 en M€

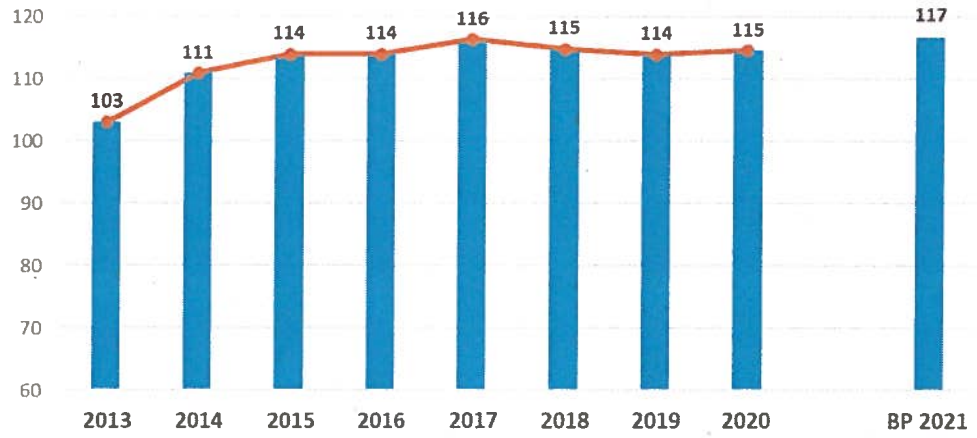


Pour compléter ces éléments et donner du sens à ce volume majoritaire des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il peut être présenté une ventilation de cette masse salariale prévisionnelle par politique publique :

| Politique publique | % prévisionnel de masse salariale | Commentaires |
|---|---|---|
| Politiques éducatives, culturelles et sportives | 46% | dont Education / enfance : 23,5% et culture 14% |
| Cadre de vie service proximité | 14% | |
| Aménagement et développement du territoire | 11% | |
| Solidarités actives et sociales | 7% | Non compris les agents du CCAS |
| Appui et pilotage des politiques publiques | 22% | Bâtiments, ressources humaines et autres |

## ▸ SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 41 M€

Les subventions et participations de fonctionnement passent de 40,7 M€ à 41 M€ soit une augmentation de + 0,7 %. Cette hausse globale masque une réalité différenciée qui peut se traduire par :

- **Une augmentation pour la subvention versée au CCAS de 200 k€,**
- **Une augmentation pour les participations** et **les subventions versées aux associations de + 0,3 %,**

Les graphiques suivants complètent ces éléments et illustrent la structure des subventions et participations

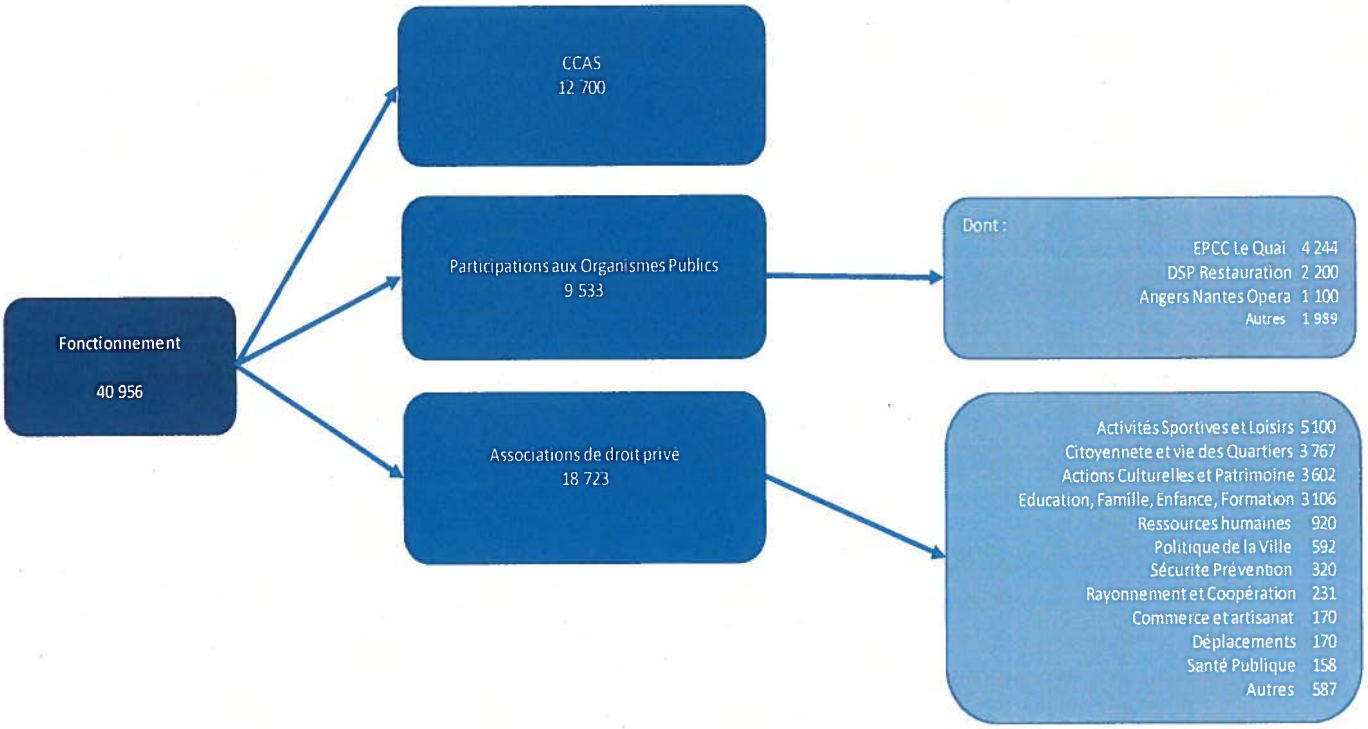


de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité en k€ :

Cette présentation peut être enrichie par le graphique ci-dessous qui matérialise **la place prépondérante (79 % des 41 M€) donnée aux secteurs de la solidarité et de la culture au sein de ce budget pour 2021.**

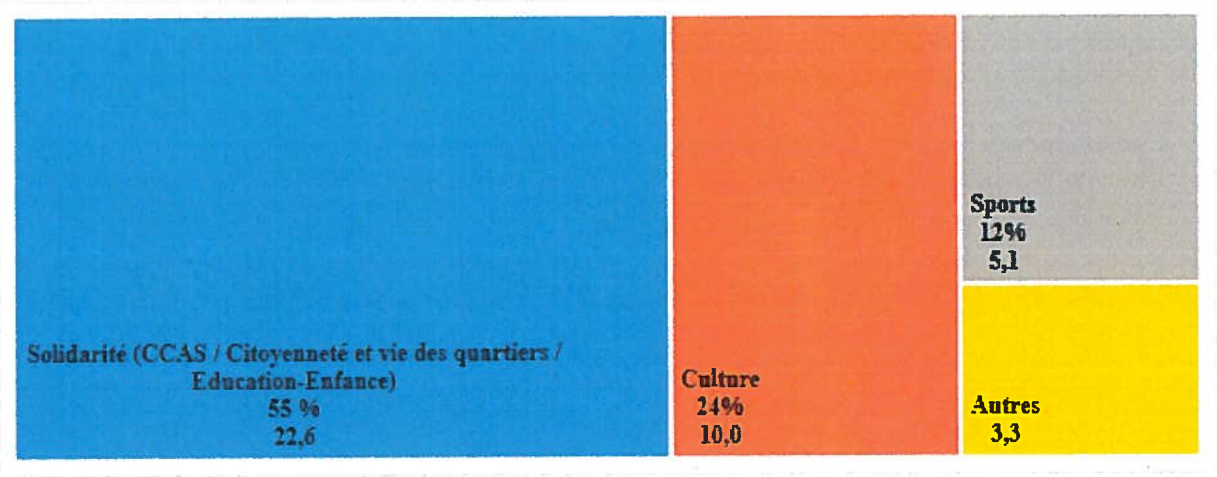


## ▸ AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 46,3 M€

**Les autres frais de fonctionnement augmentent de BP à BP de + 1,8 % soit une augmentation d'environ + 0,8 M€**, cette évolution s'explique très majoritairement par les dépenses supplémentaires engendrés par la Covid 19 (+ 0,5 M€ pour l'achat de masques, de gels et autres produits associés).

**Pour mémoire, ce poste budgétaire est composé pour 41,7 M€ (soit 90 % du total) des dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général »** qui regroupe les charges de fluides (eau, électricité, chauffage...), la maintenance et le nettoyage des locaux, les assurances, les taxes foncières et l'ensemble des contrats de prestation de service nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques au quotidien.

## ■ LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ÉPARGNE

L'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,2 %) et la stabilité des recettes de fonctionnement conduisent à diminuer quelque peu l'épargne de gestion de BP à BP. On passe ainsi à 24,2 M€ contre 26,6 M€ au BP 2021 (soit -2,4 M€). **Le niveau d'épargne brute reste quasi stable** hors recette exceptionnelle 2020 (reprise du résultat de l'EPARC de 2 M€ dans le BP 2020),
**L'épargne nette** (obtenue après soustraction des annuités de dette à l'épargne de gestion) **est également en légère baisse et se situe à presque 11 M€.**

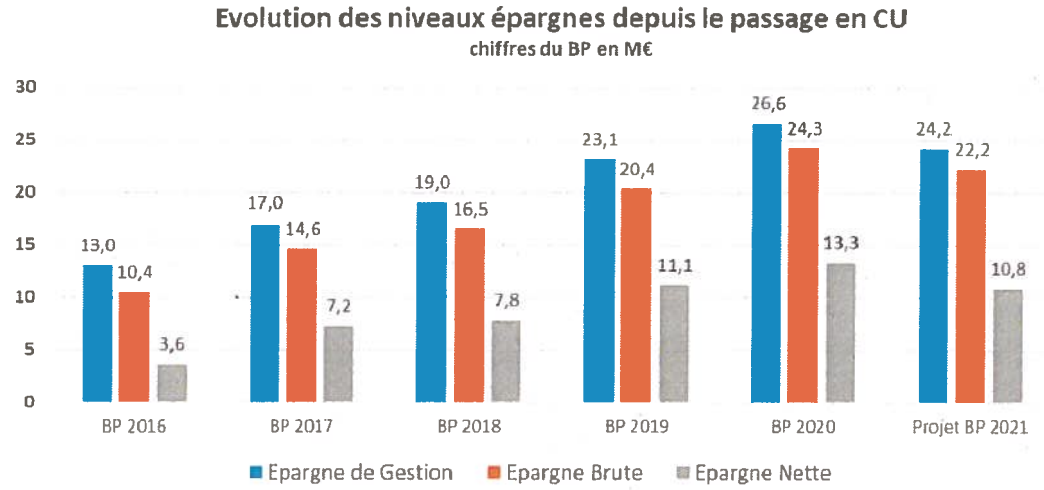


## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour le budget 2021, les crédits de la section d'investissement s'établissent à :

- **65 M€** en dépenses réelles (hors remboursement en capital de la dette),
- **54,2 M€** en recettes réelles (hors épargne nette).

## ■ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 65 M€ AU SERVICE DE LA QUALITE DE VIE DES ANGEVINS

Conformément aux éléments présentés lors du dernier débat d'orientation budgétaire, l'année 2021 sera rythmée à la fois par la fin d'un certain nombre de chantiers et l'amorce de nouveaux projets structurants pour notre Ville. **Les priorités du mandat (renouvellement urbain, culture et transition écologique) structurent cet ensemble en représentant ainsi plus de la moitié des dépenses programmées en 2021.**

**Au cœur de ces investissements, les équipements liés au renouvellement urbain** (livraison du groupe scolaire Pierre et Marie Curie prévu fin septembre, piscine à Belle Beille, gymnase de l'Europe à Monplaisir, pôle éducatif rue Haarlem, ...) **représentent avec 11 M€ (soit 17 % du total) un des premiers postes d'investissement de ce budget.**
**D'autres équipements pour un meilleur vivre ensemble** dans notre ville sont également au programme de cette année budgétaire 2021 (Budget Participatif, Maison de quartier des 3 Mâts et des Hauts-de-Saint-Aubin, nouveau commissariat de police à la Roseraie, nouveaux locaux pour les Restos du cœur, lancement des travaux pour le nouvel accueil de loisirs des Hauts-de-Saint-Aubin, Rives vivantes, Rénovation de l'ancienne patinoire du Haras…).

**La culture** n'est pas en reste avec le lancement des études sur des engagements majeurs de ce mandat : nouvelle scène de musiques actuelles, muséum, médiathèque Toussaint, abbaye du Ronceray notamment.

**Enfin, la transition écologique irrigue massivement l'ensemble de nos politiques publiques** (le Plan Vélo, la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, Territoire intelligent, nature en ville, forêt urbaine, jardins familiaux...) **avec 20 M€.**

**Ce niveau d'investissement du BP 2021 de 65 M€** traduit ainsi la volonté de tenir les engagements pris devant les Angevins et le souci d'adapter les dépenses d'investissement de la collectivité à ses capacités de financement.

Pour mémoire, ces 65 M€ comprennent également **l'inscription de 1,5 M€ de crédits de dépenses imprévues** qui pourront être utilement et rapidement mobilisés dans ce contexte incertain que nous traversons.

Deux présentations viennent compléter ces éléments avec une approche synthétique par politique publique et une présentation plus détaillée des principales opérations prévues à ce BP 2021.

## ▸ PRÉSENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE :

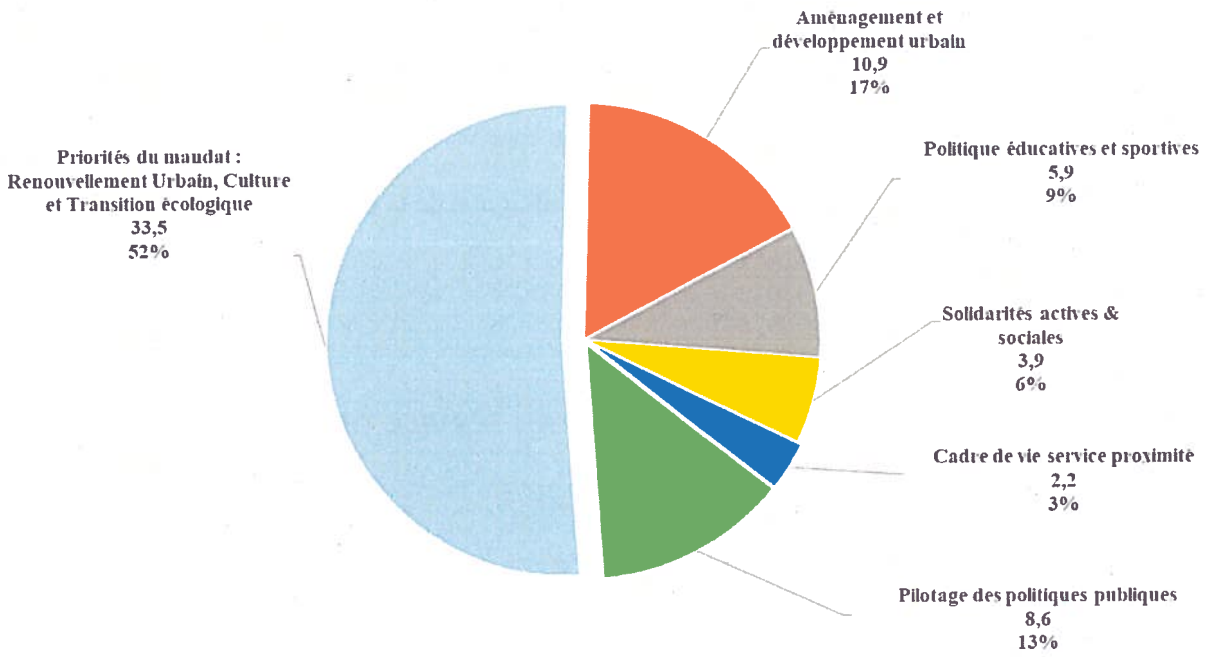


## ▸ PRÉSENTATION PAR OPERATION D'INVESTISSEMENT :

Cette présentation regroupe de manière synthétique les principales opérations d'investissement portées sur ce budget 2021 en distinguant :

- Les crédits portés dans le cadre des politiques publiques d'intervention,
- Les moyens associés au pilotage mutualisé des politiques.

| Principales opération d'investissement | Projet BP 2021 |
|---|---|
| Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M Curie / Pôle Educatif Haarlem / Autres) | 11 012 000 |
| Gymnase du Haras (Requalification Patinoire) | 4 000 000 |
| Territoire Intelligent | 3 690 000 |
| Angers Rives Vivantes | 2 500 000 |
| Plan Vélo | 1 500 000 |
| ZAC - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau | 1 401 000 |
| Actions spécifiques sur le végétal | 1 323 000 |
| Maison de quartier- Hauts de Saint Aubin | 1 000 000 |
| Maison de Quartier les 3 Mâts | 1 000 000 |
| Budget Participatif | 1 000 000 |
| Hauts de Saint Aubin - Accueil de loisirs | 1 000 000 |
| Coeur de Maine - Centre Maine | 953 000 |
| Acquisition de terrains | 936 488 |
| Autres stades (Arceau, Bertin, Frémur, Lac de Maine, Nauleau, ...) | 880 000 |
| Edifices Cultuels | 650 000 |
| Subvention ALREST - Cuisine centrale | 640 000 |
| Groupe Scolaire Dacier | 600 000 |
| Parc des expositions | 440 000 |
| Patrimoine remarquable | 360 000 |
| Théâtres | 349 200 |
| Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philippe | 300 000 |
| Plan d'urgence | 300 000 |
| Cimetière - Locaux | 300 000 |
| Informatisation des écoles | 250 000 |
| Nouvelle SMAC - Scène Musique Actuelle (Chabada 2) | 50 000 |
| Muséum | 30 000 |
| **Sous Total** | **36 464 688** |

| Principales opération Pilotage mutualisé des politiques publiques | Projet BP 2021 |
|---|---|
| Entretien et réparation des bâtiments | 9 193 500 |
| Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales | 7 171 400 |
| Acquisition de véhicules | 1 450 000 |
| Refacturations DSIN | 1 248 500 |
| Dépenses imprévues | 1 497 000 |
| **Total général des opérations présentées** | **20 560 400** |

| | |
|---|---|
| **Total des crédits présentés** | **57 025 088** |
| **Total des crédits projetés en 2021** | **65 017 588** |
| **% sur total des crédits 2021 projetés** | **88%** |

Au final, ces opérations représentent près de 57 M€ d'inscriptions budgétaires 2021 soit 88 % des 65 M€ des crédits prévus en investissement à ce budget.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Conformément à notre stratégie d'endettement, **la structure de financement de ce BP 2021 présente un recours à l'emprunt stable à seulement 18%** (après 39% en 2018, 21% en 2019) **grâce au renforcement régulier et significatif de notre autofinancement.**

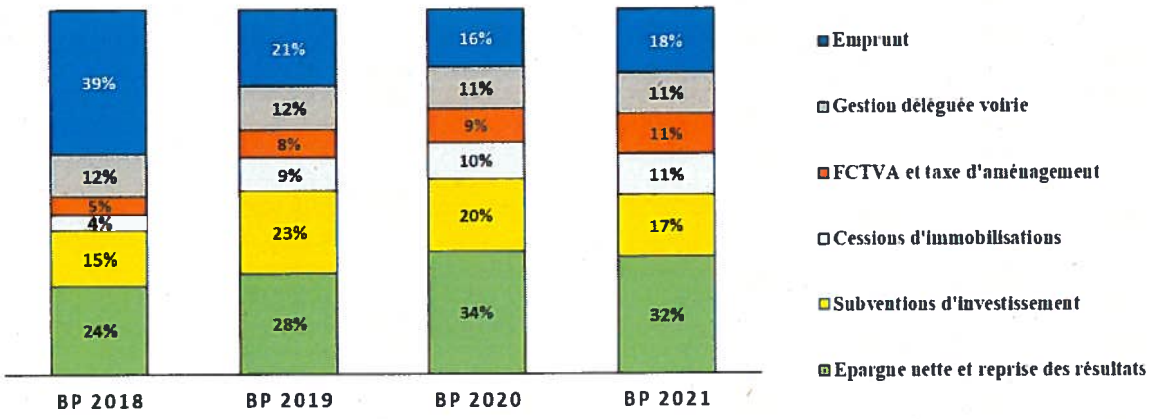


Les recettes de la section d'investissement se répartissent ainsi :

- Dotations et autres (dont FCTVA) : 7,1 M€ contre 6,5 M€ au BP 2020,
- Les subventions d'investissement et autres : 11,1 M€ contre 14 M€ au BP 2020,
- Cessions d'immobilisations : 7,3 M€ contre 7,1 M€ au BP 2020,
- La gestion déléguée de la voirie : 7,2 M€ contre 8,1 M€ au BP 2020,
- L'épargne nette et la reprise des résultats : 20,8 M€ contre 23,7 M€ au BP 2020.

### ▶ FCTVA ET AUTRES : 7,1 M€

Le fonds de compensation de la TVA devrait passer à 6,7 M€ en 2021. La finalisation des déclarations de FCTVA prévue, après le vote du CA 2020, pourra bien évidemment entraîner des ajustements sur le montant estimé.
Pour information, de nombreuses écritures comptables ont été réalisées depuis 2017 pour permettre l'intégration à notre patrimoine des ouvrages (voirie ou équipements publics) remis par notre aménageur. Ces opérations comptables amélioreront la qualité de l'inventaire et permettront l'éligibilité de certaines dépenses au FCTVA.

## ▸ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES : 11,1 M€

Les subventions d'investissement passent de 9,2 M€ à 9,8 M€. Nous attendons en 2021 des subventions versées notamment par l'ANRU, ALM, l'Etat, la Région pour différents investissements réalisés ces dernières années ou en cours de réalisation.

| *En M€* | BP 2021 | Origine de la subvention |
|---|---|---|
| Projets renouvellement urbain (Groupe scolaire P/M Curie, Gymnase Europe) | 4,3 | ANRU,FEDER |
| Patinoire | 1,6 | Région |
| Projets Dotation Soutien à l'Investissement Local | 1,3 | Etat |
| Parc des expositions | 0,5 | Région |
| Autres projets | 2,1 | Région, Etat, Département, FEDER |
| Total | 9,8 | |

Les 1,3 M€ de recettes restant sur ce poste budgétaire concernent les remboursements d'avance de trésorerie dans le cadre des concessions d'aménagement.

## ▸ CESSIONS : 7,3 M€

Les produit « attendus » des cessions des immobilisations sont inscrits au budget primitif pour 7,1 M€. Il s'agit principalement des cessions de foncier et /ou de biens appartenant à la Ville.

## ▸ REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2020

Les résultats 2020 seront repris définitivement après vote du CA 2020. **Le résultat global de clôture 2020** (hors budget boucle optique angevine) **sera d'au moins 10 M€** (contre 10,4 M€ au BP 2020).
Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2021.

# III - PAS D'AUGMENTATION DE LA DETTE EN 2021

Les investissements 2021 seront financés par des ressources propres à plus de 82 %. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt **sera au maximum de 11,4 M€ et il n'y aura donc aucune progression de l'encours de dette (11,4 M€ de nouveaux emprunts – 11,4 M€ de remboursement de capital).**

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, nous anticipons une stabilité des taux longs en 2021.

## ▶ LES ANNUITÉS D'EMPRUNT

Notre estimation des annuités 2021 d'environ 13,4 M€ se base sur un prêt maximum de 11,4 M€ sur 20 ans au taux de 1 % (mobilisé au 1er juillet avec une échéance semestrielle).

Il est à noter que le montant de cet emprunt constitue un montant maximal de ce que prévoit de souscrire la collectivité et suppose que l'intégralité des dépenses d'investissement soit réalisée dans l'exercice.

## ▶ ENCOURS DE DETTE : ÉVOLUTION DEPUIS 2014

Compte tenu des éléments présentés et détaillés lors du débat d'orientation budgétaire, les informations sur cette partie dette sont plus synthétiques.

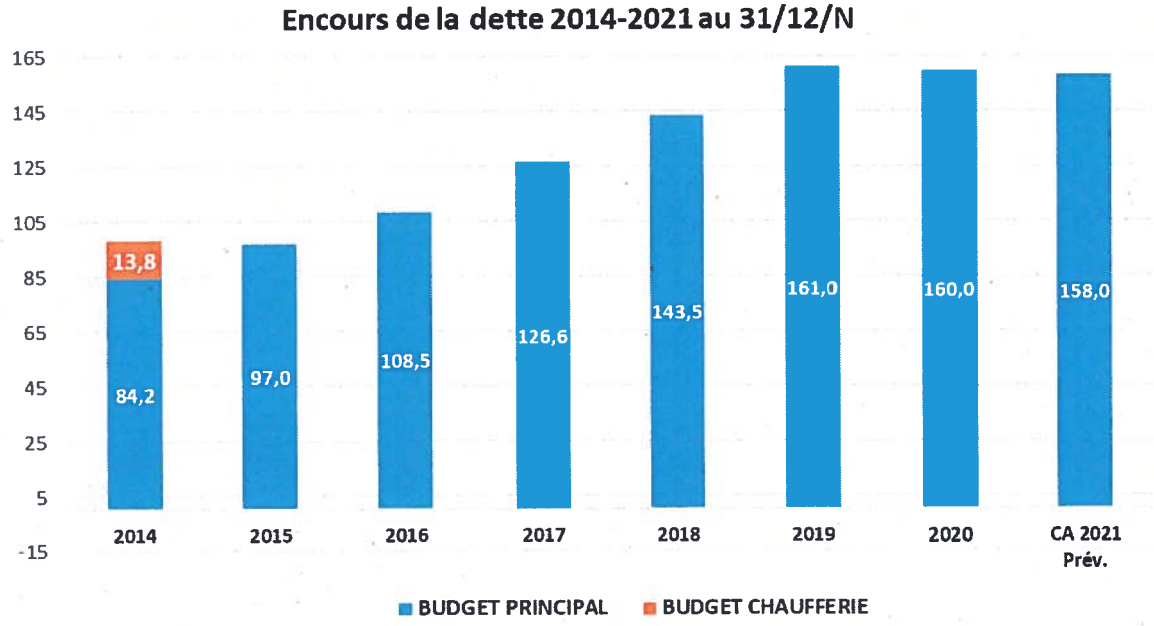


N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget chaufferie vers ALM au 01/09/2015.

## ▶ CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT PRÉVISIONNELLE

Le rapport entre le stock de dette et l'épargne brute (appelé « capacité de désendettement ») permet de mesurer le nombre d'année nécessaire pour rembourser l'encours de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute.

**Notre capacité de désendettement se stabilise pour se situer autour de 5,4 ans** du fait d'une légère baisse de notre épargne brute entre le BP 2020 et ce BP 2021. **Ce ratio financier prévisionnel pour 2021 reste très satisfaisant et très loin des 12 ans préconisés par l'Etat.**

| | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Encours de dette au 1er janvier N en M€ | 97,0 | 108,5 | 126,6 | 143,5 | 161,0 | 160,0 |
| Epargne brute en M€ *(hors cessions)* | 10,4 | 14,6 | 16,5 | 20,4 | 24,3 | 22,2 |
| Capacité désendettement en nombre d'années (hors cessions) | 9,3 | 7,4 | 7,7 | 7,0 | 6,6 | 7,2 |
| Capacité désendettement en nombre d'années (avec cessions) | 5,0 | 4,0 | 6,2 | 5,1 | 5,1 | 5,4 |

# BUDGET ANNEXE : BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Les crédits consacrés par ce budget annexe (en k€) sont stables par rapport au BP 2020. Le budget annexe devrait en 2021 poursuivre la rénovation des infrastructures du réseau.

| *Mouvements réels en k€* | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|
| Fonctionnement | 141 | 191 |
| Investissement | 66 | 16 |
| Total | 207 | 207 |

## ▶ REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2021

Les résultats 2020 seront repris définitivement après vote du CA 2020. Le résultat global de clôture 2020 de ce budget annexe est d'environ -90 k€.
Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Adopte le budget pour l'exercice 2021 par chapitre budgétaire tel que présenté dans les maquettes budgétaires.

Approuve l'attribution des subventions prévues sur l'annexe B1.7 de la maquette budgétaire et approuve les modalités de versement mensuel à compter du mois d'avril de 1 058 444,44 € pour la subvention du CCAS.

# BUDGET PRIMITIF 2021

## Conseil municipal du 29 mars 2021

**Jean-Marc VERCHERE :** Le budget que je vais vous présenter ne diffère pas beaucoup de celui que nous avons évoqué au moment du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), mais apporte des précisions. Alors que le DOB se situait sur 3 années, voire sur le mandat, le Budget Principal de ce soir est bien celui de 2021.

◆ **Budget principal - Introduction**

- La continuité des orientations budgétaires présentées en février
- Un contexte inédit et des charges induites par la crise
- Un BP 2021 qui décline concrètement les priorités de ce nouveau mandat :
  - Renouvellement Urbain
  - Culture
  - Transition écologique

**Jean-Marc VERCHERE :** Il est donc dans la continuité des orientations budgétaires présentées en février. Il se vote dans un contexte inédit et avec des charges induites par la crise sanitaire. C'est un budget qui décline concrètement les priorités que nous avons annoncées dans notre mandat avec le renouvellement urbain, de façon importante, avec le mandat à dominante culturelle et avec sur l'ensemble des actions, mais plus particulièrement sur certaines, mais de façon transversale, la transition écologique comme fil rouge ou fil vert.

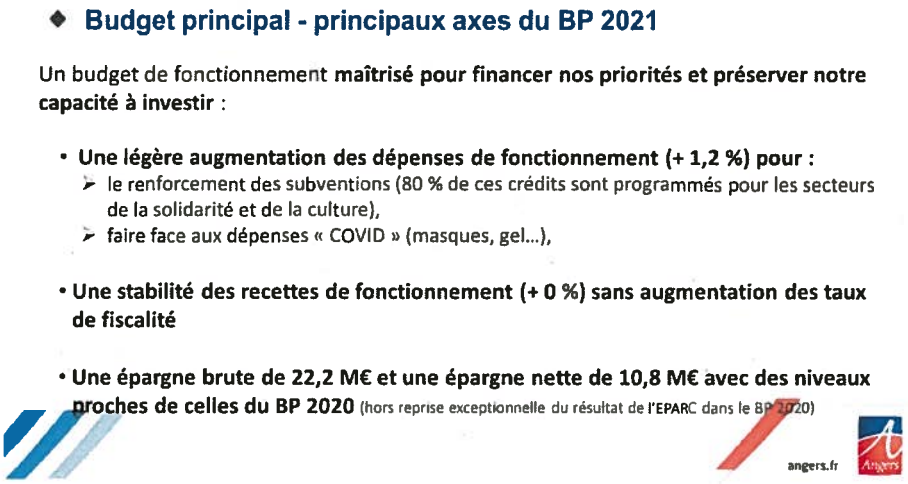


**Jean-Marc VERCHERE :** C'est un budget de fonctionnement maîtrisé pour financer nos priorités du mandat et garder notre capacité à investir.

Nous aurons une légère augmentation des dépenses de fonctionnement (+1,2 %), en étant prudent, avec un renforcement des subventions, 80 % des subventions sont programmées dans les secteurs de la solidarité et de la culture et nous ferons face aux dépenses Covid, que nous aurons encore en 2021. Nous faisons face à la crise sanitaire qui impacte nos vies et notre Collectivité.

Une stabilité des recettes de fonctionnement, nous ne préjugeons pas d'augmentation de recettes pour être du côté de la sécurité, comme nous ne minimisons pas les dépenses pour être aussi du côté de la sécurité. Nous prévoyons 0 % sur nos recettes fiscales.

Le but de ces dépenses, compte tenu de ces recettes objectives, est évidemment de dégager une épargne qui nous permette d'investir : une épargne brute de 22,2 millions d'euros et une épargne nette de 10,8 millions d'euros. Ce sont des niveaux proches de 2020, si nous les corrigeons de spécificités qu'ils y avaient dans le budget 2020, notamment avec la clôture de l'Eparc.

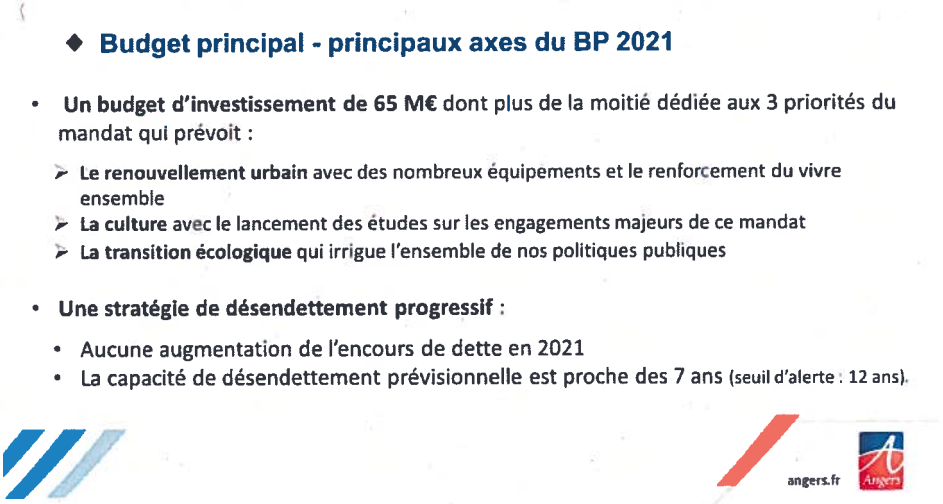


**Jean-Marc VERCHERE :** Nous avons un budget d'investissement qui vous est proposé à 65 millions d'euros, dont plus de la moitié est dédiée à nos 3 priorités du mandat (renouvellement urbain, culture et transition écologique). Ce budget d'investissement reste élevé et nous permet de donner aux entreprises du travail dans des conditions normales et de ne pas ajouter de la crise à la crise.

Sur le renouvellement urbain, nous avons des accompagnements du renouvellement urbain par des équipements municipaux et le renforcement du vivre ensemble. Le renouvellement urbain, c'est bien autre chose avec l'intervention des bailleurs, mais en tout cas nous le voyons déjà beaucoup sur nos équipements d'accompagnement.

La culture avec le lancement, dans ce mandat, d'engagements majeurs, même s'ils ne démarrent que maintenant avec des crédits d'études ou avec des crédits de travaux limités, mais comme dans tout démarrage de mandat, les équipements lourds prennent toute leur place.

La transition écologique irrigue l'ensemble de nos politiques publiques.

Une stratégie de désendettement progressif. Aucune augmentation de l'encours de dette prévue en 2021. Un affichage de début de désendettement. Nous avons une capacité de désendettement prévisionnelle qui, au travers de ce budget, est proche de 7 ans, avec un seuil d'alerte à 12 ans.

◆ **LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES**

| FONCTIONNEMENT en M€ | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/BP 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Recettes | 221,9 | 223,0 | 228,2 | 228,2 | 0,0% |
| Dépenses (hors intérêts de la dette) | 202,9 | 199,9 | 201,5 | 204,0 | 1,2% |

| EPARGNES en M€ | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/BP 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Epargne de gestion | 19,0 | 23,1 | 26,6 | 24,2 | -9,0% |
| Frais financiers | 2,5 | 2,7 | 2,3 | 1,9 | -13,9% |
| Epargne brute | 16,5 | 20,4 | 24,3 | 22,2 | -8,6% |
| Amortissement du capital | 8,7 | 9,3 | 11,0 | 11,4 | 3,8% |
| Epargne nette | 7,8 | 11,1 | 13,3 | 10,8 | -18,5% |

| INVESTISSEMENT en M€ | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/BP 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Recettes (hors épargne nette) | 83,4 | 73,0 | 57,2 | 54,2 | -5,2% |
| Dépenses (hors rbst en capital de la dette) | 91,2 | 84,1 | 70,5 | 65,0 | -8% |

| TOTAL en M€ | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 | BP 2021/BP 2020 |
|---|---|---|---|---|---|
| Recettes Fct + Inv (hors épargne nette) | 305,3 | 296,0 | 285,3 | 282,4 | -1,0% |
| Dépenses Fct + Inv (hors annuité de la dette) | 305,3 | 296,0 | 285,3 | 282,4 | -1,0% |

angers.fr

**Jean-Marc VERCHERE :** Nous avons les grandes masses budgétaires avec des recettes à 228,2 millions d'euros et des dépenses à 204 millions d'euros. Nous retrouvons nos 24 millions d'euros d'épargne de gestion. Quand nous enlevons les intérêts de la dette, près de 2 millions d'euros, nous descendons à 22 millions d'épargne brute. Cela nous permet d'autofinancer près de 11 millions d'euros, quand nous avons remboursé le capital de la dette.

En investissement, des recettes hors épargne à 54 millions d'euros. Une dépense, hors remboursement du capital de la dette, à 65 millions. Un budget qui en fonctionnement et en investissement s'établit à 282,4 millions d'euros.

◆ **LA BALANCE GENERALE**

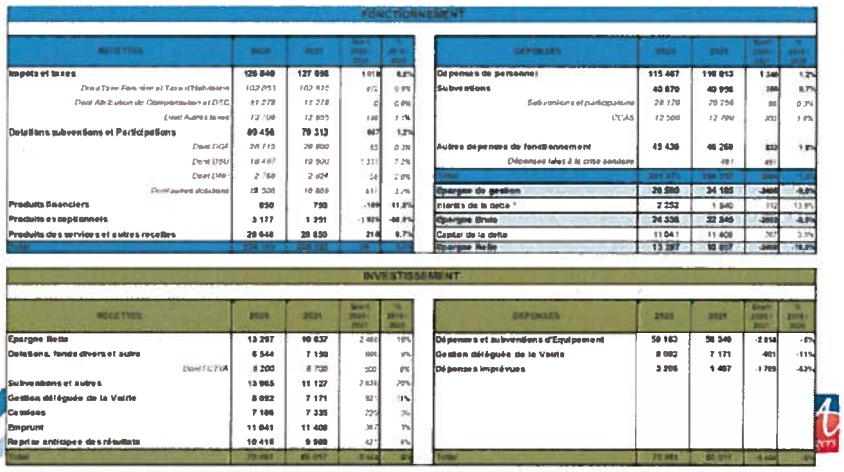


**Jean-Marc VERCHERE :** Concernant la balance générale, en recettes, il s'agit des impôts et taxes pour 127 millions d'euros, en légère augmentation à la fois pour prendre en compte l'actualisation de l'État à 0,3 et l'élargissement de l'assiette à 0,5. Vous avez, là-dedans, 102 millions d'euros de taxe foncière et de taxe

d'habitation et vous avez des attributions de compensation (dotation de solidarité communautaire) qui viennent de l'agglomération, et d'autres taxes (électricité et autres) pour 12 millions d'euros.

70 millions d'euros de subventions et de dotations de l'État, en plus de ces 127 millions d'impôts et taxes, dans lesquelles il y a la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) avec 28,8 millions d'euros, la DSU légèrement croissante à 19,8 millions d'euros, la dotation nationale de péréquation à 2,824 millions d'euros et puis d'autres dotations pour 18,889 millions d'euros.

1,250 million d'euros de produits exceptionnels, 28 millions des produits des services. Les dépenses de personnel pour 116 millions contre 115, 1,2 % d'augmentation affichée et attendue ; 40,9 millions d'euros de subventions, 28 250 aux associations ou de participations à nos divers syndicats ou établissements publics, et puis 12,7 millions d'euros au CCAS

Autres dépenses de fonctionnement : 46 268 000 euros, ce sont nos charges normales pour chauffer, les fluides pour acheter du matériel, des matériaux pour la régie, du papier, tout ce que la mairie achète pour faire tourner ses services ou apporter des services aux Angevins.

En investissement, en 2021 :

- dépenses et subventions d'équipement : 56 349 000 euros ;
- la gestion déléguée à la Voirie : 7 171 000 euros ;
- les dépenses imprévues : 1 500 000 euros.

En recettes :

- l'épargne nette que nous fléchons vers l'investissement : 11 millions d'euros ;
- des dotations diverses (FCTVA et diverses rentrées) : 7 150 000 euros ;
- des subventions qui sont des subventions fléchées en fonction des investissements que nous mettons dans nos 60 millions d'euros ou dans nos 56 millions d'euros de dépenses : 11 millions d'euros ;
- la gestion déléguée à la Voirie : 7 100 000 euros ;
- des cessions pour 7 335 000 euros ;
- l'emprunt : 11 400 000 euros ;
- la reprise anticipée des résultats 2020 : 9 900 000 euros.

## 1/ Les recettes de fonctionnement

◆ **DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT STABLES**

| RECETTES | 2020 | 2021 | K€ 2020/2021 | % 2020/2021 |
|---|---|---|---|---|
| Impôts et taxes | 126 040 | 127 058 | 1 018 | 0,8% |
| *Dont Taxes Foncières et Taxe d'Habitation* | *102 053* | *102 925* | *872* | *0,9%* |
| Dotations subventions et Participations | 69 456 | 70 313 | 857 | 1,2% |
| Produits des services, financiers, exceptionnels et autres | 32 667 | 30 851 | - 1 816 | -5,6% |
| Total | 228 163 | 228 222 | 59 | 0,0% |

**Jean-Marc VERCHERE :** Nous avons des recettes de fonctionnement stables sur lesquelles je ne reviens pas.

◆ **IMPÔTS ET TAXES**

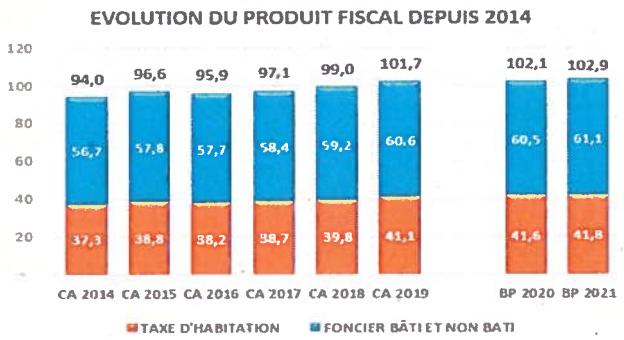


**Jean-Marc VERCHERE :** Je vous propose de regarder l'évolution du produit fiscal depuis 2014 avec la Taxe d'Habitation (TH) à 41,8 millions d'euros, encore portée comme une recette Ville, alors que cela sera déjà une compensation totale de la somme, et 61 100 000 euros de foncier bâti et foncier non bâti ; le foncier non bâti étant anecdotique.

Nous sommes à 102 100 000 euros et nous prévoyons 102 900 000 euros, compte tenu de l'élargissement des bases.

◆ **LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION**

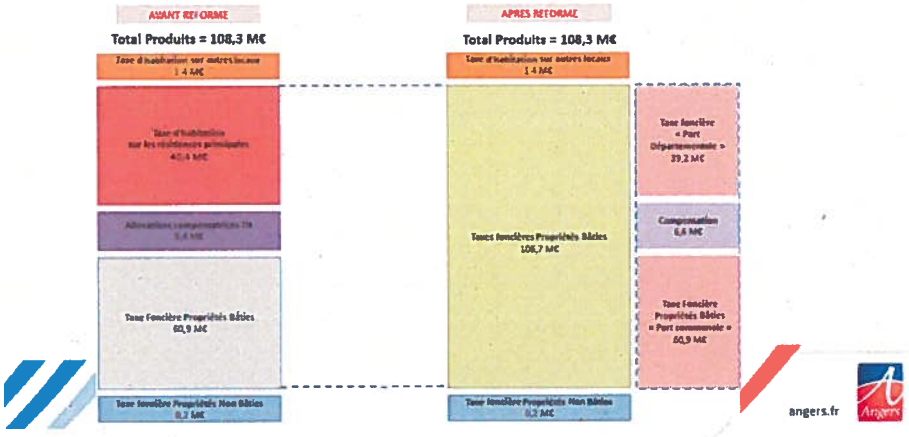


**Jean-Marc VERCHERE :** Vous avez un petit topo sur la réforme de la taxe d'habitation. À gauche, vous avez avant la réforme : nous avions 108 300 000 euros et, après la réforme, nous devons retrouver 108 300 000 euros, mais avec des recettes qui viennent de points différents.

La taxe d'habitation est en deux parties :

- 1 400 000 euros proviennent de locaux commerciaux, des résidences non principales et de locaux productifs de revenus. Celle-ci n'est pas supprimée et nous la retrouvons intégralement de l'autre côté.

- 40 400 000 euros proviennent des résidences principales et 5 400 000 euros des allocations compensatrices. Cette partie-là fera l'objet, dès 2021, d'une compensation par l'État. Cette compensation viendra de la taxe foncière de la part Départementale. Le taux du Département nous sera définitivement acquis, c'est-à-dire que nous aurons sur cette taxe foncière un changement de taux (Ville + Département) pour produire 39 900 000 euros et la compensation de l'État pour 6 600 000 euros qui sera prise sur des recettes de TVA, des recettes d'État.
- La taxe sur les propriétés bâties, à hauteur de 60 900 000 euros, ne changera pas.

◆ **DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

| En € | BP 2020 | BP 2021 | Ecart en € | % d'évolution |
|---|---|---|---|---|
| Dotation forfaitaire DSU DNP | 49 950 846 | 51 424 223 | 1 473 377 | 2,9% |
| Autres dotations | 19 505 473 | 18 888 591 | -616 882 | -3,2% |
| *dont FCTVA fonctionnement* | *75 000* | *75 000* | *0* | *0,0%* |
| *dont dotation politique de la ville* | *3 800 000* | *2 900 000* | *-900 000* | *-23,7%* |
| *dont allocations compensatrices* | *5 750 000* | *6 357 543* | *607 543* | *10,6%* |
| *dont participations et autres dotations* | *9 880 473* | *9 556 048* | *-324 425* | *-3,3%* |
| TOTAL | 69 456 319 | 70 312 814 | 856 495 | 1,2% |

**Jean-Marc VERCHERE :** Nous passons aux dotations, subventions et participations avec :

- La dotation forfaitaire/DSU/DNP pour 51 424 223 euros, contre 49 950 846 euros (+2,9 %)
- Les autres dotations concernent un peu de FCTVA, la dotation politique de la Ville, les allocations compensatrices, des participations et autres dotations.

Nous avons au total 70 millions d'euros de dotations, subventions et participations qui nous viennent sur ce budget de fonctionnement.

◆ **EVOLUTION DES DOTATIONS DGF / DSU / DNP DEPUIS 2013**

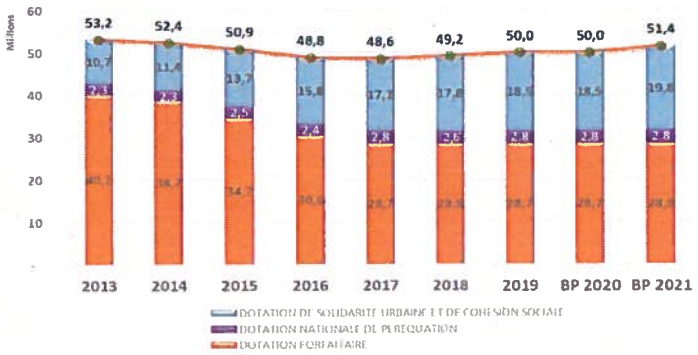


**Jean-Marc VERCHERE :** La totalité de ces dotations DGF/DSU et DNP représente 51,4 millions d'euros répartis de la façon suivante :

- 19,8 millions d'euros de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ;
- 2,8 millions d'euros de dotation nationale de péréquation ;
- 28 millions d'euros de dotation forfaitaire.

+

## 2/ Les dépenses de fonctionnement

## ◆ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | 2020 | 2021 | Ecart 2020 / 2021 | % 2020 / 2021 |
|---|---|---|---|---|
| **Dépenses de personnel** | **115 467** | **116 813** | **1 346** | **1,2%** |
| **Subventions et participations** | **40 670** | **40 956** | **286** | **0,7%** |
| *Subventions et participations* | *28 170* | *28 256* | *86* | *0,3%* |
| *CCAS* | *12 500* | *12 700* | *200* | *1,6%* |
| **Autres dépenses de fonctionnement** | **45 436** | **46 268** | **832** | **1,8%** |
| *Dépenses liées à la crise sanitaire* | - | *491* | *491* | |
| Total | 201 573 | 204 037 | 2 464 | 1,2% |

**Jean-Marc VERCHERE :** Les dépenses de fonctionnement :

- 116 millions d'euros de dépenses de personnel (+ 1,2 %) ;
- 28 256 000 euros de subventions et de participations. Ce sont nos subventions aux outils dans lesquels nous sommes représentés ou que nous aidons, aux associations de droit privé et les 12 700 000 au CCAS ;
- des dépenses liées à la crise au sens strict pour 500 000 euros.

Un montant total de dépenses de 204 millions d'euros de dépenses.

## ◆ LES DEPENSES DE PERSONNEL

Evolution des dépenses des charges de personnel depuis 2013 en M€

| Politique publique | % prévisionnel de masse salariale |
|---|---|
| Politiques éducatives, culturelles et sportives | 46% |
| Cadre de vie service proximité | 14% |
| Aménagement et développement du territoire | 11% |
| Solidarités actives et sociales | 7% |
| Appui et pilotage des politiques publiques | 22% |

**Jean-Marc VERCHERE :** Les dépenses de personnel ont monté relativement fort au tout début du mandat ou à la fin du précédent mandat. Nous les avons relativement stabilisées, même si avec le glissement vieillesse technicité, mais aussi avec les départs et le rajeunissement, nous les avons contenues. Nous prévoyons 117 millions d'euros en 2021.

Un petit focus sur la politique éducative sur nos masses salariales :

- éducation culture sport : 46 %,
- cadre de vie, proximité : 14 %,
- aménagement et développement du territoire : 11 %,
- solidarité active et sociale, hors CCAS : 7 %,
- appui et pilotage des pilotages publics : 22 %.

◆ **LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

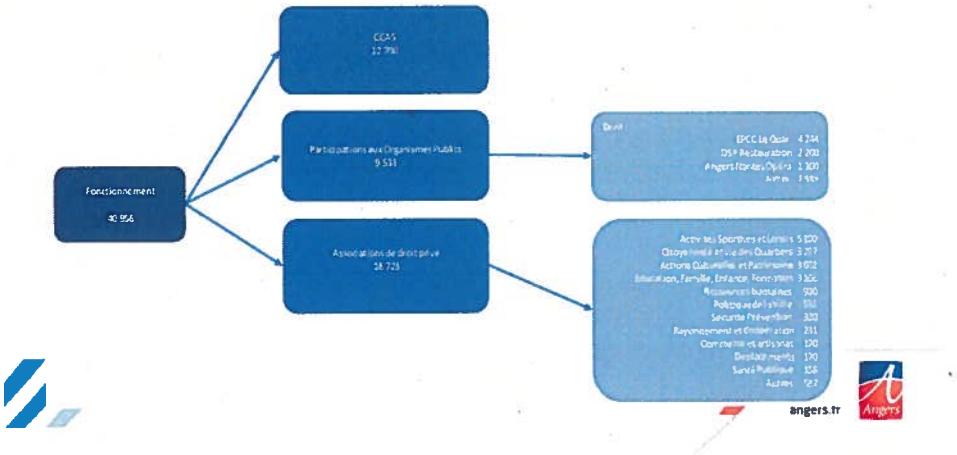


**Jean-Marc VERCHERE :** Dans les participations aux organismes publics, vous avez :

- le Quai : 4 200 000 euros ;
- Papillote & Compagnie : 2 200 000 euros ;
- Angers Nantes opéra : 1 100 000 euros ;
- Autres : 1 900 000 euros.

Dans les associations de droit privé, vous avez :

- le sport et les loisirs : 5,1 millions d'euros,
- la citoyenneté et la vie des quartiers : 3,7 millions d'euros,
- l'action culturelle et patrimoine : 3,6 millions d'euros,
- l'éducation, la famille : 3,1 millions d'euros

Et puis un certain nombre d'autres plus modestes, mais importantes pour les associations qui les touchent.

◆ **LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 79 % POUR LA SOLIDARITE ET LA CULTURE**

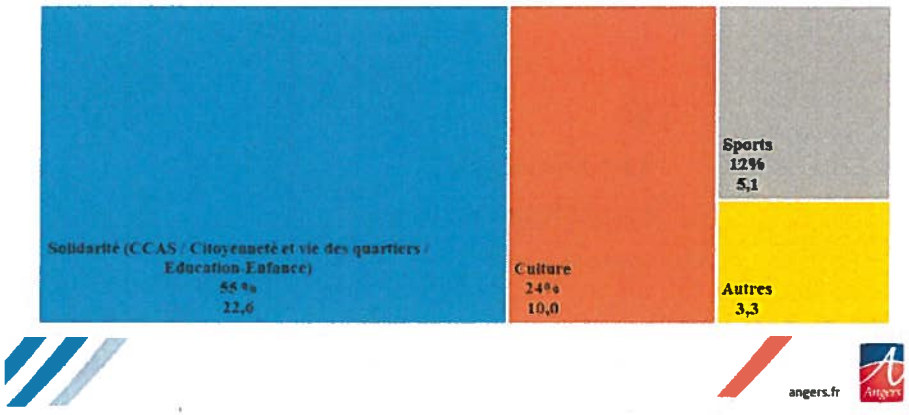


**Jean-Marc VERCHERE :** 79 % des subventions et des participations concernent la solidarité et la culture. Vous avez sur ce tableau le détail.

◆ **LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DEPUIS LE PASSAGE EN CU**
**(Chiffres BP en M€)**

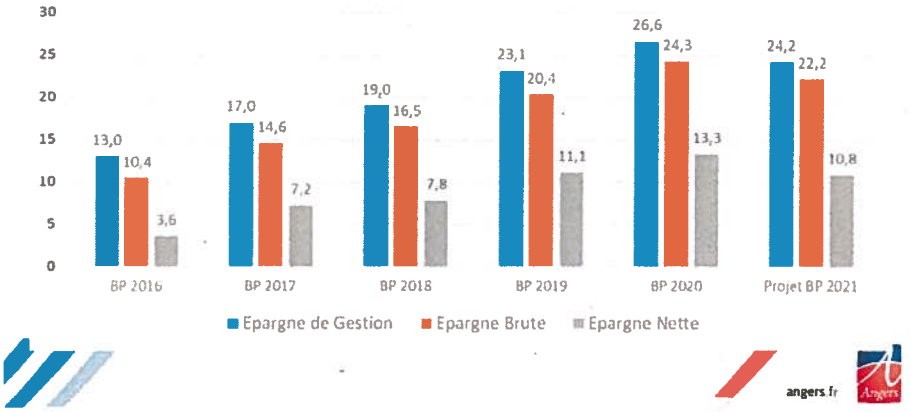


**Jean-Marc VERCHERE :** Un petit rappel de l'épargne depuis le passage en Communauté urbaine. Nous avons, sans cesse, eu comme objectif de reconstituer notre épargne pour investir et pour que notre épargne nette reste significative. Nous sommes montés, en 2020, à 26,6 millions d'euros d'épargne de gestion et à 24 millions d'euros d'épargne brute, puisque nous étions sur le train des augmentations de l'endettement que nous avions annoncées, sur le mandat précédent, pour mener à bien notre projet et qui nous faisait passer de 80 millions à 160 millions de dette. Non seulement, nous gardons un niveau d'épargne brute important, mais nous allons, en nous désendettant, monter notre épargne nette.

## 3/ Les dépenses d'investissement

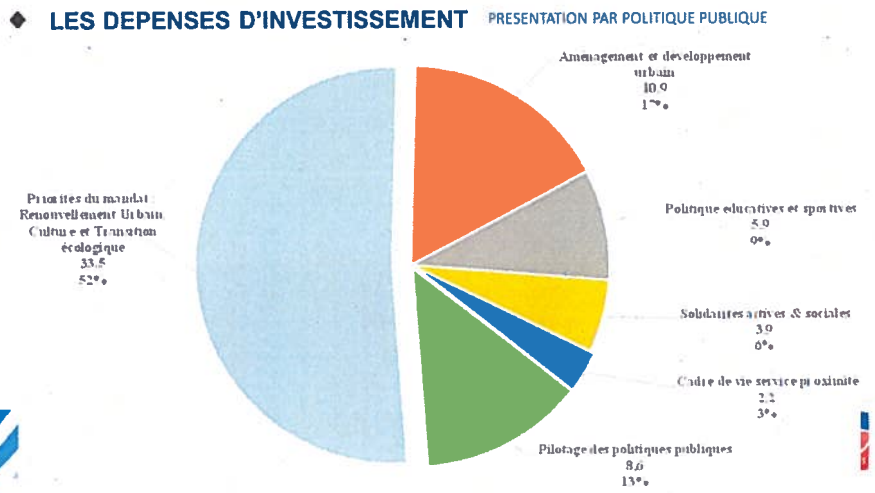


**Jean-Marc VERCHERE :** Les dépenses d'investissement avec les priorités du mandat pour 52 % (renouvellement urbain, culture, transition écologique) et vous avez le détail des grands postes de notre programme d'investissement.

11 millions d'euros pour le renouvellement urbain. Il s'agit là des investissements qui accompagnent sur Monplaisir et sur Belle-Beille nos opérations de renouvellement urbain sur le bâti et sur les logements qui sont menées dans les budgets de nos bailleurs, avec les aides de l'État.

PRESENTATION PAR OPERATIONS

| Principales opération d'investissement | Projet BP 2021 |
|---|---|
| Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M Curie / Pôle Educatif Haarlem / Autres) | 11 012 000 |
| Gymnase du Haras (Requalification Patinoire) | 4 000 000 |
| Territoire Intelligent | 3 690 000 |
| Angers Rives Vivantes | 2 500 000 |
| Plan Vélo | 1 500 000 |
| ZAC - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau | 1 401 000 |
| Actions spécifiques sur le végétal | 1 323 000 |
| Maison de quartier- Hauts de Saint Aubin | 1 000 000 |
| Maison de Quartier les 3 Mâts | 1 000 000 |
| Budget Participatif | 1 000 000 |
| Hauts de Saint Aubin - Accueil de loisirs | 1 000 000 |
| Coeur de Maine - Centre Maine | 953 000 |
| Acquisition de terrains | 936 488 |
| Autres stades (Arceau, Bertin, Frémur, Lac de Maine, Nauleau, ...) | 880 000 |
| Edifices Cultuels | 650 000 |
| Subvention ALREST - Cuisine centrale | 640 000 |
| Groupe Scolaire Dacier | 600 000 |
| Parc des expositions | 440 000 |
| Patrimoine remarquable | 360 000 |
| Théâtres | 349 200 |
| Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philippe | 300 000 |
| Plan d'urgence | 300 000 |
| Cimetière - Locaux | 300 000 |
| Informatisation des écoles | 250 000 |
| Nouvelle SMAC - Scène Musique Actuelle (Chabada 2) | 50 000 |
| Muséum | 30 000 |
| Sous Total | 36 464 688 |

PRESENTATION PAR OPERATIONS

| Principales opération Pilotage mutualisé des politiques publiques | Projet BP 2021 |
|---|---|
| Entretien et réparation des bâtiments | 9 193 500 |
| Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales | 7 171 400 |
| Acquisition de véhicules | 1 450 000 |
| Refacturations DSIN | 1 248 500 |
| Dépenses imprévues | 1 497 000 |
| **Total général des opérations présentées** | **20 660 400** |

| | |
|---|---|
| **Total des crédits présentés** | **57 026 088** |
| **Total des crédits projetés en 2021** | **65 017 588** |
| **% sur total des crédits 2021 projetés** | **88%** |

angers.fr

**Jean-Marc VERCHERE :** Nous retrouvons :

- Le gymnase de l'Europe, le groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie, le pôle éducatif Harlem… En tout cas, les investissements lourds de l'année qui sont sur nos deux quartiers.
- Le gymnase du Haras, c'est la requalification de l'ancienne patinoire pour 4 millions d'euros.
- Le Territoire Intelligent pour 3 700 000 euros.
- Angers « Rives vivantes » pour 2 500 000 euros.
- Le Plan Vélo pour 1 500 000 euros.
- Diverses participations sur des ZAC (Saint-Laud, Roseraie, Verneau) pour 1 400 000 euros.
- Notre effort sur le végétal avec les renouvellements, les plantations, les arbres singuliers, etc.
- La maison de quartier Hauts-de-Saint-Aubin. Le début des travaux d'une nouvelle maison de quartier et 3 mois la fin des travaux d'une ancienne maison de quartier étendue un million chaque fois ;
- Le budget participatif pour 1 00 000 euros.
- L'accueil de loisirs des hauts-de-Saint-Aubin qui va démarrer à 1 000 000 euros. Ce sera le dernier accueil de loisirs qui permet de sortir les enfants des écoles.
- Cœur de Maine, centre Maine avec des travaux complémentaires.
- Acquisitions de terrains 936 000 euros.
- Des travaux dans les stades pour 880 000 euros.

- L'enveloppe annuelle de rénovation des édifices cultuels avec notamment deux grands chantiers qui sont en cours (Saint-Laud, non classé, et Notre-Dame, classée monument historique).
- La subvention de la cuisine centrale pour 640 000 euros.
- Les travaux d'énergie et d'isolation à Dacier pour 600 000 euros.
- Le Parc des Expositions avec la fin du chantier du bâtiment.
- Le patrimoine remarquable. Ce sont notamment des petits travaux sur des établissements classés MH.
- Les théâtres pour 360 000 euros.
- Les Hauts-de-Saint-Aubin, le groupe scolaire Gérard Philipe pour 300 000 euros. C'est le début des études de restructuration.
- Le plan d'urgence, c'est une partie spécifique qui vient en plus de nos 7 millions de travaux sur la voirie.
- Les locaux de service dans les cimetières.
- L'informatisation des écoles.
- La nouvelle scène du chabada avec les premières études.
- Le Muséum.
- L'entretien et la réparation des bâtiments publics pour 9 193 000 euros. Il s'agit de notre gestion patrimoniale avec la gestion des grosses réparations et des gros entretiens, ainsi que diverses opérations de plus petites tailles que nous n'avons pas individualisées qui portent sur les bâtiments.
- La gestion déléguée voirie eaux pluviales pour 7 100 000 euros.
- Des acquisitions de véhicules.
- Des refacturations par Angers Loire Métropole à la Ville sur des investissements pour 1 248 000 euros.
- Des dépenses imprévues pour 1 500 000 euros

Nous avons 57 millions d'euros de crédits présentés sur un total de crédits projetés en 2021 de 65 millions d'euros.

## 4/ Les recettes d'investissement

## ◆ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

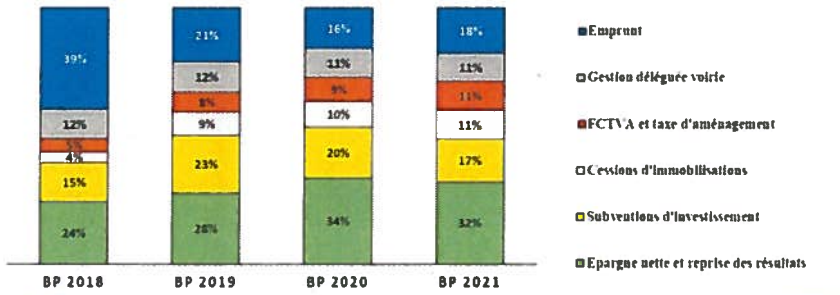




**Jean-Marc VERCHERE :** Les recettes d'investissement, sur ce budget 2021, sont d'abord :

- l'épargne nette et la reprise des résultats pour 32 %, ce sont nos 10 millions d'autofinancement,
- la cession des immobilisations pour 17 %,
- le FCTVA et la taxe aménagement pour 11 %,
- les cessions d'immobilisations pour 11 %,
- les subventions d'investissement pour 17 %,
- la gestion déléguée voirie pour 11 %,
- l' emprunt pour 18 %.

## ◆ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

| *En M€* | BP 2021 | Origine de la subvention |
|---|---|---|
| Projets renouvellement urbain (Groupe scolaire P/M Curie, Gymnase Europe) | 4,3 | ANRU,FEDER |
| Patinoire | 1,6 | Région |
| Projets Dotation Soutien à l'Investissement Local | 1,3 | Etat |
| Parc des expositions | 0,5 | Région |
| Autres projets | 2,1 | Région, Etat, Département, FEDER |
| Total | 9,8 | |



**Jean-Marc VERCHERE :** Sur les 56 millions d'euros d'investissement, nous avons :

- 4,3 millions d'euros d'ANRU et de FEDER,
- 1,6 million d'euros de la Région sur la patinoire,
- 1,3 million d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- 0,5 million d'euro de la Région pour le Parc des expositions,
- 2,1 millions d'euros sur d'autres subventions (Région, État, Département)

## 5/
## L'appel à l'emprunt

◆ **ENCOURS DE DETTE**

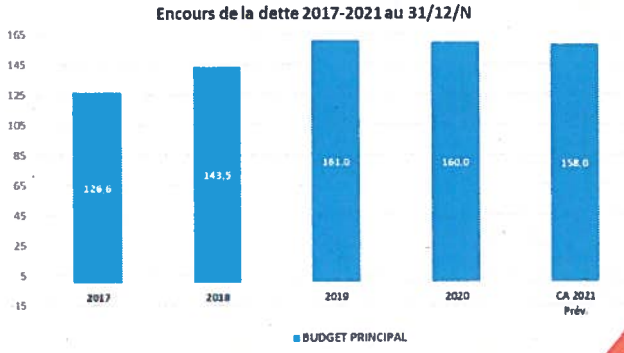


**Jean-Marc VERCHERE :** En 2020, nous avions 160 millions d'euros d'encours de la dette. Nous ambitionnons au CA 2021 de nous retrouver à 158 millions d'euros : c'est à dire de désendetter de 2 millions d'euros.

### ◆ CAPACITE DE DESENDETTEMENT PREVISIONNELLE

| | BP 2016 | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Encours de dette au 1er janvier N en M€ | 97,0 | 108,5 | 126,6 | 143,5 | 161,0 | 160,0 |
| Epargne brute en M€ *(hors cessions)* | 10,4 | 14,6 | 16,5 | 20,4 | 24,3 | 22,2 |
| Capacité désendettement en nombre d'années (hors cessions) | 9,3 | 7,4 | 7,7 | 7,0 | 6,6 | 7,2 |
| Capacité désendettement en nombre d'années (avec cessions) | 5,0 | 4,0 | 6,2 | 5,1 | 5,1 | 5,4 |

**Rappel: la capacité de désendettement ne doit pas dépasser les 12 ans.**

**Jean-Marc VERCHERE :** 160 millions d'euros d'encours de la dette au 1 janvier 2021 et une épargne brute de 22 millions d'euros, cela nous donne une capacité de désendettement, hors cessions, de 7,2 années, et, avec cessions, de 5,4 années.

### ◆ BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

| *Mouvements réels en k€* | Dépenses | Recettes |
|---|---|---|
| Fonctionnement | 141 | 191 |
| Investissement | 66 | 16 |
| Total | 207 | 207 |

**Jean-Marc VERCHERE :** Pour la Boucle Optique Angevine, un budget de fonctionnement de 191 000 euros de recettes de fonctionnement, de 141 000 euros de dépenses de fonctionnement, de 66 000 euros de dépenses d'investissement et de 16 000 euros de recettes d'investissement.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Yves AUREGAN.

**Yves AUREGAN :** Ce budget traduit bien le document qui nous a été présenté, il y a quelques semaines et nous voulons faire plusieurs remarques. La présentation que vous faites insiste sur les 3 piliers que vous aviez annoncés, au moins pour les investissements, c'est-à-dire la rénovation urbaine, la culture et la Transition Ecologique, mais nous manquons de chiffres précis pour interpréter cette répartition.

Dans le budget actuel, tel qu'il est présenté, que ce soit par nature ou par fonction, nous ne pouvons pas savoir quelle est la part réellement allouée à la Transition Ecologique. Bien sûr, vous avez dit que la Transition Ecologique irrigue l'ensemble des politiques publiques. Vous avez cité ici un chiffre de 20 millions, alors que, moi, j'avais un chiffre de 24 millions transmis par M. LUSSON, soit 37 % du budget d'investissement. La question est sur quoi basez-vous cette estimation ? Nous pensons qu'elle est très exagérée et fondée sur aucun critère très sérieux. Pour prendre un exemple, il y a 3,6 millions d'euros prévus pour le Territoire Intelligent qui sont comptabilisés entièrement dans la Transition Ecologique.

Dans les documents fournis, nous retrouvons quand même le raccordement des caméras de vidéo-surveillance à la boucle optique angevine ou encore le superviseur de vidéo-surveillance dans ce budget de 3,6 millions d'euros. Du coup, j'ai cherché le rapport entre la vidéo-surveillance et la Transition Ecologique et j'ai eu un petit peu de mal.
Les chiffres que vous annoncez en matière de Transition Ecologique sont impressionnants. C'est une bonne communication, mais ces chiffres ne reflètent pas, à notre avis, la réalité de l'investissement de notre Ville dans la Transition Ecologique. La mesure de la qualité écologique d'un budget nécessite d'avoir des critères précis ou au moins annoncés sur ce qui contribuent à la Transition Ecologique et ce qui lui portent atteinte. Cela demande un cadrage partagé d'analyse du budget. Nous vous avons déjà proposé d'adjoindre à l'examen du budget une comptabilité écologique et sociale qui soit extrabudgétaire afin de permettre une discussion éclairée en amont du vote du budget. Cela se fait se fait dans d'autres collectivités et l'État s'est prêté à un premier exercice de budget vert. L'idée étant de classer en vert, ce qui est favorable à l'environnement, en blanc ce qui est neutre et en marron ce qui était favorable à l'environnement.

Cela offrirait une lecture honnête de la contribution du budget de la Ville à la Transition Ecologique et une lecture cohérente de l'ensemble des politiques locales. Il y a des investissements qui sont favorables, comme changer les ampoules de l'éclairage en mettant des LED pour rénover des bâtiments publics, et il y a aussi des investissements qui seront défavorables pour l'écologie, comme ceux qui encouragent la voiture par exemple, que ce soit les infrastructures, les parkings, etc.

Nous vous proposons que, les prochaines années, une vraie évaluation soit menée pour mieux informer les décisions budgétaires, en annexant les résultats d'un budget vert au Budget Primitif afin de permettre une discussion éclairée en amont du vote du budget.

L'Association des Maires de France (AMF), France urbaine et l'institut d'économie pour le climat développent un cadre commun afin d'aider les collectivités qui le souhaitent à concrétiser leur démarche de budget vert. Angers et plus généralement Angers Loire Métropole pourraient bénéficier de cette expertise pour avoir un outil de pilotage et de transparence de l'action publique dans le domaine de l'environnement. Cela permettrait de chiffrer l'effort de la Ville dans la Transition Ecologique avec des chiffres indiscutables, non seulement en équipement mais aussi en fonctionnement.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

**Silvia CAMARA-TOMBINI :** Nous avons déjà eu, le mois dernier, l'occasion de nous exprimer sur les orientations budgétaires. Je voudrais cependant reprendre quelques points. Vous rappelez dans le document que ce budget respecte vos engagements vis-à-vis des Angevins, des engagements qui divergent pour beaucoup de ceux que nous avions nous-mêmes présenté aux Angevins.

Des accords avec ce budget, nous en avons, comme le maintien de la fiscalité, l'engagement de contenir l'encours de la dette, l'augmentation, et nous l'avions régulièrement demandé dans le précédent mandat de la subvention CCAS ou encore la poursuite de la nécessaire rénovation des quartiers. Les désaccords sont tels que nous ne pourrons pas voter pour ce budget. Nous avons proposé, l'an dernier, aux Angevins une vision différente de la Ville avec notamment des divergences importantes sur les aménagements urbains, comme Cœur de Maine ou sur la prise en compte systématique de la transition écologique, avec un surcoût inévitable pour financer de nouvelles mesures avec la politique de la Ville et la nécessité de mettre plus de moyens au profit des quartiers, sur la nécessité de prendre en compte la détérioration de la sécurité dans certains quartiers par des moyens de prévention et notamment des moyens humains ou encore le plan vélo que nous jugeons manquant d'ambitions, etc.

Je regrette que nous ne prenions pas plus la mesure de la crise Covid qui nous touche dans ce budget. Nous avons l'impression que nous faisons comme si nous poursuivions nos orientations, comme si rien n'avait changé. Or, il va nous falloir nous adapter rapidement et tenir compte des impacts que la crise aura, y compris sur le quotidien de très nombreuses personnes ou de très nombreuses structures, que ce soit les associations, les commerces, les entreprises, sur le changement de certaines pratiques et notamment en matière de déplacements ou encore sur la situation financière de nombreux ménages qui est en train de se dégrader. Il y a, bien sûr, aussi la question des jeunesses, mais soyons plus ambitieux, notamment, en recrutant plus de jeunes alternants ou encore de jeunes en service civique.

Face à la crise, nous sommes convaincus qu'il fallait revoir le calendrier de certains investissements et repenser nos priorités. Ensuite, dans les priorités que vous mettez en avant et vous semblez friands de la mise en place de plan, il me semble qu'il y a un absent : le plan logement. Nous sommes convaincus qu'il y a urgence à remettre à plat la politique du logement à Angers. Quand le prix des loyers du foncier s'envole, cela signifie moins de pouvoir d'achat, notamment pour les classes moyennes, mais aussi un éloignement géographique du lieu de travail qui génère un retour accru à la voiture. Qui peut se satisfaire qu'un couple de professeurs ne puissent accéder à la propriété à Angers, idem pour un couple de soignants ou pour celles et ceux qui sont employés, ouvriers et qui travaillent, gagnent leur vie, ont un CDI, mais qui font face à l'énormité du prix du m² à Angers ? Personne dans cette assemblée ne peut nier qu'il y a un problème de logement à Angers. Il faut mettre le paquet sur le logement, il faut accélérer la construction dans nos actes, inventer des règlements de ZAC qui permettent de juguler les prix, encadrer les loyers pour cesser cette hausse insupportable et renouer avec une politique de programmation du temps long. Nous devons nous rendre maître du foncier sur l'agglomération et je pourrais poursuivre en proposant que les fonds de la SOCLOVA servent à financer un outil d'office foncier plutôt qu'à verser des dividendes.

Nous sommes en train de faire courir un risque considérable au territoire angevin. Il faut sonner l'alarme sur le logement, car les classes moyennes sont en train d'être contraintes à l'exil. Face à cette urgence, qui est à corréler aussi avec l'urgence climatique, je vous redis notre volonté de participer à un groupe de travail en lien avec l'agglomération. Nous souhaitons qu'Angers reste une ville attractive, mais nous ne souhaitons pas que la douceur angevine soit réservée à une certaine catégorie de personnes. Nous souhaitons que la ville reste accessible à tous les angevins, quelle que soit leur situation et force est de constater que pour beaucoup d'entre eux, la situation se complique.

Concernant la construction même du budget, je voudrais redire plusieurs choses. Nous sommes plutôt favorables, dans le contexte actuel, à un niveau élevé d'investissement. C'est aussi une manière de répondre à la crise en assurant notamment les entreprises du BTP de notre soutien. Attention, la situation que nous avons connue ces dernières années, était particulièrement avantageuse avec une croissance en hausse, des taux bancaires intéressants ou encore la possibilité que la ville a eu de vendre de nombreux biens. Qu'en sera-t-il demain ? J'en arrive bien sûr à parler de la dette. Lors du DOB, je regrettais qu'en Commission finances, M. VERCHERE ait à nouveau évoqué la dette « héritée de nos prédécesseurs ».

Or, lors du dernier Conseil municipal et à nouveau lors de la dernière Commission finances, il y a 15 jours, M. VERCHERE nous a aussi dit que « vous aviez respecté vos engagements, pris lors du précédent mandat de doubler la dette ». J'avoue être particulièrement étonnée par ces propos, car à aucun moment vous n'aviez évoqué cet engagement de doubler la dette. Je pense surtout que vous n'avez pas maîtrisé cette augmentation considérable et que vous la subissez. Il faut chercher un élément de langage pour la rendre acceptable, mais cela m'inquiète pour la suite. Qu'est-ce que vous ne nous dites pas et que nous découvrirons, dans 6 ans ?

Je terminerai en rappelant que nous serons extrêmement vigilants dans ce contexte à l'évolution de la dette, mais aussi au respect de l'engagement annoncé de la contenir, dans les prochaines années, tout comme nous serons vigilants à ce que l'attractivité d'Angers n'exclut aucun Angevin.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Claire SCHWEITZER.

**Claire SCHWEITZER :** Le budget que vous nous proposez reflète le dogmatisme austéritaire dont font preuve tous nos pouvoirs publics face à la crise sociale écologique majeure que nous subissons. Alors que nous devrions engager des politiques publiques volontaristes et innovantes, planifier de grands plans d'investissement pour transformer en profondeur nos modes de production, votre majorité s'obstine et persiste à vouloir continuer à faire comme avant et nous condamne à regarder notre monde s'enfoncer toujours plus dans la crise. Alors que, autour de nous, des gens dorment dans nos rues, font la queue pour obtenir une aide alimentaire et que la biodiversité dans nos villes et dans nos campagnes s'effondre, votre projet politique ne change pas. Vous abattez des arbres et bitumer des champs pour construire des centres commerciaux ou des parkings, vous privatisez nos services publics à des multinationales prédatrices dont le seul but est de faire des bénéfices, mais pas de servir les citoyens, vous posez des caméras de vidéosurveillance dans les quartiers où les habitants n'ont même pas les moyens de se chauffer correctement en hiver.

L'inaction politique, dont vous faites preuve, nous coûte plus cher que les investissements dont nous avons besoin pour assurer une vie digne à nos concitoyens et préserver notre biodiversité. Je voterai contre ce budget en espérant que vous preniez conscience de la gravité de la situation, d'ici la fin de ce mandat.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Christelle LARDEUX COIFFARD.

**Christelle LARDEUX COIFFARD :** Je voudrais tout d'abord remercier notre 1er Adjoint pour sa présentation et développer, auprès de chacun de vous, les grandes orientations budgétaires de notre CCAS pour que vous puissiez voter la subvention de 12 700 000 euros versée par la Ville au CCAS pour un budget total 2021 de 42 746 000 euros.

Dans ce moment de crise sanitaire qui dure, les solidarités vis-à-vis des Angevins les plus fragiles sont au cœur de nos préoccupations et de nos priorités. C'est notre vigilance quotidienne avec Monsieur le Maire, président du CCAS, et avec l'ensemble du Conseil d'administration.

Dans cet esprit, je tiens à remercier la Ville pour la proposition d'augmentation de la subvention par rapport à 2020 de 200 000 euros. Ce budget 2021 a pour vocation à faire perdurer les actions déjà mises en place en 2020 et poursuivre le soutien aux associations engagées pour accompagner les effets de la crise sanitaire, lutter contre l'isolement, la précarité et soutenir toutes les vulnérabilités.

C'est un budget 2021 attentif, centré sur les solidarités et tourné résolument vers l'avenir pour permettre à plus d'Angevins d'accéder aux aides et aux dispositifs d'action sociale afin de répondre aux effets de la crise sanitaire. Un budget global de plus de 5 millions d'euros y sera consacré à la fois pour un accès aux aides élargies et simplifiées, mais aussi un accueil du Pass revisité qui va étendre ses horaires et poursuivre les maraudes renforcées. Bien sûr, nous n'oublions pas un soutien aux initiatives locales innovantes et aux acteurs du territoire. Promouvoir le soutien des activités durables et solidaires,

diversifier le soutien aux associations, vecteurs de lien social, à la fois pour leurs projets, les évènements, leur subvention annuelle de fonctionnement, mais aussi un accompagnement par des conseils techniques et des échanges réguliers et la formation des bénévoles.

Nous développons les conventions d'objectifs pour sécuriser financièrement ces associations et leur donner de la lisibilité dans leur développement. Cette année 2021, c'est une enveloppe de 1 214 709 euros qui sera versée aux associations de notre territoire angevin. Nous constatons une évolution de plus de 2,3 % et concerne 19 associations. C'est aussi soutenir l'accessibilité financière et la qualité de vie en résidence et à domicile pour nos seniors les plus fragiles. Nous y consacrerons un budget global de plus de 22 millions d'euros. Notre dernière priorité sera de tout mettre en œuvre pour rompre l'isolement des seniors et soutenir les proches aidants : informer, écouter, accompagner les aidants en leur proposant du répit, une offre de formation et une écoute régulière. C'est aussi tout le travail de notre clique que nous souhaitons voir se préparer à une dimension à l'échelle de notre agglomération, pour suivre toutes les actions développées, adaptées et aménagées en fonction des évolutions sanitaires de toutes les animations proposées par Angers Seniors Animations. Nous y consacrerons plus d'un million d'euros afin de préserver les liens entre les personnes, les initier parfois et les développer pour que personne ne soit laissé au bord du chemin.

Le budget 2021 du CCAS s'est résolument tourné vers la réalisation des actions majeures, en réponse aux effets d'une crise économique et sociale qui, plus que jamais, nous conduit au CCAS à accompagner toujours plus les Angevins les plus fragiles.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

**Jeanne BEHRE-ROBINSON :** J'ai entendu plusieurs remarques sur l'implantation des caméras de vidéoprotection. J'avoue qu'elle m'étonne un petit peu, car ce n'est ni une nouveauté et encore moins un effet d'annonce, mais juste la poursuite d'un engagement clairement identifié, en 2014, et rappelé, en 2020. Ce n'est pas un engagement dogmatique, c'est juste le souhait de sécuriser notre ville, de permettre à chacune et à chacun se déplacer, de vivre, de travailler, de jouir de ces moments de loisirs en toute tranquillité. Cet engagement ne stigmatise personne ; il se déploie à l'échelle de la Ville. Nous avons aujourd'hui 50 % de nos caméras déployées sur le centre-ville, ce quartier si particulier commun à tous les habitants et 50 % à l'échelle des autres quartiers.

C'est aussi un outil pour optimiser et déployer la présence humaine là et au moment où il y en a le plus besoin, en optimisant au mieux la présence de nos médiateurs, de nos policiers municipaux et de nos ASVP. Les caméras nous accompagnent dans la sécurisation de nos quartiers et de tous les quartiers, mais surtout au service des femmes et des hommes qui y vivent. Chaque Angevin, quelle que soit sa condition, mérite la tranquillité et la sécurité ; c'est aujourd'hui le premier de nos droits et c'est aussi une forte attente de nos concitoyens.

Vous seriez extrêmement étonnés du nombre d'habitants qui viennent nous demander des caméras de vidéoprotection, comme, par exemple, des habitants de Monplaisir, lors d'une permanence. Toutes les semaines, je reçois, dans mon bureau, des Angevins qui me font part d'incivilités ou de difficultés et qui demandent si les caméras ont pu filmer les images ou si une caméra a été posée. Nous voyons bien que ce n'est pas que l'hyper centre que ce ne sont pas que les quartiers. Aujourd'hui, notre difficulté est de trouver le bon maillage et le bon dosage. Nous ne sommes pas dans une Ville à 800 ou 900 caméras ; nous sommes à 134 caméras. Nous allons poursuivre et peut être verrez-vous, dans les prochains jours, la nacelle pour installation des prochaines caméras, mais, encore une fois, je crois que c'est une réponse équilibrée et surtout une réponse de proximité et de sécurité aux services de nos concitoyens.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Roch BRANCOUR.

**Roch BRANCOUR :** Je voudrais réagir aux propos qui ont été tenus par certains d'entre vous concernant la question du logement. Je pense qu'il faut éviter de verser dans la caricature et dans les effets de manche quand nous abordons cette question-là. Chacun comprend que c'est un sujet qui est compliqué. Parler de Plan Logement absent, parler de classes moyennes contraintes à l'exil, parer de risques considérables pour notre territoire, je pense que, sans méconnaître les difficultés que peut connaître notre territoire sur la question du logement, cela ne sert pas le discernement et une politique ambitieuse et attentive aux réalités que de de tomber dans ces caricatures.

Ensuite, je voudrais souligner sur cette question-là que nous sommes un territoire qui est victime de son succès. Il faut bien mesurer cette situation, nous sommes au cœur de comportements, sur ce marché du logement, qui parfois dépassent ce que nous pourrions souhaiter pour notre territoire. La première mesure sur laquelle nous œuvrons, c'est d'assurer une bonne continuité, un bon rythme de production des logements sur notre territoire, et, de ce point de vue-là, je dois dire que, ces dernières années, jamais le territoire d'Angers n'avait connu un rythme aussi régulier de production et de construction de logements. La dernière preuve, c'est le bilan de l'année 2020, en matière de construction de logements, où dans l'Ouest de la France, la plupart des métropoles et des grandes villes ont connu un coup d'arrêt à l'augmentation de l'offre de logements sur leur territoire. Angers Loire Métropole est le seul territoire qui sort la tête de l'eau avec une progression très soutenue, même au-delà de l'effet lié au B1.

Nous avions d'ailleurs été salués par toute la filière de la construction de logements sur le comportement exemplaire qui était celui de notre administration pendant le premier confinement et d'avoir pu maintenir l'instruction et la délivrance des autorisations de construire, ce qui n'était pas le cas dans beaucoup de villes. Sur le rythme de la construction, je voudrais souligner que nous n'avons pas de leçon à recevoir de la part d'élus qui avait laissé, en 2014, le territoire et certaines zones d'activité complètement à l'arrêt, en matière de commercialisation et de construction des logements, à tel point que nous nous retrouvions sur une zone comme celle des Capucins ou de la Mayenne avec un taux de logement social supérieur à 40 %, alors que l'objectif initial était de 20 %. Tout cela parce que plus personne ne voulait acheter ou construire des logements libres sur ces zones pour lesquelles nous nous retrouvions contraints de faire appel, comme un appel au secours, auprès des bailleurs sociaux avec les conséquences que cela peut avoir à terme sur la concentration de logements sociaux sur ces quartiers.

Aujourd'hui, ce bilan de la construction de logements est positif. Ensuite, il est clair que le rythme de la production, très récemment, n'a pas suffisamment suivi le rythme de la demande. C'est une réalité ; nous le reconnaissons volontiers. Faut-il, pour autant, tirer des bilans aussi caricaturaux que vous le faites ? Je ne crois pas. Enfin, y a la question du prix des logements qui est une situation très récente et qui nous préoccupe beaucoup et que certains, abusivement, résument à quelques prix au m² qu'ils sortent sur des opérations très prestigieuses ou très limitées, mais là n'est pas le vrai problème. Le vrai problème, il est plutôt sur la dynamique du marché qui est alimentée par un phénomène des comportements un peu excessifs et sur lesquels nous sommes très attentifs et très préoccupés par cette situation. Nous travaillons avec les promoteurs sur le marché à des initiatives qui vont permettre de mieux piloter la diversité des offres et des prix qui sortent sur le marché. C'est un sujet qui nous préoccupe, et je crois qu'il ne faut pas donner le sentiment à nos concitoyens qu'avec deux coups de baguette magique, trois effets de manche et deux envolées lyriques dans une réunion du Conseil municipal, nous allons résoudre ce problème facilement. Nous sommes tous soucieux d'avoir une offre de logements équilibrée sur notre territoire, mais je crois que, beaucoup d'entre nous conviendront, que les recettes toute faites n'existent pas, cela ne marche pas aussi simplement.

**Monsieur le Président :** La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

**Silvia CAMARA-TOMBINI :** Juste pour faire un petit rappel historique à M. BRANCOUR. La crise économique, qui a engendré une crise immobilière et qui affecte malheureusement Angers, n'a pas échappé à l'arrêt de constructions dans certains quartiers. Je pense que c'était loin d'être spécifique à Angers ou alors il y avait une bulle sur Angers.

**Monsieur le Maire :** Je joins ma voix à toutes les voix silencieuses pour remercier la Direction des Finances et les équipes de Pierre Le Lann, pour tout le travail qui a été compilé, pour la présentation des diapositives de ce soir. Je veux à nouveau remercier la qualité de ce travail qui se mesure aussi à la précision du DOB par rapport à la présentation du budget primitif, puisque globalement les chiffres que nous vous avions donnés, il y a un mois, ce sont ceux que nous reprenons ce soir et je remercie ceux qui sont intervenus pour souligner ce point.

Je suis un peu surpris par l'intervention de M. AUREGAN, parce que nous lui avions pourtant donné tous les éléments, y compris dans le détail. Je trouve que c'est une lecture un peu malhonnête, quand on a eu le détail, de donner le sentiment qu'il y a du flou là où nous avons tout précisé. Je ne vais pas vous lire le détail des 24 325 000 euros de dépenses d'investissement que nous vous avons fourni, mais puisque vous évoquez la question des caméras de vidéoprotection, vous avez sans doute raison sur le fait que cette dépense n'aurait pas dû être mise dans les 24 millions qui ont été précisés. Nous passons de 24 300 000 euros à 24 100 000 euros, puisque sur les 3 690 000 euros de Territoire Intelligent, il y a 200 000 euros de caméras de vidéoprotection. Tout le reste, le raccordement à la Boucle Optique Angevine, ce n'est pas le raccordement à la Boucle Optique Angevine des caméras, puisqu'elles sont détaillées dans le tableau, c'est le raccordement à la Boucle Optique Angevine des capteurs ou des éléments qui permettront que nous n'ayons pas ensuite à payer pour ce flux, puisque nous nous appuyons sur la boucle dont nous sommes propriétaires, bien loin des multinationales utilisées dans la plupart des autres villes.

2 millions d'euros sur le déploiement dans 45 bâtiments municipaux de la gestion technique centralisée qui va nous permettre de diminuer nos consommations de fluide, de chauffage, d'eau, d'électricité ; 632 000 euros pour le déploiement de la solution d'arrosage intelligent sur une trentaine de nos parcs de manière à diminuer de 40 % notre consommation d'eau potable ; 150 000 euros dans des capteurs qui sont placés sur des places de stationnement pour que les gens tournent moins longtemps pour en trouver, c'est 10 % des émissions de gaz à effet de serre qui sont générés par le fait qu'on cherche l'emplacement ou on se stationne ; 58 000 euros pour le superviseur « espaces verts » qui permet de suivre l'ensemble de la solution numérique de l'arrosage intelligent ; 100 000 euros pour l'hyperviseur (l'hyperviseur n'intègre pas la vidéoprotection). Il me semblait que nous vous avions déjà expliqué cela, puisque nous gardons un centre de supervision urbain qui n'est pas dans les mêmes locaux que l'hyperviseur technique et puis enfin 150 000 euros pour la rénovation de l'éclairage de nos stades qui passe en LED. L'éclairage de nos rues est géré par l'agglomération, l'éclairage de nos équipements est géré par la Ville et si vous faites le détail, cela fait 3 490 000 euros qui s'ajoutent au reste. Le détail, nous vous l'avons donné, nous n'avons pas agglomeré des chiffres, mais vous avez des pourcentages. Quand, par exemple, nous prenons une petite quote-part des dépenses des plans place, en considérant qu'il y a une part qui consiste à refaire de la voirie et une autre au contraire qui va nous permettre de désimperméabiliser les sols, nous intégrons les désimperméabilisations des sols dans les cours d'école, c'est précisé dans le document ; les travaux de rénovation énergétique, c'est précisé dans le document ; les 100 000 euros de lancement de l'étude sur la rénovation énergétique de l'hôtel de ville également et toutes ces données nous serons heureux de les partager avec les angevins comme nous l'avons toujours fait. En entendant votre présentation, ce soir, j'ai le sentiment que cela va être nécessaire.

Vous trouvez que nous n'en faisons pas assez sur la transition écologique, je suis prêt à prendre les paris que, quoi que nous disions, vous aurez le même leitmotiv tous les ans. Alors que nous vous avons présenté un budget à l'agglomération où le montant de nos investissements en faveur de la transition écologique atteint des sommets, là-bas, vous avez, également, fait preuve de scepticisme, alors même que nous vous avions donné le détail. À un moment, il va falloir ou que vous changiez de posture et que vous acceptiez que quand nous vous donnons des éléments qui sont préparés par les services, ils puissent éventuellement être vrais, ou, alors, rester sur ce qui sera une forme de dialogue de sourds, parce que vous aurez considéré que vous auriez fait beaucoup mieux que ce que nous ferions quels que soient les efforts que nous pouvons déployer.

J'ai entendu les propos de Silvia CAMARA-TOMBINI. Je partage une partie des réflexions sur le fait que la crise que nous vivons va nécessiter d'adapter les choses, mais si vous pensez que la crise s'arrête en 2021, je pense que vous vous trompez. Nous prenons pour la deuxième année consécutive une décision de gel de tarifs, une décision d'augmentation des moyens du CCAS et je veux saluer Christelle LARDEUX-COIFFARD, son action à la tête du CCAS et la manière dont elle a fait en sorte d'insister sur ce qui était nos priorités. Nous maintenons surtout de manière intégrale nos subventions à l'ensemble d'un tissu associatif, y compris de lieux culturels qui sont fermés. Quand dans beaucoup de villes, on distingue les frais de fonctionnement des théâtres à blancs en diminuant les enveloppes de programmation, nous les maintenons à l'euro près sur la totalité des structures et c'est un engagement extrêmement fort que nous prenons avec l'argent de tous les Angevins pour précisément soutenir ces solidarités dont nous avons besoin.

Je ne vais pas m'éterniser sur le fait que vous aviez d'autres priorités, cela ne nous a pas échappé et aux Angevins non plus, du reste. Vous nous dites qu'il faut que nous fassions attention à la dette et à ne pas investir trop, parce que cela pourrait remettre en cause nos perspectives de désendettement. Dans le même temps, vous nous expliquez qu'il faudrait sans doute investir davantage dans certains domaines et votre voisine nous explique que nous n'investissons pas assez. Je continue de penser, dans ces conditions, que nous ne sommes, sans doute, pas loin de la bonne position, quand certains trouvent que nous investissons trop et d'autres pas assez. Cela me semble au contraire s'inscrire dans la politique cohérente et modérée dans laquelle nous nous trouvons.

En 2015, au moment des orientations budgétaires, nous avions eu l'occasion de préciser ce qui était notre stratégie budgétaire pour le mandat et d'indiquer que nous ne dépasserions pas le double de la dette, que nous avions trouvé et qui était de 84 millions d'euros plus 16 millions pour le réseau de chauffage urbain que nous avons sorti dans le cadre du budget annexe. De la même manière que nous avons fait ce que nous avons dit, au bout de quelques mois de mandat, je peux vous assurer que nous ferons ce que nous sommes en train de dire sur la diminution de la dette. Si certains considèrent que nous devrions investir davantage, je les entends, mais le quoi qu'il en coûte ne peut pas se faire avec l'argent des Angevins, parce qu'ils sont aussi tous contribuables nationaux et qu'à un moment donné, notre responsabilité est de faire des choix réalistes et, par définition, nous avons à faire ces choix.

Je vais vous dire un mot sur le logement. J'entends la situation particulière dans laquelle nous étions en 2014 ; elle est exacte. Je note qu'il vous plaît de rappeler que le contexte de 2014 était particulier, mais que quand, en revanche, on vous objecte que le contexte, par exemple universitaire, est particulier, en 2021, vous faites comme s'il n'y avait aucune raison que la municipalité d'Angers fasse face à une conjoncture exceptionnelle. Je me souviens de nos débats, au moment des élections municipales de 2014, où, en substance, on nous expliquait qu'il fallait ralentir le rythme de constructions, précisément compte tenu de la crise. Il y avait 3 000 logements vacants à Angers. Nous perdions de la population et pourtant les opérations de renouvellement urbain, dans des quartiers emblématiques, comme Belle-Beille et Monplaisir n'avait pas été lancées.

Je me réjouis, à l'époque, que nous n'ayons pas arrêté de construire. Vous nous dites aujourd'hui « il faut augmenter le nombre de constructions ». Nous avons 6 000 logements qui sont prévus dans les 3 ans, c'est-à-dire un rythme d'environ 2 000 par an qui est celui que notre territoire doit tenir. Je ne vais pas pousser la construction sur notre territoire, alors même que dans les injonctions que vous nous faites il y a une très grande contradiction. Jusqu'où construisons-nous ? Souhaitez-vous que nous élargissions l'artificialisation d'un certain nombre de terres pour construire des logements, puisque vous savez qu'environ les deux tiers de l'artificialisation et de l'étalement urbain sont liés à la construction de logements ? Est-ce que vous considérez qu'il faut recommencer des projets de surdensité, comme ceux que nous avons arrêtés et que vous portiez à une époque de construction, par exemple à l'intérieur du parc de la Madeleine ou au bord de l'étang Saint-Nicolas ?

La vision que nous défendons est celle d'une ville à taille humaine ; une ville qui n'a pas comme ambition d'atteindre la taille de Nantes ou la taille de Rennes. Une ville à taille humaine, cela veut dire une ville dans laquelle nous ne construisons pas à tout va, surtout quand, dans le même temps, certains groupes de l'opposition vous disent : « Il faut construire des logements mais surtout n'accueillez pas d'entreprises, car cela prend du foncier. »

À un moment, chacun sera placé devant sa responsabilité. Sa responsabilité, c'est de savoir jusqu'où nous allons pour garder à notre ville son équilibre et sa taille humaine. Je maintiens qu'une densité excessive, cela n'est plus Angers et qu'un étalement excessif, cela ne serait pas non plus Angers. Inciter ou penser que c'est par l'augmentation des logements des nouvelles ZAC, des nouvelles zones partout sur le territoire que nous allons y arriver, c'est à la fois demander des remèdes que vous avez été incapables de mettre en œuvre, quand vous étiez en responsabilité, et c'est surtout pousse-au-crime en termes de transition écologique et en termes de disparition de foncier agricole.

Nous avons un programme de constructions que nous allons tenir, de manière soutenue, en remplissant les objectifs qui sont les nôtres. Pour le reste, je souhaite qu'une partie des territoires qui nous entourent et qui ont arrêté de construire depuis des mois, je pense aux métropoles qui nous entourent sur lequel le nombre de mises en chantier a été quasiment divisé par 2 en 12 mois, participent aussi à leurs efforts. De la même manière, je suis heureux que les coopérations entre l'Université d'Angers et du Mans permettent sans doute d'augmenter le nombre d'étudiants au Mans où il y a, là-bas, une attente d'avoir davantage d'étudiants, qu'une vision régionale de ces sujets, qu'un confortement des pôles de Cholet et de Saumur, à la fois dans le sens d'une répartition d'attractivité pour l'ensemble de notre territoire est un moyen efficace d'éviter de se retrouver avec des difficultés excessives à l'occasion d'une rentrée universitaire.

Quand on tangente les 45 000 étudiants à l'échelle d'un territoire, là aussi, le sujet est « est-ce que nous construisons de nouveaux logements ou est-ce que nous considérons qu'il y a un moment où le nombre d'étudiants rapporté à la population correspond aussi à un équilibre pour à la fois profiter de l'atout extraordinaire que représente ces écoles, ces universités et, dans le même temps, tenir compte qu'il faut que la Ville soit pour tout le monde et que cela suppose un équilibre. Cet équilibre ne peut pas seulement se penser en termes de résilience post-crise, mais il doit aussi se penser en termes de programmation et de planification pré-construction. C'est un sujet sur lequel, pour le coup, je vous renvoie le plaisir que j'aurai à vous entendre sur ce qui vous semblait être souhaitable.

Mme SCHWEITZER, votre intervention aurait pu se tenir dans la quasi-totalité des villes de ce pays, y compris celles dans lesquelles il y a des insoumis qui siègent dans la majorité. Nous expliquer qu'il y a des gens qui dorment dehors, c'est évidemment insupportable, mais si vous êtes capable de me citer une ville en France dans laquelle cela n'est pas le cas, ce sera avec plaisir que je vous écouterai. Vous entendre parler de manière générique de bétonisation, de coupe d'arbres, cela a un petit côté rhétorique qui peut éventuellement être efficace auprès d'un certain public, mais cela ne s'inscrit pas dans une réalité qui soit angevine par rapport à ce qui s'est vécu, au cours de ces derniers mois et encore moins sur les projets qui vous sont soumis dans le cadre de ce budget. Vous gagnerez à faire un peu moins d'idéologie et un peu plus de concret. De ce point de vue, votre intervention à propos de ces fameux quartiers populaires, dont vous vous prétendez la porte-parole, mais qui n'ont de cesse de demander des solutions différentes de celles que vous préconisez, est certainement l'exemple le plus éclairant.

Ce budget n'est évidemment pas parfait ; aucun budget ne l'est. Ce budget est à la fin d'un trimestre, mais il n'est pas à la fin d'une année. Il me semble extrêmement vraisemblable, compte tenu de la crise que nous connaissons et même de ce que nous avons déjà vécu, depuis ce début d'année, d'un point de vue sanitaire, que nous ayons à le réviser à l'occasion du budget supplémentaire, dans 3 mois. Nous aurons à le faire, parce que nous avons un certain nombre de services qui ont fonctionné au ralenti, depuis le début de cette année, et sur lequel nous aurons certainement des ajustements de recettes à avoir. Nous savons que nous allons nous exposer à des dépenses complémentaires, dans un certain nombre de domaines, et qu'à

l'inverse un certain nombre d'évènements ne se tiendront peut-être pas dans les formats et avec les budgets que nous avions imaginés.

Néanmoins, à la minute où nous nous parlons, Ce budget est à la fois la traduction des engagements de la majorité vis-à-vis des Angevins, et, dans le même temps, la déclinaison des trois priorités (rénovation urbaine, transition écologique et culture) que nous avons portées, que nous portons et que nous porterons pour les 6 ans dans lesquels nous sommes. Il est enfin un budget qui répond avec humilité, et sans tirer des plans sur la comète, aux crises que nous vivons, en préservant le pouvoir d'achat des Angevins, en menant à bien les projets qui permettront demain aux forces vives de ce territoire de pleinement profiter de la Ville que nous sommes en train de construire tous ensemble.

# VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

**Monsieur le Maire :** Nous votons ce budget primitif par fonction, dépenses, recettes… Je pense que le vote des uns et des autres sera relativement identique.

## BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ANGERS

**BUDGET PRINCIPAL**
**VOTE**

**DEPENSES**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 011 | Charges à caractère général | - | 41 693 188,00 | 41 693 188,00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | - | 116 813 255,96 | 116 813 255,96 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | - | 45 034 474,00 | 45 034 474,00 |
| 656 | Frais de fonctionnement des groupes d'élus | - | 158 000,00 | 158 000,00 |
| 66 | Charges financières | - | 1 940 000,00 | 1 940 000,00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | - | 338 100,00 | 338 100,00 |
| 023 | *Virement à la section d'investissement* | - | *21 867 304,27* | *21 867 304,27* |
| 042 | *Opérations d'ordre de transfert entre sections* | - | *11 200 000,00* | *11 200 000,00* |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | - | 37 410 000,00 | 37 410 000,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 754 520,02 | 2 492 800,00 | 3 247 320,02 |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 147 820,94 | 3 456 500,00 | 3 604 320,94 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 4 417 147,17 | 13 642 572,00 | 18 059 719,17 |
| 23 | Immobilisations en cours | 6 715 193,82 | 35 796 816,27 | 42 512 010,09 |
| 26 | Participations et créances rattachées à des participations | 5 000,01 | 317 000,00 | 322 000,01 |
| 27 | Autres immobilisations financières | | 600 000,00 | 600 000,00 |
| 45811 | Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales DF | 20 370,71 | 1 152 700,00 | 1 173 070,71 |
| 45812 | Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales DI | 1 954 979,49 | 7 354 200,00 | 9 309 179,49 |
| 45813 | Gestion déléguée - Cimetières | | 200 000,00 | 200 000,00 |
| 45811 | Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales RF | | 5 000,00 | 5 000,00 |
| 001 | *Résultats d'investissement reportés* | | *15 378 180,03* | *15 378 180,03* |
| 040 | *Opérations d'ordre de transfert entre sections* | | *833 000,00* | *833 000,00* |
| 041 | *Opérations patrimoniales* | | *49 800 000,00* | *49 800 000,00* |
| | | | | |

**Monsieur le Maire :** Je vais vous demander si vous êtes contre le budget qui vous est présenté de bien vouloir lever la ou les mains. Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

## BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ANGERS

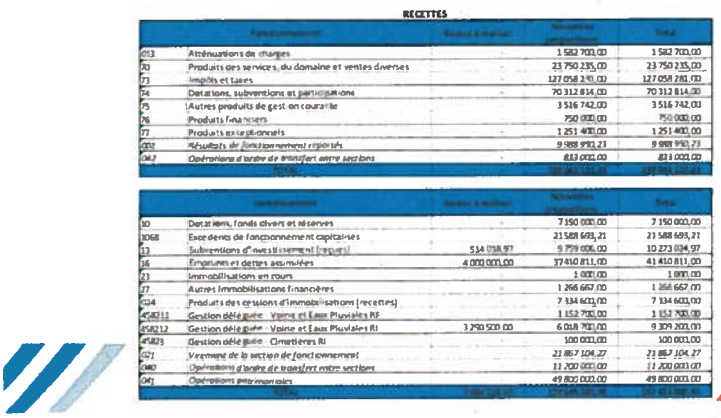

BUDGET PRINCIPAL

VOTE

RECETTES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 013 | Atténuations de charges | | 1 582 701,00 | 1 582 701,00 |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | | 23 750 235,00 | 23 750 235,00 |
| 73 | Impôts et taxes | | 127 058 281,00 | 127 058 281,00 |
| 74 | Dotations, subventions et participations | | 70 312 814,00 | 70 312 814,00 |
| 75 | Autres produits de gest. on courante | | 3 516 742,00 | 3 516 742,00 |
| 76 | Produits financiers | | 750 000,00 | 750 000,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | | 1 251 400,00 | 1 251 400,00 |
| 002 | Résultats de fonctionnement reportés | | 9 988 993,23 | 9 988 993,23 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 833 000,00 | 833 000,00 |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 7 150 000,00 | 7 150 000,00 |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | | 21 588 693,21 | 21 588 693,21 |
| 13 | Subventions d'investissement (reçues) | 514 038,97 | 9 759 035,00 | 10 273 034,97 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 4 000 000,00 | 37 410 811,00 | 41 410 811,00 |
| 21 | Immobilisations en cours | | 1 000,00 | 1 000,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | | 1 266 667,00 | 1 266 667,00 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations (recettes) | | 7 334 601,00 | 7 334 601,00 |
| 458211 | Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales RI | | 1 152 700,00 | 1 152 700,00 |
| 458212 | Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales RI | 3 290 500,00 | 6 018 700,00 | 9 309 200,00 |
| 45823 | Gestion déléguée - Cimetières RI | | 100 000,00 | 100 000,00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 21 867 104,27 | 21 867 104,27 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 11 700 000,00 | 11 700 000,00 |
| 041 | Opérations patrimoniales | | 49 800 000,00 | 49 800 000,00 |
| | | | | |

angers.fr

**Monsieur le Maire :** Nous considérons que c'est le même vote sur les dépenses et sur les recettes.

***Délibération n° DEL-2021-64 : <u>Budget principal</u> : Le Conseil Adopte à la majorité***

***Contre : 10, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.***

## BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

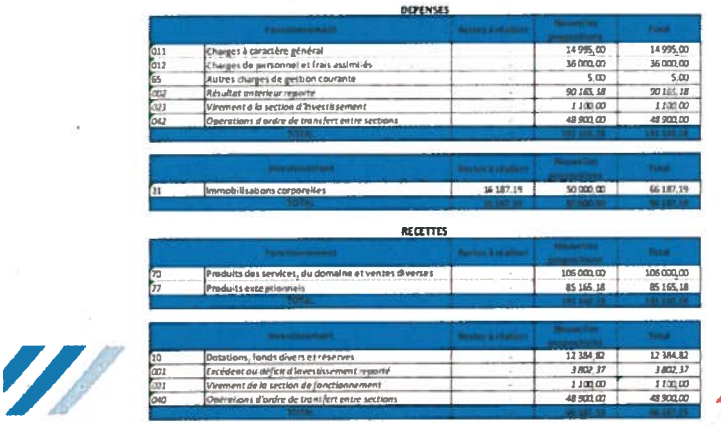

DEPENSES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 011 | Charges à caractère général | | 14 995,00 | 14 995,00 |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | | 36 000,00 | 36 000,00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | | 5,00 | 5,00 |
| 002 | Résultat antérieur reporté | | 90 165,18 | 90 165,18 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | 1 100,00 | 1 100,00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 48 900,00 | 48 900,00 |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 11 | Immobilisations corporelles | 16 187,19 | 50 000,00 | 66 187,19 |
| | | | | |

RECETTES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | | 106 000,00 | 106 000,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | | 85 165,18 | 85 165,18 |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 12 384,82 | 12 384,82 |
| 001 | Excédent ou déficit d'investissement reporté | | 3 802,37 | 3 802,37 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 1 100,00 | 1 100,00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 48 900,00 | 48 900,00 |
| | | | | |

angers.fr

**Monsieur le Maire :** Sur la Boucle Optique Angevine, je procède à un vote séparé, puisqu'il s'agit d'un budget annexe. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-64 : <u>Budget annexe</u> : <u>La Boucle Optique Angevine</u> : Le Conseil adopte à l'unanimité***

**Délibération DEL-2021-65**

**ACTION SOCIALE -**

**Plan de prévention et de lutte contre l'isolement - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Christelle LARDEUX-COIFFARD*

**EXPOSE**

La lutte contre l'isolement est une priorité du mandat. Accéléré dans le contexte de crise sanitaire, le lancement d'un plan de prévention et de lutte contre l'isolement a été adopté au Conseil municipal du 30 novembre 2020.

Cette crise sanitaire est particulièrement éprouvante pour les Angevins en situation d'isolement et de fragilité pour les séniors, en particulier les plus âgés, les personnes en situation de précarité, les personnes seules, les familles monoparentales, les jeunes, les étudiants, etc.

La ville d'Angers encourage et soutient des initiatives et des actions de proximité pour prévenir et lutter contre la solitude des Angevins.

Un appel à projets de 100 000€ a été lancé le 3 décembre dernier et jusqu'au 31 mars 2021 afin de financer des actions concrètes qui peuvent être à caractère social, culturel, ou pédagogique en faveur des personnes en situation d'isolement résidant à Angers.

Les structures associatives, les organismes publics, les établissements assurant des missions de service public, les entreprises de l'économie sociale et solidaire et les acteurs de quartier implantés sur le territoire angevin peuvent contribuer à ce dispositif dans le cadre d'un appel à projets.

Les projets seront instruits lors d'une commission d'attribution en fonction du dépôt des dossiers.

Il s'agit aujourd'hui de valider d'une part un report de clôture de dépôt des candidatures au 30 juin 2021, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, et d'autre part, le financement des projets suivants :

- « Ateliers d'art plastique et de théâtre », porté par « La Maison de Quartier Les Hauts de St Aubin - Fédération Léo Lagrange Ouest », pour un montant de 3 000€ ;
- « Une voix au service de vos pensées », porté par l'association « Le 3 Mâts », pour un montant de 1 500€ ;
- « Redynamiser la vie sociale en établissement pour personnes âgées grâce à l'art et la culture et de belles rencontres », porté par la Société par Actions Simplifiées « Les Amis d'Hubert », pour un montant de 13 000€ ;
- « La musique comme instrument de cohésion sociale », porté par l'association « Orange Platine », pour un montant de 3 000€ ;
- « Les Intergénéreux », porté par l'association « Unis Cité », pour un montant de 5 000€,
- « Inclusion numérique », porté par l'association « Secours populaire français – Fédération de Maine et Loire », pour un montant de 8 000€,
- Réalisation et animation d'une émission radio », porté par l'association « Radio G ! », pour un montant de 3 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL-2020-392 du Conseil municipal du 30 novembre 2020 adoptant le plan de prévention et de lutte contre l'isolement,
Vu l'arrêté du Maire AR-2020-160 du 9 décembre 2020 adoptant le règlement et les conditions d'attributions des aides de ce plan de prévention et de lutte contre l'isolement,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve la date limite de dépôt des candidatures de l'appel à projets fixée au 30 juin 2021.

Attribue des subventions d'un montant total de 36 500 €, au titre du plan de prévention et de lutte contre l'isolement, à :

- La Maison de Quartier Les Hauts de St Aubin - Fédération Léo Lagrange Ouest, pour un montant de 3 000 €, versée en une fois,
- Le 3 Mâts, pour un montant de 1 500 €, versé en une fois,
- Les Amis d'Hubert, pour un montant de 13 000 €, versé sous condition que l'entreprise adhère à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Orange Platine, pour un montant de 3 000 €, versé en une fois,
- Unis Cité, pour un montant de 5 000 €, versé en une fois,
- Secours Populaire français – Fédération de Maine et Loire, pour un montant de 8 000 €, versé en une fois,
- Radio G !, pour un montant de 3 000 €, versé en une fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Christelle LARDEUX-COIFFARD :** Notre plan de lutte contre l'isolement qui est une priorité de notre mandat et que vous avez adopté, en novembre dernier, a vu le jour dans un contexte où beaucoup

d'Angevins ont eu une réduction sensible de leurs liens et où la distanciation sociale prescrite vient limiter les déplacements, les sorties et les rencontres. C'est une situation éprouvante pour les Angevins isolés et en situation de fragilité.

Les premières actions répondent aux objectifs déclinés. Nous ne sommes pas dans un plan d'incantations, mais d'actions concrètes et incarnées dans le quotidien des Angevins. Monsieur le Maire, je vous propose que Anne-Marie POTOT, notre conseillère déléguée à la lutte contre l'isolement, puisse nous partager ce point d'étape et nous faire part des actions déjà à l'œuvre.

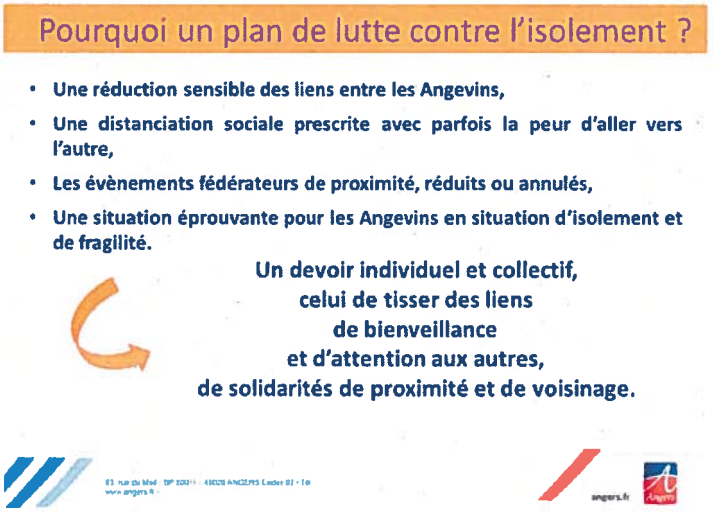


**Anne-Marie POTOT :** Je ne vais pas reprendre l'ensemble des dix premières propositions, mais juste mettre un premier focus sur ce que ce plan de lutte contre l'isolement a déjà permis.

**Anne-Marie POTOT :** Un des actes les plus importants, c'est de joindre par téléphone les seniors qui se retrouvent isolés. C'était le point 4 de notre plan de lutte contre l'isolement. Cela s'est fait avec le CCAS, avec le CLIC, avec le service Angers Seniors Animation (ASA) qui ont largement contribué à ces appels

et qui sont montés en puissance. Pour exemple, au mois de novembre, il y a eu 1 330 appels ; aujourd'hui, il y en a eu 1 700. Ces appels sont toujours aussi importants, mais les personnes maintenant sont demandeuses de voir d'autres personnes et de se rencontrer. Du coup, les activités évoluent et se réinventent, avec, par exemple, ces balades papotage par groupe de 6 qui étaient au nombre de 38 participants, au mois de janvier, et de 140 participants, au mois de mars.

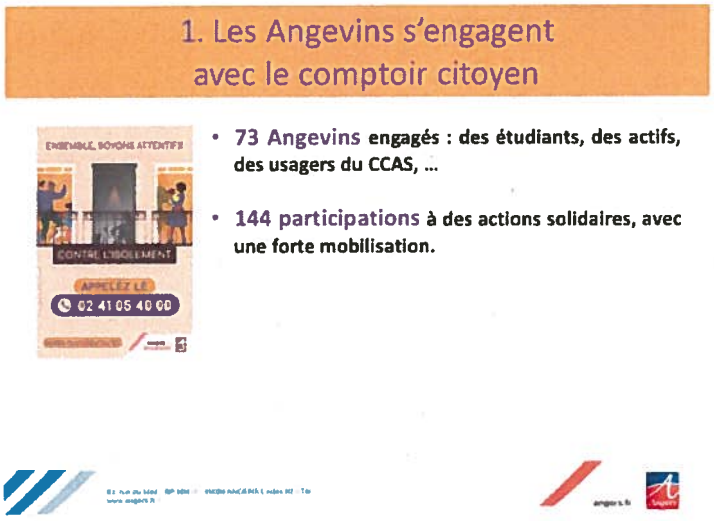


**Anne-Marie POTOT :** Dans le même temps, nous nous sommes rendu compte que les équipes écoutantes et ou appelantes, composées de bénévoles et de professionnels, avaient aussi besoin d'être mieux armées.

**Anne-Marie POTOT :** En conséquence, des cycles de formation, en lien et en partenariat avec SOS amitié, ont commencé et sont très appréciés pour d'une part avoir du recul et d'autre part des ressources face à des appels plus difficiles.

## 3. Les forces vives agissent

Contact avec 133 associations pour éditer un guide des initiatives de lutte contre l'isolement, proposées par les associations et les services publics, adaptés à la période de confinement.

Une large diffusion du guide en novembre 2020 vers les forces vives des quartiers et les services publics.

**Anne-Marie POTOT :** Cela a permis aussi de mettre en lumière ce qui se faisait, ce qui se fait et qui continue de se faire. Nous l'avons expérimenté lors de nombreux appels téléphoniques de préparation et aussi par la réalisation de ce guide qui était le point 6 et qui est toujours à votre disposition, où il y a une multitude de choses qui sont faites, qui sont en train de se faire et qui vont se faire dans le domaine de la lutte contre l'isolement.

## 3. Les forces vives agissent

- Parrainage *« Une école/un EHPAD »* : Liens intergénérationnels de proximité entre 11 écoles et 10 établissements d'hébergement pour personnes âgées, dont 4 gérés par le CCAS d'Angers.
- Une centaine de lectures par téléphone par des agents des Bibliothèques Municipales.
- 11 Animations musicales en déambulation dans tous les quartiers, sous la houlette de la Direction de la Culture et du Patrimoine, en lien avec les Maisons de quartiers et le Secours Populaire.
- Envoi par le CCAS et les Maisons de Quartier de plus de 2 000 cartes postales à des Angevins isolés.

**Anne-Marie POTOT :** Cela a permis de mettre en relation et d'accompagner les personnes, les associations, des structures dans des projets en cours d'élaboration, pour travailler à ce plan de lutte. C'est ce qui se construit à travers la mise en place des parrainages École-Ehpad et résidence autonomie, le point 7 de notre plan.

La crise sanitaire ne facilite pas les contacts, mais les équipes, quelles qu'elles soient, ont fait preuve de l'intérêt de l'intergénérationnalité qui donne de la vie et qui embarque des enfants et des jeunes, par exemple, à chanter sous les fenêtres des résidences, à créer des vidéos, à envoyer des lettres, à raconter des histoires, à papoter sur des bancs, à jardiner ensemble, etc.

Cinq écoles sont déjà en œuvre, ainsi que deux EHPAD et trois résidences autonomie du CCAS. Nous souhaitons que cette belle aventure continue avec d'autres EHPAD. Il y a un certain nombre de contacts qui ont été pris avec d'autres écoles pour élargir sur l'ensemble du territoire angevin.

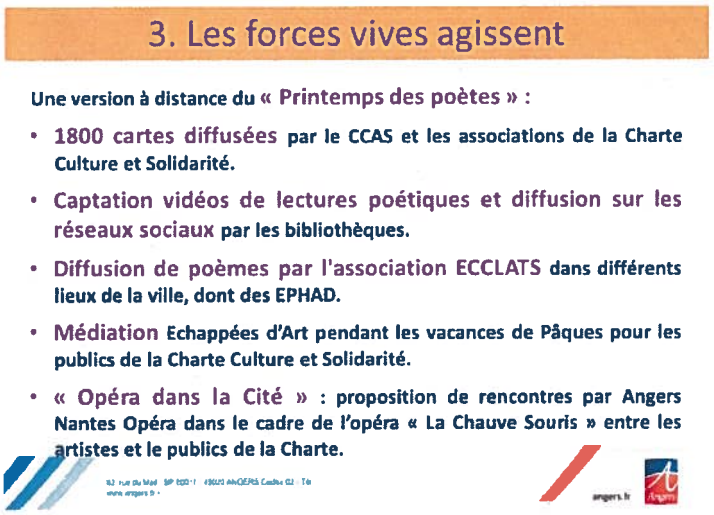


**Anne-Marie POTOT :** Le point 8 correspond à ce que j'appelle les propositions de bulle de respiration, de bonheur par la culture en proximité et qui est un véritable facteur de bien-être. Nicolas DUFETEL va en parler beaucoup mieux que moi et je remercie très vivement le service culturel qui nous a beaucoup aidé.

**Nicolas DUFETEL :** Pour rebondir sur ce que vous disiez, Monsieur le Maire, en effet, la Ville d'Angers a maintenu ses subventions à toutes les structures et les associations culturelles pour des projets qui parfois n'ont pas pu se tenir, mais il est aussi important de saluer la façon dont les services, les équipements de la Ville, les artistes se sont mis aussi dans cette démarche de vouloir aller là où ils pouvaient et faire des bulles de culture un petit peu partout. Ce sont, par exemple, des maraudes culturelles, du spectacle vivant qui a pu avoir lieu en pied de bâtiment, des concerts qui auront lieu encore, à venir… Je salue aussi des simples lectures par téléphone, plus de cent organisés par les Bibliothèques Municipales.

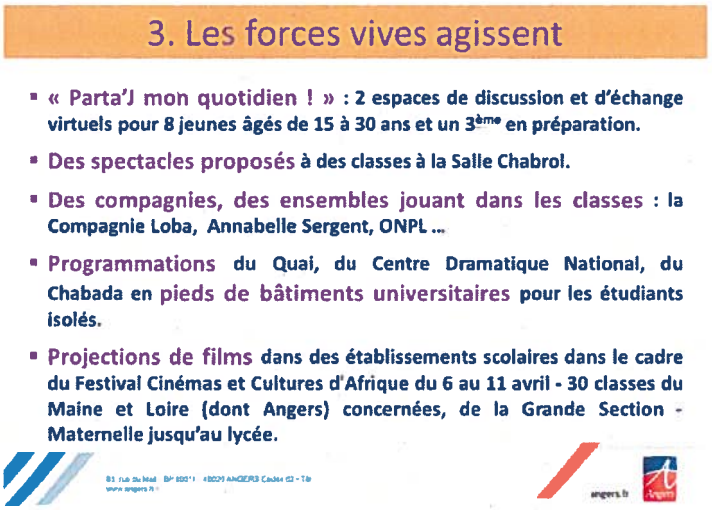


**Nicolas DUFETEL :** Angers est une ville où, face à la crise, nous prenons soin les uns les autres et nous nous appelons, nous nous écrivons, tout simplement, en recevant des cartes postales. C'est pour cela que le CCAS a fourni son fichier de personnes isolées pour que leur soient envoyées des cartes postales qui ont permis aux artistes de produire du dessin, de produire de la littérature. C'est une opération qui a été renouvelée également à l'occasion du Printemps des Poètes, où, non seulement, 2 000 cartes postales ont été envoyées mettant à l'honneur des poètes, mais aussi une action visant à des rencontres avec des scolaires. C'est la possibilité à chaque fois de rencontrer du public là où nous le pouvons.

C'est également ces grands événements, ces grands temps de la vie culturelle angevine, comme Cinéma d'Afrique qui commencera le 6 avril et qui va proposer des rencontres, qui va proposer d'aller comme cela travailler avec le public, pas seulement numérique. Je tiens à saluer l'ensemble des compagnies, des artistes qui se sont mis à la disposition de ce public isolé. Je pense à ces très beaux moments qui ont accompagné le Secours populaire pour que les personnes faisant la queue puissent bénéficier de spectacles vivants là où nous avons droit de le faire ; c'est un projet également que le Quai a, en faisant des lectures par téléphone, en faisant des pieds de bâtiments, en réfléchissant à ce lien que nous pouvons faire et que nous devons faire, sans grandes phrases, mais très concrètement.

Je tiens vraiment à remercier l'ensemble des acteurs de la vie culturelle qui ont du temps, qui ne peuvent pas se produire autrement aujourd'hui, mais qui ont réussi à développer en bonne entente avec le plan de lutte contre l'isolement des possibilités pour rompre et faire en sorte que la culture soit, malgré tout, présente.

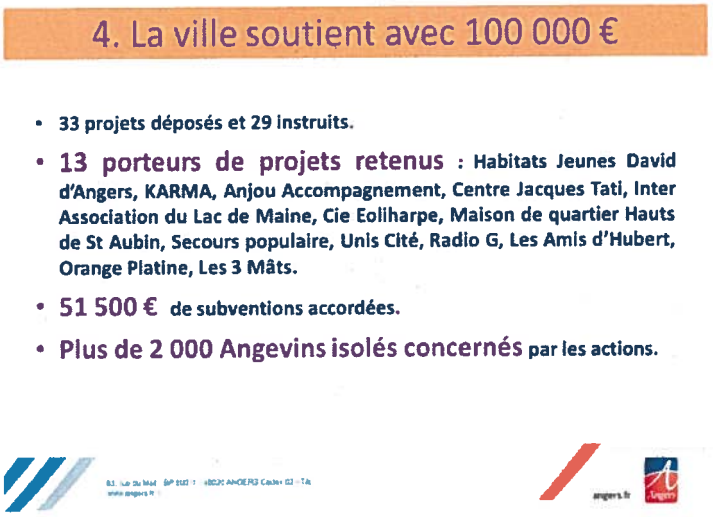


**Anne-Marie POTOT :** La ville soutient avec les 100 000 euros et, pour faire un petit point rapide, il y a eu 33 projets déposés et 29 instruits. Il y a 13 porteurs de projets : quatre maisons de quartier, Anjou Accompagnement, le Secours populaire, Unis Cité, Radio G, les Amis d'Hubert, Orange Platine, etc.

Nous avons, pour le moment, sur les 100 000 euros, dépensé 51 500 euros avec plus de 2 000 Angevins isolés. Ce sont des actions qui sont conduites dans presque tous les quartiers ; il y a des actions qui concernent tous les quartiers, mais il y en a où il y a plus d'actions qui sont en train de se faire (centre-ville, la Doutre, Lafayette, Belle-Beille, Lac-de-Maine, la Roseraie, etc.) et avec des partenariats nombreux.

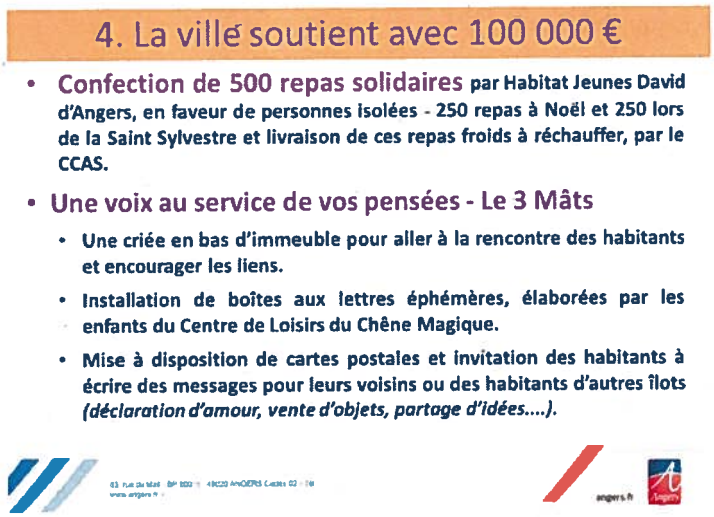


**Anne-Marie POTOT :** Ces actions servent à rendre lisible et à renforcer des partenariats entre les différents services. Ce partenariat est indispensable et c'est ensemble que nous poursuivons ce plan. Nous le retrouvons dans le cadre de l'enveloppe des 100 000 euros, dont je viens vous parler qui était le point 5. Je pense plus particulièrement au premier projet déposé qui était 500 repas distribués et qui a concerné l'ensemble de la Ville ; il s'est fait lors des fêtes de Noël et de fin d'année qui ont uni différentes associations, une équipe de cuisiniers, le comptoir citoyen, Solidar food, des bénévoles et, dans le même temps, certains de ces bénévoles nous exprimaient que, même le soir, ils seraient isolés.

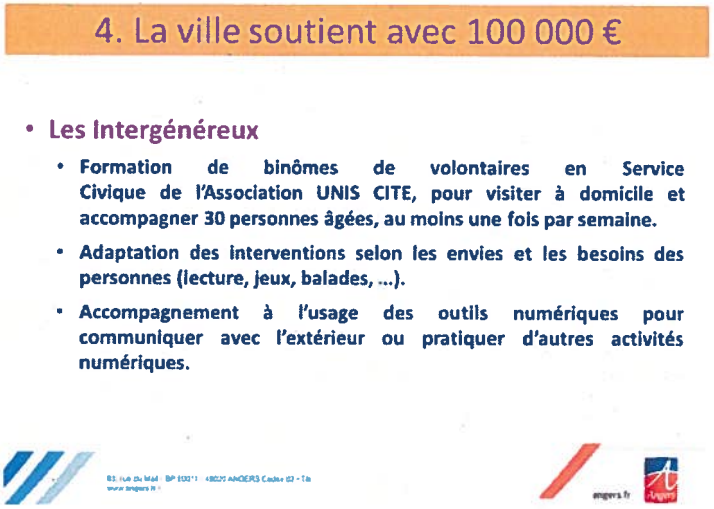


**Anne-Marie POTOT :** Nous nous sommes rendu compte que la jeunesse aussi était isolée par cette pandémie qui perdure, et le point 3, qui va être vu un petit peu plus tard, a été largement inspiré par ce plan de lutte contre l'isolement. Cela ne fait que commencer et nous confirmons notre volonté politique de continuer à œuvrer dans ce domaine.

**Christelle LARDEUX-COIFFARD :** Ce soir, il s'agit aussi de reporter et de voter la volonté que notre attribution aux projets déposés puisse perdurer. Dans notre première délibération, nous avions évoqué le 31 mars 2021, comme une date butoir. L'enveloppe n'étant pas aujourd'hui complètement dépensée, nous vous proposons de continuer et de poursuivre le dépôt des candidatures pour des projets et des actions pour les Angevins isolés jusqu'au 30 juin 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire, beaucoup d'associations et d'acteurs ont été mobilisés pour adapter leur quotidien et leurs actions auprès des personnes ; ceux-ci n'ont pas eu forcément le temps de proposer des actions dans le cadre du plan. Aujourd'hui, c'est leur permettre d'avoir un temps supplémentaire pour déposer de nouvelles idées et de nouveaux projets.

La délibération, de ce soir, est de pouvoir octroyer des subventions à sept nouveaux projets qui vous ont été détaillés dans ladite délibération :

- Le premier projet concerne la maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin avec la Fédération Léo Lagrange pour un montant de 3 000 euros. Cela concerne des ateliers de création d'art plastique et de théâtre, de la création scénographique avec la compagnie « les Monstrueuses » pour créer un plateau de tournage, en prévision de la fête de quartier, prévue en mai 2021, qui s'appellera « Jour de fête ».
- Le deuxième projet concerne l'association maison de quartier le 3 Mâts pour un projet qui est déjà engagé avec des criées en bas d'immeubles ou il s'agit d'inviter les habitants, là où ils vivent, de créer, d'activer de nouveaux liens avec leurs voisins et de les mobiliser autour du projet social du 3 Mâts et de son nouvel aménagement. En amont de cette criée, il y a eu une invitation dans les résidences, notamment Adoma et Jéricho, mais aussi les enfants du centre de loisirs du « chêne magique » qui ont mis à disposition des cartes postales pour les habitants où ces derniers sont invités à écrire des messages. Il y a aussi des boîtes aux lettres éphémères qui ont été élaborées. Pour ce projet, nous vous proposons de voter une subvention donc de 1 500 euros.

- Le troisième projet est proposé par « les amis de Hubert » pour une action en faveur de 25 résidences pour personnes âgées, autour d'organisation d'ateliers, à la fois lecture et histoire, mais aussi danse et musique, permettant l'accompagnement des professionnels de ces résidences pour ensuite, eux-mêmes, développer des actions d'animations au sein des établissements. Ce sont plus de 750 personnes qui seront touchées au travers de ce projet. Nous vous proposons de voter la subvention de 13 000 euros pour « les Amis de Hubert ».
- Le quatrième projet est en direction de l'association « Orange Platine » qui propose un projet de musique comme instrument de cohésion sociale avec des ateliers, à la fois des mercredis musique, en prévision pour l'été 2021, des ateliers de jeux musicaux et collectifs et des jams musicals qui sont des orchestres éphémères, permettant à toutes personnes désireuses de jouer de la musique de monter sur scène. Pour ce projet, nous vous proposons de voter une subvention de 3 000 euros.
- Le cinquième projet suivant concerne Unicité et l'action s'intitule les Intergénéreux. Il s'agit de volontaires du service civique de l'association qui ont été formés à l'accompagnement des personnes âgées et qui leur rendent visite à leur domicile au minimum une fois par semaine. Ce sont des visites de convivialité où les volontaires adaptent leurs interventions en fonction des envies et des besoins de la personne. C'est aussi pour accompagner ces personnes à l'outil numérique pour être en lien avec l'extérieur et leurs familles. Pour ce projet nous vous proposons de voter une subvention de 5 000 euros.
- Le sixième projet est un projet qui est porté par le Secours populaire pour faire face à la fracture numérique. Ce projet propose trois actions avec de la mise à disposition d'ordinateurs en direction des bénéficiaires, en toute autonomie, mais aussi un accompagnement par des bénévoles formés en interne, avec des ateliers qui se déclinent en fonction du niveau des personnes en lien avec l'utilisation de ces ordinateurs. C'est aussi pouvoir prêter des ordinateurs aux familles bénéficiaires avec des abonnements Internet, via des clés 4G, et aussi aux étudiants bénéficiaires ou non sans équipement avec des conventions de mise à disposition. Pour ce projet, nous vous proposons de voter une subvention d'un montant de 8 000 euros.
- Le septième projet concerne Radio G qui va organiser trois groupes pour participer à la conception, à la réalisation et à l'animation d'émissions de radio. Ces ateliers seront l'occasion pour les participants de rompre leur isolement en s'impliquant dans une activité innovante. Pour ce projet nous vous demandons de voter une subvention de 3 000 euros.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Marielle HAMARD.

**Marielle HAMARD :** Avant de développer mes propos, j'aimerais savoir s'il est possible de procéder de manière séparée à la délibération des projets qui sont portés dans ce plan.

**Monsieur le Maire :** La réponse est oui, puisque ce sont des subventions à des entités. Quand c'est à l'intérieur d'une convention, nous ne pouvons pas. Quand c'est à l'inverse des subventions à des personnes morales différentes, nous pouvons les distinguer.

**Marielle HAMARD :** Je voudrais vous remercier pour ce point d'étape qui montre la diversité des acteurs qui sont concernés sur cette thématique. J'aurais aimé l'avoir en Commission pour en échanger plus largement et plus précisément.

Nous aimerions apporter une justification de vote pour le projet porté par « les amis de Hubert ». Juridiquement, nous nous interrogeons sur la pertinence de voter une subvention auprès d'une société privée, alors que cette possibilité n'était pas notée dans le règlement intérieur. Nous nous questionnons sur la demande d'affiliation à l'économie sociale et solidaire qui est effectuée ou en cours. Nous avons quelques réserves que nous souhaitons communiquer ici.

Le fond du projet semble répondre à un besoin qui a été identifié par plusieurs structures, vu les éléments que vous nous avez apportés récemment, ce n'est pas ce qui nous interroge, mais nous émettons des réserves sur le porteur de projet, sur son modèle économique, en utilisant des intervenants sous le statut de

micro entrepreneur pour de très courte durée. Ils sont payés uniquement à l'intervention. Nous alertons sur la précarité grandissante de ces modalités de travail : c'est l'ubérisation le lien social.

De plus nous nous questionnons sur la formation des intervenants, le suivi et l'évaluation des actions qui sont mises en place. Sans discréditer cette société, nous n'avons pas assez d'éléments aujourd'hui pour soutenir favorablement ce projet, aussi nous nous abstiendrons.

Le montant total alloué à ce plan n'est pas encore totalement utilisé et celui-ci sera prolongé jusqu'en juin. Pourrions-nous effectuer un premier temps de bilan des projets qui ont déjà été subventionnés, afin de les valoriser, de repérer leur plus-value et d'en mesurer les effets ? Nous nous questionnons sur la forme d'aide mise en place par la Ville. Le secteur associatif croule actuellement sous les appels à projets émanant de collectivités publiques, de l'État, de partenaires financiers. Nous assistons à une course à l'appel à projet, alors que nous subissons encore les restrictions sanitaires qui empêchent bien souvent les porteurs de projets de réfléchir collectivement avec l'ensemble de leurs membres associatifs, avec des difficultés de réfléchir en visioconférence, d'aller chercher la vie des personnes concernées, alors qu'en même temps on leur demande de rester chez elles et de ne pas sortir. La temporalité n'est pas adéquate et la problématique de l'isolement doit se travailler sur le fond.

En octroyant plus de moyens aux associations structurantes, je pense, par exemple, à une révision des conventions pluriannuelles d'objectifs des maisons de quartier, en nommant des objectifs de lutte contre l'isolement, quelle est la vision de la Ville sur le long terme ? Quelle est la politique globale de lutte contre l'isolement ? Les enjeux sont déjà là et les attentes seront encore plus fortes à la sortie de cette crise sanitaire.

Nous l'avons répété à plusieurs reprises, vous pouvez compter sur nous, sur notre mobilisation à vos côtés pour agir et être présent à la mise en place d'actions structurantes et pérennes, parce que la lutte contre l'isolement se fera uniquement de manière collective. Nous vous sollicitons pour qu'ensemble, lors d'une Commission de solidarité ou lors d'un temps plus institutionnel avec l'ensemble des acteurs, nous puissions réfléchir sur les enjeux de demain.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Maxence HENRY.

**Maxence HENRY :** Je voudrais, tout d'abord, me réjouir de tout ce qui a été présenté par mes collègues, à l'instant, sur ces actions concrètes de lutte contre l'isolement. Nous ne sommes pas dans l'incantation, nous sommes dans des démarches concrètes, précises et qui vont toucher les Angevins au cœur. Je prends trois exemples, dont deux qui concernent les quartiers dont j'ai la chance de m'occuper, avec l'association de 3 mâts : une voix au service de vos pensées, donner la possibilité aux habitants du quartier de pouvoir exprimer ce qu'ils ressentent dans ces moments si difficiles, exprimer par l'écrit, pouvoir exprimer ses sentiments, ses ressentis, son mal-être et nous savons que mettre des mots sur des maux constitue une première étape d'évolution positive psychologique.

La deuxième chose est ce que propose Orange Platine et la possibilité de pouvoir utiliser la musique comme outil de cohésion sociale. Nou savons combien la musique peut adoucir les mœurs et combien il est nécessaire, en ce moment, de pouvoir adoucir les tensions que nous pouvons être amenés à vivre, compte tenu du contexte social difficile.

Enfin, concernant « les amis d'Hubert », pour répondre à Mme Hamard, j'ai déjà travaillé, sur le précédent mandat, avec cette structure qui est une jeune structure, pilotée par deux jeunes femmes et qui est là dans des actions tout à fait concrètes de solidarité et de proximité. Leur objectif est simple, c'est de permettre des temps d'échanges, essentiellement avec des seniors isolés, sur des centres d'intérêt, et proposer à une personne âgée, isolée de discuter cinéma avec un intervenant qui, lui-même, a cette passion du cinéma ou de la musique ou de l'écriture ou de la lecture… C'est la raison pour laquelle les intervenants ne sont

choisis qu'en fonction de ces centres d'intérêt et, donc, ne peuvent pas être recrutés sur des contrats longs, car les centres d'intérêt varient en fonction des personnes que nous accompagnons.

C'est une structure qui, dès le départ, a compris cette nécessité d'aller vers et cette nécessité de la relation individuelle pour être sur des toutes petites jauges et favoriser cette sortie de la précarité sociale, et en tout cas de de l'isolement. Je ne peux que m'en réjouir et surtout féliciter les équipes de travailler sur des actions concrètes, de ne pas être dans l'incantation, car c'est facile de dire que nous luttons contre l'isolement, c'est parfois plus difficile de mettre en place des actions concrètes qui vont là où nous habitons et de lutter contre cet isolement.

**Christelle LARDEUX-COIFFARD :** Concernant le projet des amis d'Hubert, Mme HAMARD, j'ai eu l'occasion d'en échanger avec vous. C'est un projet qui est inscrit, notamment, parce que les 25 résidences pour personnes âgées ont fait des courriers d'intention, qui ont été joints au projet, et qui sont déjà engagées de manière partenariale avec « les amis de Hubert ».

Je ne vois pas comment, dans le cadre de ce plan de lutte contre l'isolement, nous viendrions nous opposer à un souhait des établissements à accueillir et à travailler avec cette structure pour développer des animations collectives de qualité et surtout accompagner les professionnels. C'est là aussi la plus-value à leur donner des outils pour que l'action perdure dans le temps et dans l'établissement.

Vous évoquez le fait que l'appel à projets, comme il est inscrit dans le dans le règlement du plan, n'est pas ouvert à ce type de structures. Nous sommes en attente de l'agrément des « amis de Hubert » en ESUS, c'est-à-dire en Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. Notre subvention sera soumise à cet agrément particulier, permettant d'avoir la subvention dans le cadre du plan de lutte contre l'isolement.

Vous évoquez le fait d'avoir déjà des retours sur les actions que nous vous avons demandées de voter dans le cadre du plan et des subventions que nous avons accordées et, ainsi, de pouvoir évaluer celles qui sont déroulées, celles qui sont en cours et d'avoir des critères ou des indicateurs sur la plus-value de ces actions réalisées auprès des personnes isolées. C'est quelque chose qui est prévue. Nous avons travaillé à une fiche de retour sur expérience à la fois des personnes qui ont été touchées, qui ont participé qui ont vécu ces moments, mais aussi aux structures qui ont permis l'organisation de ces actions. C'est quelque chose qui va être en cours et nous ne manquerons pas de vous en faire part lors d'une Commission.

Pour terminer sur la question de cette enveloppe qui n'est pas, aujourd'hui, totalement consommée et où vous évoquez la difficulté pour les acteurs, notamment sur la question des appels à projets dans lesquels ils peuvent être. La volonté, c'est de permettre, aussi, à des petites associations, des petites structures de pouvoir déposer des projets qui ne sont pas à une échelle forcément très importante et qui vont toucher des publics peut-être de manière moins conséquente, mais qui vont avoir une vraie valeur dans le lien, dans la relation instaurée, dans les choses qui vont aussi s'inscrire dans le temps, et notamment dans la rencontre et dans le développement de solidarité nouvelle.

**Monsieur le Maire :** Je suis très frappé, parce que c'est assez rare, d'avoir 25 établissements d'accueil de personnes âgées qui nous demandent et qui signent une lettre d'intention pour que nous conventionnions avec « les amis de Hubert » et je pense que les éléments sur le statut vous ont été donnés.

Sur le plan de lutte contre l'isolement, s'il existe, c'est bien parce que nous l'avons souhaité, voulu, mis en œuvre et je pense qu'il y a une confusion que vous faites, mais c'est peut-être de notre faute à cause du choix des mots, et c'est précisément sur le dernier point évoqué par Christelle LARDEUX-COIFFARD sur cet appel à projet.

Ce n'est pas réellement un appel à projets, c'est plutôt une mise à disposition de somme. Il ne faudrait pas confondre ce que sont les appels à projets dans le champ social dans lequel vous dites « nous avons un service, battez-vous pour le gérer et proposez-nous l'offre qui va nous sembler la plus pertinente », et là

c'est exactement l'inverse. Nous avons une enveloppe à disposition et nous ne préjugeons pas de ce que vous allez proposer ; c'est donc le contraire de la démarche classique de ces fameux appels à projets sociaux qui, parfois, font l'objet de critiques de la part de la Chambre Régionale des Comptes ou d'autres. Ce n'est pas un appel à projets qui consiste à dire aux associations « battez-vous pour savoir qui de vous va gérer », c'est une mise à disposition de crédits, en disant que nous prenons les idées et que nous prenons les perspectives.

Si vous voulez une expérimentation, si vous voulez un retour d'expérience, il ne faut pas que nous fixions les règles du jeu de manière trop précise avant. Il faut que nous puissions se laisser surprendre par des qualités de résultat qui nous permettront peut-être de dire « ça vaut le coup de le poursuivre ». Dans certains cas, cela peut donner envie à d'autres de développer des actions, cela peut aussi permettre de découvrir qu'il y a peut-être des fausses bonnes idées dans un certain nombre de domaines, mais encore une fois cela n'est pas un appel à projets au sens classique, c'est un appel à mobilisation avec une mise à disposition de crédits, par rapport à une priorité municipale.

Nous passons au vote et je fais voter la délibération sur « les amis de Hubert ». Y a-t-il des oppositions ? de abstentions ? Je vous remercie.

Nous passons à toutes les autres délibérations, dans le cadre de ce plan de lutte contre l'isolement, pour les diverses subventions. Y a-t-il des oppositions ? de abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-65 :***

***<u>ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION « Les Amis d'Hubert »</u> :***

***Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***

***Abstentions : 6***

***<u>AUTRES ATTIBUTIONS</u> : Le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***

***N'a pas pris part au vote : Mme Marielle HAMARD.***

**Délibération DEL-2021-66**

**POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse**

**"Ensemble pour la jeunesse" - Plan de soutien à la jeunesse**

*Rapporteur : Benjamin KIRSCHNER*

**EXPOSE**

Les jeunes Angevins sont fragilisés par les conséquences du contexte sanitaire actuel. En effet, les difficultés des entreprises à accueillir des stagiaires ou à recruter, l'impossibilité pour des secteurs d'activités d'exercer, privent les jeunes d'activités rémunérées.

A cette précarisation croissante d'une partie de la jeunesse s'ajoute un phénomène d'isolement à une période de leur vie ou les liens sociaux sont indispensables à leur construction de leur vie d'adulte. L'impossibilité de vivre des moments conviviaux et l'isolement ont des impacts sur des jeunes qui sont de plus en plus nombreux à témoigner de leur souffrance et de leurs fragilités.

Avec ce plan « Ensemble pour la jeunesse », la Ville d'Angers entend jouer son rôle social à destination des jeunes en mettant à leur disposition ses ressources et en les accompagnant au plus près.

.

Dix premières mesures ont été prises à destination des 18-30 ans dans trois domaines :

- **La lutte contre la précarité financière** :

Les jeunes ont particulièrement subi la baisse d'activité économique en 2020, que ce se soit en termes d'emplois durables ou d'emplois saisonniers pour financer les études notamment. C'est pourquoi la Ville a souhaité maintenir et renforcer son accompagnement vers l'emploi par :

- Le renforcement des **dispositifs d'aide à la recherche d'emploi** « jobs d'été » et « jobs étudiants » et en particulier par la mise en place d'un e-salon avec pôle Emploi
- Le maintien, malgré les incertitudes liées à l'épidémie de COVID 19 **des accueils des jeunes en service civique et des apprentis.**

- **La lutte contre la précarité alimentaire** :

Depuis un an, la précarité, et notamment alimentaire, touche de plus en plus de jeunes. Pour diversifier l'offre en matière d'aide alimentaire, la ville soutient deux projets par :

- Une **subvention de 12 000 euros** à l'association Fé2A pour le fonctionnement d'une épicerie sociale et solidaire étudiante, en complément d'une subvention de 10 000€ accordée lors du Conseil municipal du 21 décembre 2020. Installée au 1 rue Gaubert, elle se compose d'un lieu de vie ouvert à tous les étudiants et d'une épicerie sociale accessible aux étudiants sur critères sociaux.
- La mise en place du **« frigo partagé »** au J, Angers Connectée Jeunesse pour lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire. Un outil développé par l'association Solidarifood qui est en cours de déploiement sur le territoire.

- **Le soutien et l'accompagnement des jeunes** :

Particulièrement touchés par l'isolement, les jeunes sont de plus en plus nombreux à témoigner de leur mal être et de leurs souffrances psychologiques. Pour renforcer l'écoute des jeunes, il est proposé :

- La création **d'un espace d'écoute** permettant aux jeunes d'échanger et d'être accompagné dans leur situation de solitude et leur mal être. Accueillis par des acteurs jeunesses ou par des pairs, la personne aura accès à une écoute attentive et sera orientée selon ses attentes. Deux lieux d'accueil sont prévus au J, Angers Connectée Jeunesse 12, place Imbach et à l'Agoraé, 1 rue Gaubert.

Dans cette situation inédite, certains jeunes ont du mal à penser leur avenir qu'il soit personnel, professionnel. Pour les soutenir, la ville a souhaité renforcer les capacités d'accueil de trois dispositifs portés par la direction Jeunesse et Vie étudiante :

- Le doublement des accueils de jeunes par les services municipaux dans le cadre du dispositif d'insertion socio professionnelle « **les chantiers de jeunes,**
- Le doublement des aides au premier départ autonome en vacances-**dispositif « J été** » Le 16 -25 ans sont accompagnés dans la mise en place de leur projet de vacances et d'un financement,
- Un fonds de 8 000 euros via le dispositif « **J'accompagne** », qui permet de soutenir méthodologiquement et financièrement des projets de jeunes.

Devant l 'accroissement des difficultés éprouvées par les jeunes, la ville d'Angers a décidé, à la fois de proposer des solutions concrètes mais aussi d'impliquer le plus grand nombre d'angevins dans les propositions de solutions adaptées à la situation inédite que nous vivons à travers :

- Une **enveloppe de 100 000 euros** pour soutenir des projets nouveaux en faveur des jeunes sur les champs suivants : l'isolement et le mal être et l'emploi et l'insertion socio-professionnelle
- Un **appel à initiatives citoyennes** sur la plateforme « écrivons Angers » Afin d'aider les jeunes impactés dans leur quotidien, la ville souhaite impulser une démarche volontaire et altruiste en proposant aux habitants, associations ou entreprises de proposer des initiatives à destination des 18-30 ans pour les soutenir face à la crise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Educations du 04 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve la mise en œuvre du plan de soutien à la jeunesse « Ensemble pour la jeunesse ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à dédier une enveloppe de 100 000 € pour financer des projets présentés par des associations, entreprises, établissements d'enseignement, etc.

Attribue la subvention suivante, versée en une seule fois, pour un montant global de 12 000 € à l'association Agoraé.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Benjamin KIRSCHNER :** Depuis un an, la crise sanitaire a des répercussions sur le quotidien des Français et, en particulier, des jeunes et des étudiants. Les difficultés des entreprises à accueillir les stagiaires ou à recruter, l'impossibilité de vivre des moments de convivialité, des liens sociaux distendus ou encore les situations d'isolement ont un impact sur de nombreux jeunes.

8 jeunes sur 10 disent avoir subi des préjudices importants, en raison de l'épidémie. un sur 6 a décroché. 22 % des 18-25 ans sont au chômage et un jeune sur 3, entre 18 et 24 ans, se dit en état dépressif contre 6 %, il y a tout juste un an.

Si la politique jeunesse est déjà un axe fort de notre municipalité, ce constat nous oblige à aller encore plus loin dans cette période inédite, afin d'être aux côtés des jeunes face aux conséquences de la crise sanitaire. C'est pourquoi nous vous présentons le plan « Ensemble pour la jeunesse » destiné à apporter des réponses concrètes aux jeunes touchés par les conséquences de la crise sanitaire.

« Ensemble pour la jeunesse », c'est 3 thématiques clés :

- lutter contre la précarité financière ;
- se nourrir ;
- être soutenu et accompagné.

Ce sont 10 actions et près de 240 000 euros d'investissement.

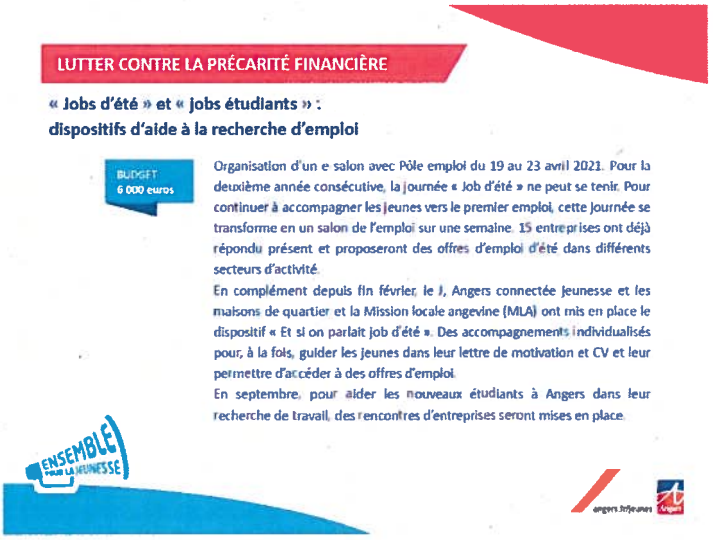


**Benjamin KIRSCHNER :** La première thématique « lutter contre la précarité financière » comporte les actions 1 et 2 :

- Action 1 : c'est les jobs d'été, les jobs étudiants, c'est les dispositifs d'aide à la recherche d'emploi. Soutenir l'emploi des jeunes, c'est d'abord les aider à en trouver un et pour pallier l'annulation de la journée Job d'été, un salon de l'emploi se tiendra du 19 au 23 avril. Une vingtaine d'entreprises proposons des offres d'emploi d'été dans différents secteurs d'activité. Cet événement totalement numérisé viendra en complément des événements numériques et des ateliers en présentiel pour l'emploi qui ont eu lieu, ces derniers mois, dans les maisons de quartier.

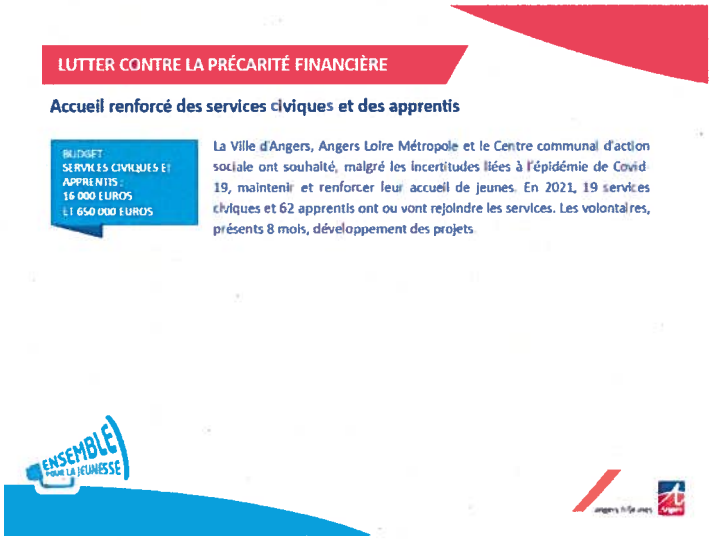


**Benjamin KIRSCHNER :**

- Action 2 : le maintien de l'accueil des services civiques et des apprentis. Malgré la crise sanitaire, le dispositif d'accueil des jeunes est maintenu. En 2021, 80 jeunes volontaires, 19 en service civique et 62 apprentis ont rejoint les services de la collectivité pour une durée de 8 mois.

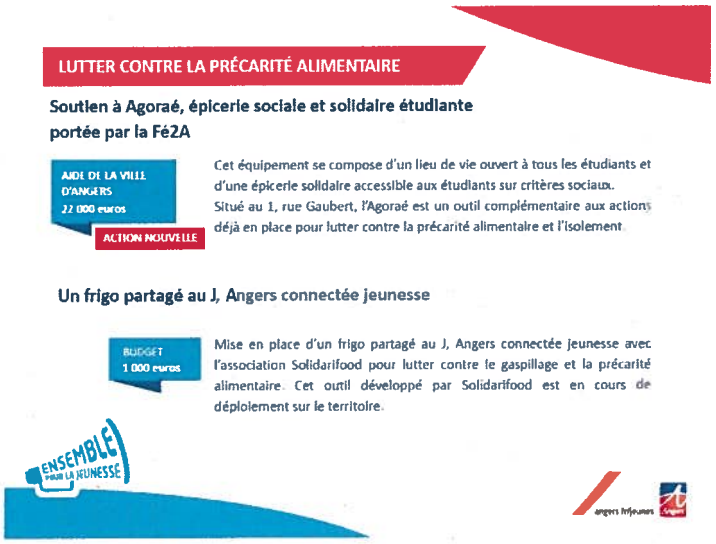


**Benjamin KIRSCHNER :** La deuxième thématique « se nourrir » :

- Action 3 : le soutien à l'ouverture de l'Agoraé, épicerie sociale et solidaire étudiante, portée par la Fé2A. Cet équipement se compose d'un lieu de vie ouvert à tous les étudiants et d'une épicerie sociale accessible aux étudiants sur critères sociaux. Situé 1 rue Gobert à Angers, l'Agoraé est un outil complémentaire aux actions déjà en place pour lutter contre la précarité alimentaire et l'isolement. C'est également à nouveau le passage de la parole aux actes avec un nouvel engagement de campagne tenu.
- Action 4 : création d'un frigo partagé. Installé au J connecté, le frigo partagé permet de lutter contre le gaspillage et la précarité alimentaire. Développé par l'association solidarifood, cet outil est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire et réapprovisionné chaque semaine au 12 place Imbach.

**Benjamin KIRSCHNER :** La troisième thématique « être soutenu et accompagné » :

- Action 5 : le maintien du doublement des aides aux premiers départs en vacances dans le cadre du dispositif « J été » qui permet d'aider des jeunes, de 16 à 25 ans, à organiser leur premier séjour en autonomie. Ils bénéficient d'un accompagnement au projet, d'un financement et d'un temps de prévention santé. En contrepartie, ils réalisent une action de réciprocité au J Angers connecté jeunesse ou dans les maisons de quartier, partenaires du « J été ». 250 jeunes pourront bénéficier du dispositif, en 2021.

**Benjamin KIRSCHNER :**

- Action 6 : le doublement des places dans le cadre du dispositif d'insertion socioprofessionnelle « chantiers de jeunes ». Ce dispositif permettra la remise à l'emploi de 70 jeunes en 2021 dans les services techniques de la Ville, avec l'accompagnement des éducateurs de l'Aséa, de conseillers d'animateur des maisons de quartier d'Angers. Les derniers chantiers ont eu lieu en centre-ville dans les douves du Château pour refaire le jardin des douves et au quartier Monplaisir. Ce dispositif porte déjà ses fruits, puisque, sur ces deux actions, plusieurs jeunes ont émis le souhait de reprendre une formation ou un métier.
- Action 7 : j'accompagne les projets de jeunes. La direction jeunesse et vie étudiante accompagne méthodologiquement et financièrement les premiers projets de jeunes à travers le label J. En 2021, ce financement s'adapte et se renforce pour s'étendre à tous les projets de jeunes. Ces projets devront avoir comme objectif de s'adresser aux 18-30 ans ou de participer au rayonnement de la Ville.

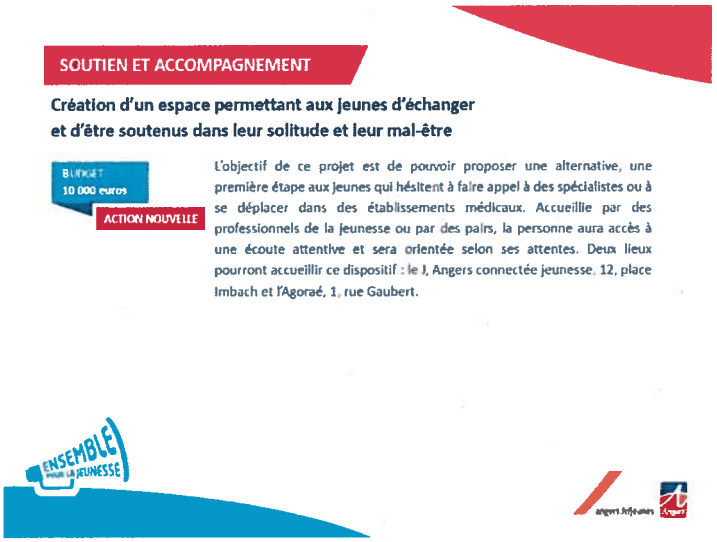


**Benjamin KIRSCHNER :**

- Action 8 : la création d'un espace permettant aux jeunes d'échanger et d'être soutenus dans leur solitude et leur mal-être. L'objectif de ce projet est d'encourager les jeunes qui hésitent à faire appel à des spécialistes ou à se déplacer dans des établissements médicaux. Accueillie par des professionnels de la jeunesse ou par des pairs, la personne aura accès à une écoute attentive et sera orientée selon ses attentes. Cet espace sera aussi un lieu de permanence pour des professionnels de santé. Ce dispositif sera déployé au J Angers connecté jeunesse et à l'agoraé, prochainement.

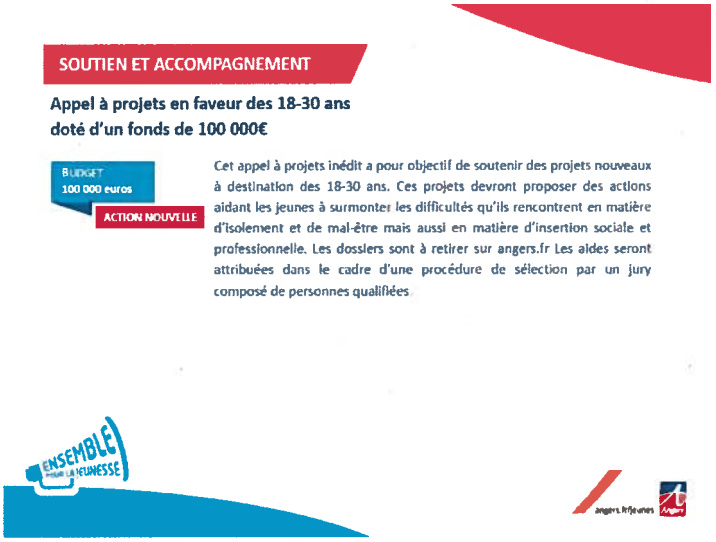


**Benjamin KIRSCHNER :**

- Action 9 : la mise à disposition de 100 000 euros en faveur des 18-30 ans. Cette mise à disposition a pour objectif de soutenir des projets nouveaux à destination des 18-30 ans. Ces projets devront proposer des actions aidant les jeunes à surmonter leurs difficultés qu'ils rencontrent en matière d'isolement et de mal-être, mais aussi en matière d'insertion sociale et professionnelle.

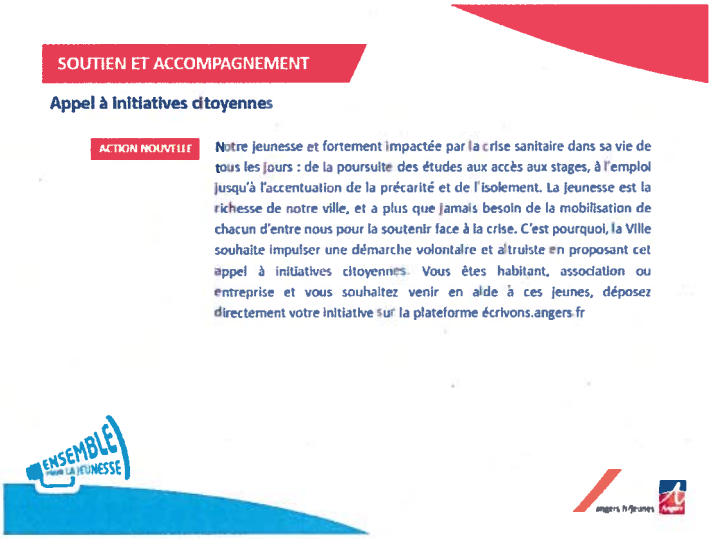


**Benjamin KIRSCHNER :**

- Action 10 : l'appel à Initiative Citoyenne. Avec un habitant sur 3, entre 15 et 30 ans, et 43 000 étudiants, la jeunesse fait partie de notre quotidien à Angers. Étant fortement impactée dans sa vie de tous les jours, La jeunesse a plus que jamais besoin de la mobilisation de tous pour la soutenir face à la crise. Nous proposons à l'ensemble des Angevins de participer à ce mouvement de mobilisation en faveur de nos jeunes, en proposant leur aide sur écrivonsangers.fr. Ce plan est important, avec des mesures concrètes, et envoie un message clair aux jeunes de notre territoire. Nous sommes et serons toujours à leurs côtés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Avant de conclure, je souhaiterais remercier tous ceux qui ont participé à ce plan pour faire face à la détresse de nos jeunes : Monsieur le Maire, de nombreux collègues qui souhaitent participer à ce plan, les services et la délégation jeunesse, en premier lieu, ainsi que le service communication.

À nous désormais de le faire vivre sur notre territoire avec l'ensemble de nos partenaires avec un seul objectif « être aux côtés des jeunes dans cette période inédite ».

**Monsieur le Maire :** La parole est à Claire SCHWEITZER.

**Claire SCHWEITZER :** Il est très bien de soutenir la jeunesse, vu que le gouvernement ne le fait pas, que les jeunes et les étudiants sont dans une précarité inégalée et que leur ministre est dans le déni total, préférant partir à la chasse à l'enseignant, soi-disant islamo-gauchiste, plutôt que d'écouter les réels besoins des étudiants.

Je voterai pour cette délibération, car elle va dans le bon sens mais elle occulte la question du logement qui reste problématique, encore aujourd'hui, pour certains étudiants et que nous reprendrons de toute façon en pleine figure, dès septembre. À ce sujet, j'aimerais, M. KIRSCHNER, que vous repreniez les arguments développés en commission sur l'adéquation entre l'offre de formation de notre territoire et les logements disponibles. Les Angevins, les parents, les futurs étudiants, d'ici ou d'ailleurs, seront surpris de savoir que de votre point de vue il ne faudrait pas créer plus de formation, car nous n'avons pas les moyens d'accueillir davantage de jeunes.

Cela m'a laissée, à ce moment-là, assez pantoise. Monsieur le Maire vient de l'évoquer, précédemment, mais je pense qu'il faut approfondir et clarifier cette question. Il faut cesser, à mon sens, les pansements sur des jambes de bois et répondre aux attentes de notre territoire et des jeunes qui en sont l'avenir.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Arash SAEIDI.

**Arash SAEIDI :** Nous ne pouvons que saluer, M. KIRSCHNER, votre volonté avec ce plan jeunesse de soutenir une jeunesse en difficulté pendant cette crise. Néanmoins, il nous paraît qu'il y ait un manque sur le soutien au logement. Vous ne pourrez pas dire à la rentrée prochaine qu'il était imprévisible que des étudiants aient du mal à se loger, puisque la situation s'est déjà présentée l'année dernière, quel que soit le débat, par ailleurs, sur l'adéquation du nombre d'étudiants, sur l'équilibre, sur l'adaptation de l'offre de logement ou pas. Nous avons une situation d'urgence à gérer. Nous avons 5 mois pour l'anticiper.

les données que vous nous avez transmises, lors des débats précédents, nous font penser que vous prévoyez que la difficulté se présentera à nouveau à la rentrée, puisqu'il y aura 170 logements CROUS, en 2021, que vous nous avez indiqué qu'il y aurait 2 000 logements supplémentaires en résidence privée d'ici 2023 et 1 000 logements CROUS, d'ici 2024. Cela veut bien dire que, à nombre d'étudiants constant, nous aurons de toute façon un problème à la prochaine rentrée.

La proposition, que nous vous faisons et que nous avons déjà faite, est de créer une cellule d'intermédiation locative avec le CROUS, la CAF et la Ville d'Angers, afin de prendre contact avec des propriétaires de logement en meublé locatif courte durée et de garantir le paiement des loyers sur des baux d'une année, pour atteindre la rentrée 2022 où il y aura des logements en plus, et permettre, à cette prochaine rentrée, dans une situation d'urgence, de ne pas se retrouver avec son 150 étudiants en camping, en septembre.

**Monsieur le Maire :** Vous proposez que nous garantissions les loyers à des propriétaires privés et que nous leur permettions d'être certain d'avoir un retour sur investissement qui conduira à une inflation du marché.

**Arash SAEIDI :** Ces logements sont actuellement vides et je n'ai pas l'impression que la crise sanitaire va être réglée en septembre. C'est une proposition concrète que nous vous faisons qui est de dire aux propriétaires, qui seraient volontaires, que de toute façon, durant cette année, votre logement va être très peu occupé. Louez-le à un prix normal à un étudiant et, si, jamais, il n'arrivait pas à payer, la CAF, la Faculté, la Ville d'Angers vous garantiraient le paiement.

Je mets la CAF dans le dispositif pour faciliter l'accès aux allocations et que cela soit plus ou moins automatique et sans provoquer de lourdeurs administratives.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Marielle HAMARD.

**Marielle HAMARD :** Dans une ville qui héberge quelque 43 000 étudiants, un plan destiné à la jeunesse est un véritable événement. Ces propositions doivent donc faire date et marquer la Ville dans le temps et la durée.

À la première lecture de vos mesures et de votre plan, ma réaction a été « tout ça pour ça ». Je fais le constat d'un plan sans grandes ambitions. Nous attendions beaucoup. Nous sommes déçus. Depuis 4 ans, les jeunes vivent dans une situation inédite. Le secteur immobilier est en tension comme jamais il ne l'a été. Les loyers ont décollé. Jamais il n'aura été aussi cher de se loger dans notre Ville. Que propose ce plan pour aider les jeunes à se loger ? Rien.

D'ailleurs, vous leur proposez de faciliter l'accès au job étudiant. Savez-vous, monsieur l'Adjoint, que, d'après l'Insee, un étudiant sans travail à 60 % de chance de réussir ses études contre 40 % pour un salarié.

Travailler sur la baisse du coût de la vie à Angers, c'est réduire la part des étudiants qui ont l'obligation de travailler pour pouvoir étudier. C'est leur donner la possibilité de réussir, mais visiblement ce volet-là ne vous intéresse pas.

Pour rappel, la jeunesse ne commence pas à 18 ans. Votre appel à projets ne présente rien pour les plus jeunes. Je constate que, depuis que vous êtes en poste, très peu a été fait pour les jeunes de 11 à 15 ans et pourtant ils ont besoin de vous. Des mesures municipales auraient pu être imaginées pour lutter contre la marginalisation des jeunes décrochés scolairement, mais visiblement ce volet-là ne vous intéresse pas non plus. Qu'est-ce qui vous intéresse dans une Ville ou plus d'un tiers de nos habitants sont des jeunes ? On propose un plan de faible ampleur, sans réelle ambition. On soutient, on maintient, mais on ne propose pas grand-chose de nouveau. Ce n'est pas la vision que je me fais de l'action municipale à destination des jeunes. Ce plan, nous voterons pour, car chaque petit pas est bon à prendre. nous prenons ce petit pas, mais nous ne pouvons pas nous en contenter.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Roch BRANCOUR.

**Roch BRANCOUR :** Je constate deux types d'intervention. Il y a les procès d'intention auxquels je pense qu'il faudrait presque ne pas y répondre. C'est vraiment méprisant de votre part de dire que visiblement cela ne nous intéresse pas en parlant, alors qu'il s'agit d'un plan pour la jeunesse, de mesures concernant les enfants de 11 ans… Enfin, vous mélangez plein de choses. Je trouve cela assez incroyable.

Je voudrais revenir sur les propos de M. SAEIDI pour préciser que la cellule d'intermédiation existe. Elle se réunit, chaque année désormais, à compter du mois de mai, avec des services de la Ville, les bailleurs, le CROUS, l'Université, le J… Cette cellule se réunit, elle existe, elle suit les demandes, elle remonte en coopération avec les associations étudiantes et elle fait un travail qui ne se voit pas, mais qui permet de trouver des solutions à beaucoup de situations qui ne sont pas facile à décortiquer.

Il faut se réjouir que, au niveau du CROUS, les choses aient été prises en main. Notre ville connaît un retard en termes de nombre de logements étudiants proposé par le CROUS, au regard de la population étudiante. Cette situation n'est pas nouvelle et elle existe epuis plus de 10 ans. Aujourd'hui, nous pouvons nous réjouir collectivement que, suite aux interventions des uns et des autres, il y ait une prise de conscience de la situation de l'offre de logement au prix adapté que peut faire le CROUS et dont le CROUS a la responsabilité de proposer aux populations étudiantes.

La Ville travaille avec le les services du CROUS pour les aider à qualifier un stand de foncier sur lequel plusieurs centaines de logements étudiants, de l'ordre de 500 à 700 à l'étude, vont permettre d'être construits.

Nous pouvons aussi souhaiter que, de manière responsable et nuancée, chacun des établissements d'enseignement supérieur, sur notre territoire, prennent en considération cette situation de l'offre de logements qui existe sur le territoire dans la façon dont ils développent leurs formations, pour les rentrées prochaines. Il n'est pas aberrant de considérer que cela relève aussi de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur, de prendre cette situation en considération et de ne pas considérer que c'est du seul ressort de la Collectivité que de répondre, de manière indéfinie, à des besoins de logements, alors que nous connaissons les contraintes et les difficultés pour réussir à faire évoluer l'offre de logements au même rythme que celui de l'augmentation de la demande de logements.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Simon GIGAN.

**Simon GIGAN :** Nous avons 43 000 étudiants sur Angers qui vivent un moment difficile avec un lien social compliqué, dû à la pandémie que nous traversons, et la santé mentale des jeunes qui est mise à mal. Je pense que, avec ce dispositif ambitieux, la priorité est de ne laisser personne sur le bord de la route. La majorité municipale le prouve via les plans qu'elle lance et via ce plan de soutien aux jeunes.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

**Jeanne BEHRE-ROBINSON :** Ce débat est quand même un peu étrange, parce que la précarité étudiante n'est pas une nouvelle donne. J'ai souvenir que, dans mes années étudiantes, lorsque je militais dans une organisation étudiante, nous évoquions déjà la question du cumul étude-emploi, la question de la précarité dans un certain nombre de situation, la question de l'accès au CROUS, la question de l'accès au logement.

Je me félicite de l'initiative ville Agoraé et je suis ravie que ce soit Angers Loire Habitat qui, au pied des tours Gobert, accueillera ce lieu essentiel, dans ce quartier particulier. J'ai hâte que nous puissions y aller et saluer la mobilisation des organisations étudiantes et d'associations étudiantes.

Sur l'accès au logement, aujourd'hui, les étudiants ont accès au logement social. Le travail que nous avons engagé, notamment avec Benjamin KIRSCHNER, mais aussi avec les écoles et les Universités, c'est le fait de rendre lisible cette offre et de les inciter à déposer un dossier. Tous les jeudis, nous attribuons des logements à des étudiants ou à des jeunes qui s'insèrent dans la vie professionnelle. C'est vrai que, parmi toutes les demandes, parmi tous les contingents, c'est compliqué mais nous y arrivons.

La meilleure manière d'y arriver, c'est lorsque nous avons un partenariat avec un établissement. Je pense notamment à l'ENSAM, on a la résidence Louis Magne, mais je suis sûr, et nous sommes en train d'y travailler, pour avoir des offres spécifiques et nous travaillons avec l'établissement pour que dans ces cas-là les attributions puissent être directs.

Enfin, nous avons réactivé les liens avec le CROUS. Nous les avons reçus et des projets sont dans les cartons. Ça va demander un peu de temps. La question, en attendant, c'est comment nous mobilisons notre offre, mais c'est vrai, qu'aujourd'hui, nous avons beaucoup de demandes et puis peu de turn-over et beaucoup de gens qui souhaitent venir et qui arrive pourtant hors d'Angers. C'est aussi comment nous arrivons à prioriser les habitants et les enfants de notre territoire.

**Monsieur le Maire :** Nous allons passer au vote de ce plan. Je veux juste dire ma fierté dans les présentations qui viennent d'être faites. Ce sont 4 nouveaux élus qui portent, qui ont porté ces projets de de solidarité et d'innovation sociale aux bénéfices de nos concitoyens. Je pense que c'est aussi un moyen de montrer ce renouvellement qui est à l'œuvre au sein de la majorité. Je vais vous laisser le mot de la fin, M. KIRSCHNER, avant de procéder au vote si vous avez des compléments à apporter.

**Benjamin KIRSCHNER :** Je trouve cela plutôt triste pour les jeunes. Nous avons évoqué tout à l'heure quelques chiffres, et quand je vois en fait la préoccupation première de certains, c'est-à-dire soit polémiquer, soit céder parfois à l'injure, je trouve cela triste.

Je pense qu'il y a un moment où il faut être dans le pragmatisme et où il faut aider nos jeunes. Quand on dit que ce n'est rien d'aider les jeunes à trouver un emploi, bizarrement quand on est au J, c'est la première chose qu'on nous demande. Il y en a tout à l'heure qui était porte-parole de certains sujets, finalement ils étaient à côté de la plaque, pareil sur les quartiers.

Quand on dit que nous maintenons l'accueil des services civiques et les apprentis, ce n'est rien ; merci pour eux, parce que je pense qu'ils sont contents d'avoir quelque chose à la fin du mois. Quand on dit que soutenir Agoraé, ce n'est rien de lutter contre la précarité alimentaire sociale et menstruel ; merci en tous cas pour tous ceux qui subissent cette précarité-là. Quand on dit que créer un frigo partagé, ce n'est rien ; merci pour tous ceux qui passent chaque semaine au J pour chercher les denrées au sein du frigo partagé. Quand on dit que maintenir le doublement des aides aux premiers départs en vacances dans le cadre du dispositif J été, ce n'est rien ; merci en fait pour ceux qui bénéficient de ces aides là parce que cela leur permet de partir en vacances pour la première fois. Quand on dit que doubler des places dans le cadre du dispositif d'insertion socioprofessionnelle chantier jeunes, ce n'est rien ; aller sur le terrain et aller

rencontrer ces jeunes-là, parce que je peux vous dire que ce n'est pas le retour qu'ils nous font. Quand on dit que j'accompagne les projets de jeunes, ce n'est rien ; aller voir le nombre de jeunes qui ont envie de créer des projets, qui manquent de moyens. Quand on dit que créer un espace d'écoute et d'être soutenu dans la solitude et le mal-être, et que nous voyons le contexte psychologique des jeunes actuellement, ce n'est rien ; allez leur dire dans ce cas-là.

Faites-nous des propositions, parce que je ne vois aucune proposition. Ensuite, quand on dit que mettre à disposition 100 000 euros, en faveur des 18-30, ce n'est rien, alors que vous demandez, chaque mois, des moyens pour cette jeunesse. Je vous trouve complètement incohérent. Ce que je trouve dommage, c'est que nous ayons un contexte inédit pour notre jeunesse, nous sommes demain avec une division totale au niveau des territoires, potentiellement demain générationnelle, et la seule chose que vous choisissez, c'est la polémique et l'injure. Je trouve que vous ne pouvez pas être très fiers de vous, ce soir.

**Monsieur le Maire :** Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

***Délibération n° DEL-2021-66 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération DEL-2021-67**

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Pilotage de la politique**

**Renouvellement des Conseils de quartier - Approbation**

*Rapporteur : Karine ENGEL*

**EXPOSE**

En conformité avec la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, des conseils de quartier ont été créés en 2003 dans chacun des dix quartiers de la Ville d'Angers.

De 2003 à 2014, chaque conseil de quartier était présidé par un conseiller municipal jusqu'en 2008, puis par un adjoint de quartier jusqu'en 2014.

A compter de 2015, le Conseil municipal a souhaité donner plus d'autonomie à ces instances de dialogue avec les Angevins, en confiant la présidence des conseils de quartier à un habitant.

La charte angevine de démocratie locale adoptée en juillet 2016 fonde les engagements de la Ville d'Angers en matière de démocratie participative. Ainsi, quatre éditions du budget participatif et cinq éditions de la journée citoyenne ont vu le jour.

Le Conseil municipal du 27 novembre 2017 a adopté une délibération pour définir les modalités d'organisation et de fonctionnement des dix conseils citoyens de quartier. En accord avec le Préfet de Maine-et-Loire, cette même délibération mentionnait que dans les 6 quartiers concernés, les conseils de quartier étaient regroupés avec les conseils citoyens, issus de la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, pour les 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le mandat des conseillers de quartier s'est achevé le 31 mai 2020. Les restrictions liées à la pandémie de la COVID 19 ont suspendu depuis l'activité de ces instances de dialogue avec les Angevins.

La présente délibération a pour objet de définir les conditions de renouvellement du mandat des dix conseils de quartier de la Ville d'Angers, instances de dialogue privilégiée avec les habitants et les acteurs de quartier, pour concevoir et mettre en œuvre les projets de quartier et pour traiter tout sujet relatif à la vie des quartiers.

Le 23 mars 2021, le Maire d'Angers a souhaité réunir les conseillers de quartier et les conseillers citoyens pour présenter les modalités de reconstitution des dix conseils de quartier et d'un conseil citoyen unique.

L'échange avec les 66 membres présents a permis de faire évoluer la composition des conseils de quartier de la manière suivante :

- Chaque conseil de quartier sera composé de 25 membres répartis dans deux collèges.
- Un collège de 21 habitants du quartier, dont :
    - 7 tirés au sort parmi la liste électorale,
    - 7 tirés au sort parmi une liste d'anciens membres des conseils citoyens de quartier volontaires,
    - 7 tirés au sort parmi une liste de nouveaux habitants volontaires.
- Un collège de 4 acteurs de quartier dont :
    - La maison de quartier, membre de droit,

- 3 tirés au sort parmi une liste d'associations volontaires.

Une liste complémentaire sera établie pour chaque collège afin de pourvoir au remplacement des membres, en cas de départ ou démission, avant la fin du mandat des conseils de quartier.

Afin de garantir l'indépendance des conseils de quartier, les membres du Conseil municipal de la Ville d'Angers ne pourront pas en être membres.

Chaque conseil de quartier désignera un président issu du collège des habitants.

Outre les consultations des conseils de quartier par le Maire, ils pourront s'auto-saisir sur un sujet concernant le projet de quartier et faire des propositions à l'adjoint de quartier.

Chaque conseil de quartier aura la possibilité une fois par an d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal un ou plusieurs sujets relatif à son quartier.

Un bilan annuel de l'activité des conseils de quartier sera présenté chaque année en Conseil municipal.

La durée du mandat des nouveaux conseils de quartier est fixée à trois années.

En accord avec la Préfecture de Maine-et-Loire, un conseil citoyen unique pour les quartiers prioritaires sera constitué à titre expérimental, jusqu'au terme du Contrat de Ville, soit le 31 décembre 2022.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation.

Les membres de ce conseil citoyen seront membres de droit de leur conseil de quartier respectif.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve le renouvellement des 10 conseils de quartier selon les modalités exposées ci-dessus.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

## Constitution de 10 conseils de quartier et d'un conseil citoyen

Conseil municipal du 29 mars 2021

**Karine ENGEL :** Il me revient de vous présenter officiellement cette version 2021 des conseils de quartier à deux voix, puisque le conseil citoyen concerne particulièrement le cadre de la politique de la Ville.

Je tiens à remercier les anciens participants et les acteurs de ces conseils qui nous regardent sans doute ce soir pour leur travail, leur persévérance et leur fidélité au cours de toutes ces années. Mes remerciements vont aussi aux équipes qui travaillaient hier et qui travailleront demain à la mission participation citoyenne, à Marc FAUGERES, Carine MANDIN et toutes leurs équipes.

Depuis le 31 mai 2020, les mandats précédents se sont achevés et nous en avons souvent parlé dans cette instance. Il est temps de reprendre ce travail de consultation, ces instances de démocratie participative essentielle.

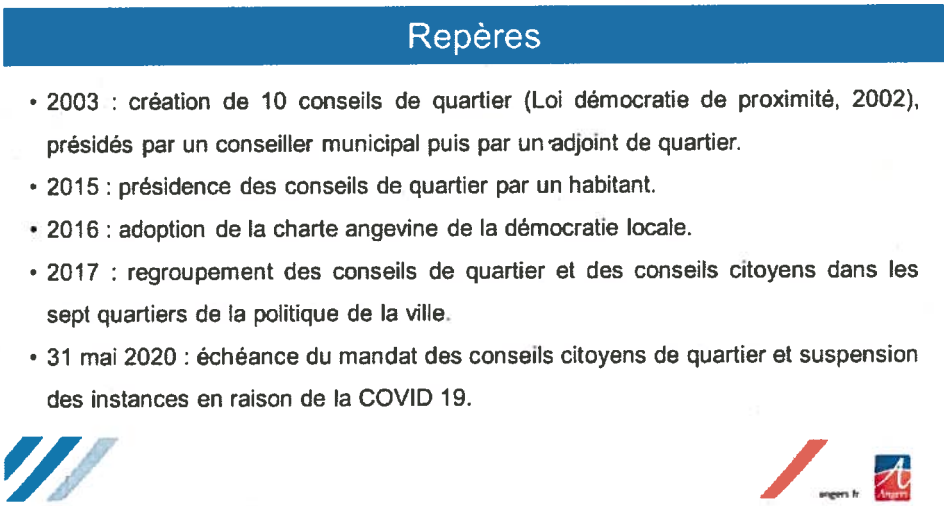


**Karine ENGEL :** En 2003, nous avons la création des dix conseils de quartier qui sont présidés à ce moment-là par un conseiller municipal puis par un adjoint de quartier. En 2014, le constat est fait d'une baisse assez notable de la participation à ces conseils au niveau national et au niveau local. La cause ciblée étant le manque d'indépendance. À Angers, cette question d'indépendance des conseils et vraiment pris à bras-le-corps et nous décidons d'exclure les élus municipaux, contrairement à beaucoup de villes de France. Ainsi, en 2015, la présidence des conseils de quartier est revenue à un habitant, un membre de ce conseil. En 2017, le regroupement des conseils de quartier et des conseils citoyens se fait dans les sept quartiers politiques de la Ville. Le 31 mai 2020, l'échéance des conseils citoyens de quartier est en suspension des instances depuis 2020.

## Reconstitution de 10 conseils de quartier

Instances de dialogue privilégiées avec les habitants et les partenaires pour la conception et la mise en œuvre du projet de quartier.

**Karine ENGEL :** Si les bilans présentés par les conseils sont unanimes sur la question de l'indépendance, ils soulignent une certaine marge de progression possible dans la prise en compte des propositions portées par les conseils et leur concrétisation, à l'échelle du quartier.

À ce stade de la présentation, je dois leur dire que nous les avons entendus et c'est la proposition que je vais vous faire maintenant. Nous allons vous proposer une reconstitution des dix conseils de quartier. Beaucoup de changements fondamentaux vont vous êtes présentés.

Nous vous proposons une chose unique en France après, c'est la possibilité à chaque conseil de quartier de proposer en exergue de chaque Conseil municipal un sujet, un projet en lien avec son quartier. À chacun des dix conseils municipaux, nous aurons de manière alternative une question d'un conseil. Le cadrage de cette innovation reste encore à finaliser, mais c'est la promesse et l'engagement que nous faisons au futur conseiller de quartier.

### Fonctionnement

- Mandat de 3 ans.
- Saisine du maire ou auto-saisine sur des questions concernant le quartier en lien avec l'adjoint de quartier.
- **Inscription d'un sujet lié à la vie du quartier, une fois par an au conseil municipal.**
- Appui des pôles territoriaux.

**Karine ENGEL :** Nous conservons les saisines, les auto-saisines, en lien avec l'adjoint de quartier, afin de pouvoir mieux coller au plus près du projet de quartier et de l'intégrer. Le bilan annuel des activités de l'ensemble des quartiers, une fois par an, sera proposé et un mandat de 3 ans est proposé pour ce nouveau conseil. Le support technique et opérationnel sera assuré par les pôles territoriaux, réorganisés, eux-mêmes, autour de nouvelles directions et de chargés de missions. Chaque conseil sera équipé d'une valise d'outils et la possibilité de formation.

Nous avons beaucoup discuté de cette proposition et le dernier ajustement s'est fait d'ailleurs en direct avec les anciens membres des conseils réunis, la semaine dernière, autour de ce sujet. Je tiens à souligner que nous avons eu la présence de quelque soixante-cinq anciens membres toujours très mobilisés pour servir la démocratie. C'est un objet de grande fierté pour notre part.

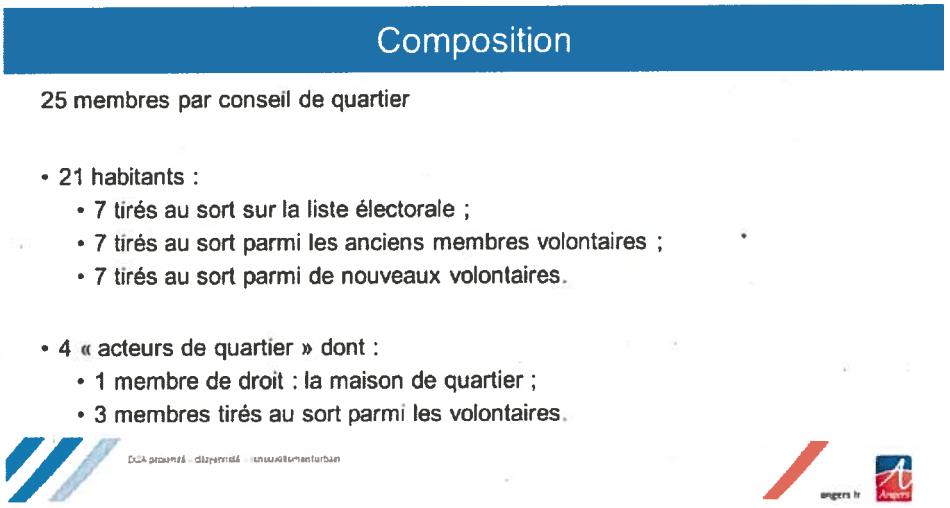


**Karine ENGEL :** Lors de ce rendez-vous, le constat est fait de leur grand enthousiasme à participer à ces conseils. C'est pourquoi la proposition présentée tient compte de cette suggestion : augmenter le corpus des anciens membres des conseils au même nombre que les deux autres corpus d'habitants.

25 membres de conseils de quartier, dont 21 habitants avec la répartition suivante :

- 7 tirés au sort pour sur la liste électorale,
- 7 tirés au sort parmi les anciens membres volontaires,
- 7 tirés au sort parmi de nouveaux volontaires.

Une part est réservée pour 4 acteurs de quartier, dont un membre de droit qui est la maison de quartier et 3 membres tirés au sort parmi les volontaires des acteurs de quartier.

Nous arrivons à une répartition relativement équilibrée et à ce nombre va pouvoir venir s'ajouter le nombre de ceux faisant partie d'un autre conseil ; c'est la deuxième grande nouveauté de cette proposition, faisant monter le nombre de participants de 29 à 31 en fonction des quartiers.

Je tiens à préciser que le mode de gouvernance pourra être une présidence ou une autre, dans la continuité des conseils de quartier précédents. La liste d'attente est évidemment prévue en cas d'évolutions, de défections au cours des 3 années. Rappeler enfin que les conseils de quartier sont une brique de l'ensemble des propositions de politique participative que propose notre municipalité (plateforme écrivons pour manger.fr, les consultations ponctuelles dans les quartiers, les projets de quartier ou à l'occasion de projets immobiliers, etc.).

Je passe la parole pour la deuxième grande innovation qui est cette expérimentation de conseil citoyen unique.

## Expérimentation

## d'un conseil citoyen unique

**Francis GUITEAU :** Cette deuxième partie qui ne fait pas l'objet de la délibération, puisqu'il s'agit là de décisions qui sont prises en dehors de cette assemblée, c'est la mise en place d'un conseil citoyen unique, c'est à dire un dispositif qui puisse mobiliser l'expertise des habitants pour élaborer, pour mettre en œuvre et pour évaluer le contrat de Ville.

### Un conseil citoyen unique

- Prise en compte de l'expertise d'usage des habitants pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer le contrat de ville.
- Participation des conseillers citoyens aux instances de pilotage du contrat de ville.
- Possibilité de regrouper plusieurs quartiers prioritaires en un seul conseil citoyen.
- Validation de l'expérimentation jusqu'en décembre 2022, terme du contrat de ville, par le préfet de Maine-et-Loire.
- Reconnaissance de la composition du conseil citoyen par arrêté préfectoral.

**Francis GUITEAU :** C'est la raison pour laquelle nous souhaitons regrouper les quartiers politiques de la Ville en un seul conseil citoyen et réaliser, grâce à cela, une expérimentation, jusqu'en décembre 2022, validée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, qui portera sur elle un regard très attentif pour voir, de quelle manière, nous serons parvenus à créer une lisibilité, une efficacité et une représentativité efficace de la population dans cette démarche.

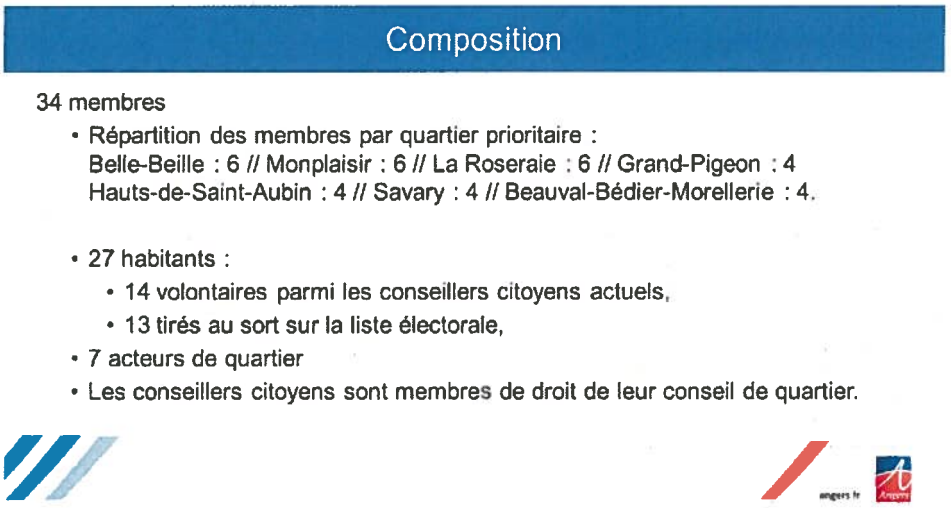


**Francis GUITEAU :** La composition du conseil citoyen sera donc fixée par arrêté préfectoral et s'effectuera de la manière suivante : nous réunirions 34 membres répartis par quartiers prioritaires de la manière suivante :

- 6 membres de Belle-Beille,
- 6 de Monplaisir,
- 6 de la Roseraie,
- 4 du Grand-Pigeon,
- 4 des Hauts-de-Saint-Aubin,
- 4 de Savary,
- 4 pour le quartier Beauval-Bédier-Morellerie

14 volontaires parmi les conseillers citoyens actuels, 13 tirés au sort sur la liste électorale auxquels nous ajouterions 7 acteurs du quartier avec un élément qui est que les conseils citoyens seraient membres de droit de leur conseil de quartier respectif.

J'ajoute que le dispositif n'est pas complètement établi à ce jour, car il serait peut-être imaginable que ce conseil citoyen puisse être un conseil citoyen de l'agglomération et regrouper tous les quartiers politique de la ville de l'agglomération.

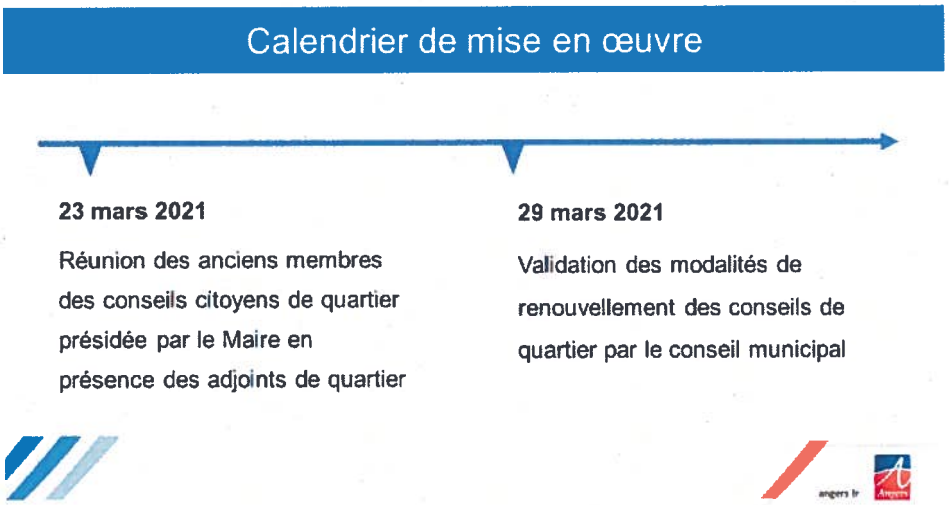


**Francis GUITEAU :** Le 23 mars dernier, nous avons réuni les anciens membres des conseils citoyens de quartier dans une réunion présidée par le maire et en présence des adjoints de quartier. Aujourd'hui, nous en sommes à la validation des modalités de renouvellement des conseils de quartier par le Conseil municipal.

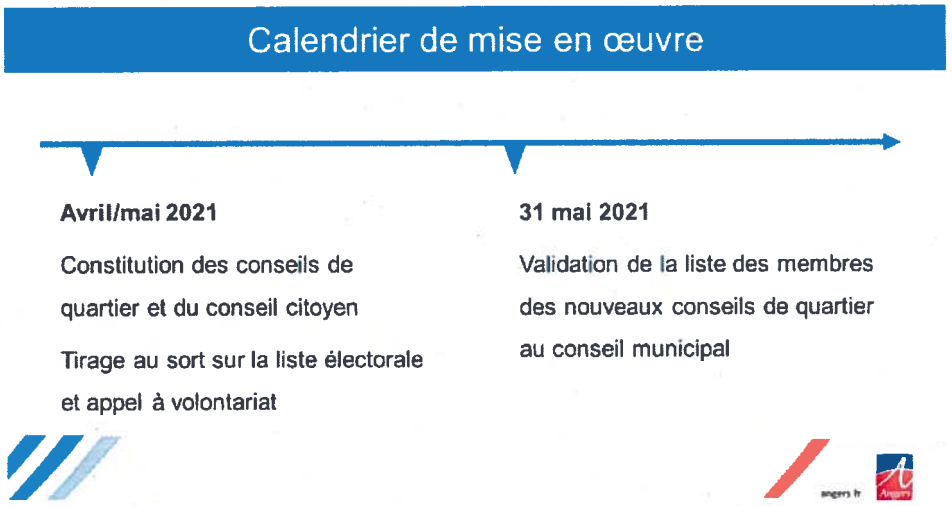


**Francis GUITEAU :** Nous avons le projet en avril-mai 2021 de constituer les conseils de quartier et le conseil citoyen par un tirage au sort sur la liste électorale et un appel au volontariat et, le 31 mai 2021, de valider la liste des membres du nouveau conseil de quartier lors du Conseil municipal.
**Monsieur le Maire :** La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

**Silvia CAMARA-TOMBINI :** J'avais voulu intervenir en tout début de conseil et vous l'aviez très vite commencé. Ce week-end, nous avons appris le décès d'un militant très actif sur Angers, Michel VERGER, qui, quand j'étais adjointe, a beaucoup œuvré pour que nous installions un monument pour la paix, place de la Paix, et qui, chaque année, travaillait aux côtés de la Ville pour organiser la journée la paix. Je pense que c'était vraiment quelqu'un qui avait des convictions et qui voulait convaincre le maximum d'élus, y compris sur le fait de cesser l'usage des armes nucléaires. Je voulais lui rendre hommage, parce qu'il fait

partie de ces militants que nous croisons en tant qu'élu et qui sont là pour nous titiller et nous amener à modifier certains projets.

Pour en revenir à l'intervention sur les conseils de quartier et je voudrais aussi peut être dire, pour M ; KIRSCHNER, que nous pouvons avoir des désaccords, que nous pouvons critiquer des politiques. Ce sont les élus qui portent les politiques. Nous n'injurions pas les services, pas celles et ceux qui ont travaillé derrière. Nous exprimons un avis, des critiques et des propositions sur des projets. Il n'y a pas d'injures et pas d'insultes là-dedans.

**Monsieur le Maire :** Mme CAMARA-TOMBINI… Le « vous n'en avez rien à faire », c'est vrai, nous pouvons après tout injurier les élus de la majorité, parce que cela ce n'est pas grave et c'est le débat politique normal.

Benjamin KIRSCHNER s'est expliqué et s'est exprimé sincèrement en étant choqué, comme je pense la quasi-totalité d'entre nous, par les outrances qui ont été utilisées par Mme HAMARD. Je vous conseille plutôt de mettre à profit l'après Conseil municipal pour reprendre le temps de discuter de ce qui s'est passé, plutôt que de faire une leçon de morale à Benjamin KIRSCHNER, qui, en l'espèce, a toutes les raisons de considérer qu'il y a un décalage assez désagréable entre une tonalité et la réalité de ce que nous proposons.

**Silvia CAMARA-TOMBINI :** Il faut croire que j'ai dû beaucoup m'habituer aux outrances depuis six ans et que j'ai dû m'endurcir.

Je reviens au conseil de quartier, parce que cela faisait des mois que nous souhaitions… Nous avions interrogé lors d'un précédent conseil sur la relance de ces conseils, car la démocratie participative, comme tout le reste, subit la situation que nous connaissons et il est très souhaitable que nous puissions faire redémarrer ces conseils rapidement.

Pour autant, je suis aussi convaincue que la démocratie participative est à réinventer en permanence. Il est extrêmement difficile de satisfaire tout le monde et il faut toujours constamment essayer d'inventer des nouvelles manières de faire vivre cette démocratie participative.

Je salue le fait que, à la suite de la rencontre que vous avez eue avec les conseils de quartier, vous aviez modifié les nombres de participants, car quand nous lisions le bilan, qui avait été soumis au conseil municipal de décembre 2019, de mémoire, dans les points d'amélioration, il y avait effectivement une démobilisation importante et qui était d'autant plus forte souvent chez les personnes qui n'étaient pas volontaires à la base. Être membre d'un conseil de quartier est extrêmement exigeant et cela peut être extrêmement difficile. À nous d'œuvrer pour faire en sorte que les personnes aient envie de rester et, aussi, pour cela, mieux communiquer sur ce que font les conseils de quartier.

Ils pourront venir au Conseil municipal, une fois par an, sur un projet à définir, et c'est plutôt une bonne chose. Je ne reviens pas sur le fait que, dans le précédent mandat, vous aviez pris un engagement, non tenu, d'avoir les bilans sur chaque projet, mais, en tout cas, cette proposition va dans le bon sens. Je pense qu'il faut mieux communiquer vis-à-vis des habitants et, là aussi, c'était quasiment dans mémoire dans tous les rapports de l'ensemble des conseils de quartier ; la question de la communication vers les autres habitants était pointée du doigt. Il y a certainement des pistes à creuser, y compris, il fut un temps, où il y avait une lettre du conseil de quartier qui était faite, payée par la Ville et qui était envoyée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants. Cela permet non seulement d'informer sur ce que font les membres des conseils de quartier, mais cela permet d'en mobiliser d'autres sur des réunions qui peuvent être plus ouvertes et faire en sorte que le maximum d'habitants puisse participer sur tels ou tels projets.

Il y a aussi la question des moyens humains et financiers pour accompagner les conseils de quartier. Est-ce que la mission de la démocratie participative va fonctionner exactement de la même manière ? Est-ce que les conseils seront accompagnés, comme ils le sont aujourd'hui ?

J'ai lu, dans la presse, que vous disiez que, en résumé, ils seront consultés sur les questions de vie quotidienne. Je pense justement que cela ne peut pas suffire et qu'il faut mieux associer les habitants aux projets structurants et surtout aller au bout, c'est à dire qu'il y ait toujours une réponse, positive ou négative, mais qu'ils aient le sentiment d'un travail abouti, d'une manière ou d'une autre.

Je voudrais terminer en disant que, effectivement, les conseils de quartier sont un outil parmi d'autres dans la démocratie participative, mais il y a un certain nombre de publics spécifiques pour lesquels il a pu exister à la Ville des instances spécifiques, et, pour le coup, je vais faire un lien avec la délibération précédente.

Plusieurs conseils de quartier regrettaient l'absence des jeunes dans les conseils, mais effectivement les conseils de quartier ne sont pas vraiment faits pour que les jeunes aient envie d'y participer. Qu'est-ce qu'on leur donne comme possibilité de participer ? Il faut que nous puissions œuvrer à trouver un moyen de faire participer les jeunes à la vie de la cité.

Je terminerai en rappelant que la démocratie, c'est aussi la démocratie représentative et je m'interroge sur le partage de l'espace démocratique entre l'ensemble des élus du Conseil municipal. Je vous avais sollicité notamment sur le fait que lorsque les élus sont présents, par exemple, sur un stand du marché et que, si demain, les élus des minorités souhaitent être présents sur un stand du marché, aurions-nous les mêmes autorisations ?

**Monsieur le Maire :** La parole est à Yves AUREGAN.

**Yves AUREGAN :** Pour les écologistes, la démocratie participative a toujours été extrêmement importante, en complément à la démocratie représentative. Effectivement, il y a peut-être d'autres choses à inventer. Nous trouvons cette idée de permettre au conseil de quartier de proposer des délibérations comme une innovation extrêmement intéressante qui doit bien sûr se caler pour trouver son équilibre.

Nous pouvons vous proposer un pas de plus dans l'innovation ; ce serait que la minorité, que nous représentons, puisse également déposée des délibérations qui seraient examinées par le Conseil. Un peu un peu à l'image des niches parlementaires qui permettent, depuis 2008, aux groupes parlementaires, fussent-ils minoritaires, de déposer des projets de loi, nous pourrions imaginer des niches municipales qui permettraient aux élus minoritaires de proposer des délibérations, sans que le maire, gardien de l'ordre du jour, ne puisse s'opposer à la mise au débat. Le détail serait à discuter, mais le principe nous semble nécessaire pour améliorer notre processus démocratique.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Maxence HENRY.

**Maxence HENRY :** Je voulais juste réagir aux propos de Silvia CAMARA-TOMBINI qui exprimait, à l'instant, que les conseils de quartier étaient trop souvent consultés pour des petites actions de vie quotidienne, mais rarement sur des projets structurants.

Je voudrais rappeler quelques éléments importants sur le mandat qui s'est écoulé, parce que c'est de cela dont vous faites référence. Je veux vous rappeler Mme CAMARA-TOMBINI que le conseil de quartier a été sollicité pour la création du parc des Mortiers, pour le plan vélo, pour la végétalisation du quartier, pour la réfection de la place Saint-Léonard, pour la réfection du jardin de la Madeleine, pour le parc de Villechien, mais également, à la Roseraie, pour la finalisation et la réfection de la place Jean XXIII.

Je rajouterai aussi le jardin de la Roseraie pour lequel le conseil de quartier a été sollicité et, enfin, un autre projet qui me vient à l'esprit, tout à fait structurant, qui est celui de la plaine de jeux Marcel-Pagnol, toujours à la roseraie. Laisser penser que les conseils de quartier n'étaient sollicités que pour les trottoirs

ou les caniveaux ; non, les conseils de quartier ont bien été sollicités tout au long du mandat et le seront à nouveau pour des projets structurants.

**Monsieur le Maire :** Je crois, en fait, que ce n'était pas l'opinion de Mme CAMARA-TOMBINI. Elle disait que mes propos dans la presse pouvaient laisser penser que moi je pensais ça.

**Silvia CAMARA-TOMBINI :** Je vous remercie, Monsieur le Maire, de préciser mes propos. Je disais juste que les propos de Monsieur le Maire pouvaient laisser penser ça, alors que, dans le bilan des conseils de quartier, il y avait effectivement ce regret. Régulièrement, il est redit l'importance d'être sollicité sur des projets structurants ; c'est un constat issu d'un bilan qui est public.

**Monsieur le Maire :** La démocratie participative est un point sur lequel je rejoins ceux qui viennent de s'exprimer. Elle est à parfaire, à retravailler, à réinterroger, à réinventer, y compris parce que nos habitudes ne sont pas les mêmes, nos degrés d'engagement ne sont pas les mêmes, nos modes de participation ne sont pas les mêmes, nos modes de communication ne sont pas les mêmes. Ce que nous faisons ce soir, c'est d'abord de relancer de manière concrète et effective ces conseils de quartier et de redire notre attachement qui, si je comprends bien, est partagé sur toutes les tables à ce dispositif de démocratie participative, avec des moyens humains : c'est la mission citoyenne, ce sont les équipes des pôles territoriaux qui vont aussi entrer dans la danse, à ce niveau-là, pour accompagner les conseils de quartier, avec une continuité de soutien qui va leur être apportée.

Nous essayons des choses nouvelles : un conseil à l'échelle de la ville qui soit un conseil citoyen, avec l'accord de l'État, et, en tendant la main, pour que potentiellement, ce soit un conseil qui soit sur tous les quartiers politiques de la ville de notre agglomération, d'où ce chiffre de 34 qui pourrait monter à 40, avec ce principe de grand quartier qui compte 6 conseillers, deux quartier plus petits qui en ont 4 pour essayer de tendre vers une assemblée unique et en même temps sans atteindre des effectifs pléthoriques qui participent d'une forme de démotivation.

Ensuite, nous continuons d'essayer de tester, d'innover et c'est le sens des propositions qui sont faites à la fois sur le maintien de saisine et d'auto-saisine et sur une possibilité nouvelle d'inscription d'un projet, d'un sujet à l'ordre du jour de notre Conseil municipal. Nous n'en avons pas défini les critères, parce que cela serait assez paradoxal de dire « on veut travailler avec les citoyens qui vont se porter volontaires » et de tout ficeler avant qu'ils ne soient là. Ce que nous posons comme règle, c'est la durée du mandat, c'est la manière de désignation, c'est le principe et ensuite nous aurons un certain nombre de points de calage à avoir.

Je vous ai entendus sur des questions qui existent depuis aussi longtemps qu'existent les conseils de quartier, sur le mode de communication, sur la façon de revenir vers les citoyens, sur le bon mode de médiation, etc. C'est évidemment un sujet sur lequel le travail n'est jamais totalement terminé.

En ce qui concerne les élus de la minorité, vous disposez d'un droit d'amendement, vous disposez de la capacité à pouvoir déposer des vœux, soit à peu près à chaque Conseil municipal la possibilité de nous présenter des dossiers, M. AUREGAN. Nous demander la possibilité de disposer d'une niche pour pouvoir déposer vos propres projets, c'est inventif, mais pour le coup cela ne fait pas partie de ce que nous envisageons de mettre en œuvre, puisque cette niche existe déjà dans le cadre des dispositions de notre règlement intérieur.

J'ai entendu les appels de Mme CAMARA-TOMBINI de savoir si la majorité pourrait faire en sorte que l'opposition soit encore plus associée, qu'elle ne l'est, à un certain nombre d'innovations. Nous sommes dans un contexte Covid qui fait que nous testons quelque chose. Si nous le pérennisons, nous nous poserons la question de la façon dont nous le pérenniserons. À l'heure actuelle, il est à mes yeux bien plus l'extension des permanences qui sont tenues par les adjoints ou par moi-même. Vous ne m'avez pas encore demandé de préciser qu'il s'agit de la permanence du maire de la majorité ou des adjoints de la majorité et

je vous remercie de cette faculté que vous nous laissez. Dans le même état d'esprit aujourd'hui, je considère que les élus délégués puissent accueillir les Angevins à tour de rôle dans ce mode nouveau, dont nous ferons le bilan à l'été, pour savoir si c'est une bonne idée, quelque chose éventuellement à pérenniser ou pas, quelles en sont les formes, quelle manière cela pourrait prendre. Cela me semble être un temps d'expérimentation qui peut se vivre de cette manière.

J'ajoute que, sous réserve de l'avis définitif du conseil scientifique, selon les décisions qui pourront être prises, nous pourrions nous retrouver à être en période électorale à partir de lundi, et, je le dis pour les membres de la majorité, la présence sur ce barnum, de manière continue, n'est pas compatible avec une candidature à des élections départementales ou régionales, dans le cadre du tour de rôle que les uns et les autres pourraient être amenés à prendre, parce que là, pour le coup, nous serions dans l'utilisation des moyens de la Ville au service d'une campagne. Nous faisons en sorte, aujourd'hui, que ceux de la majorité qui sont positionnés, à compter de cet instant, pour tenir ce barnum n'aient pas fait acte de candidature pour ces élections du mois de juin, si c'est la date de juin qui est maintenue. Pour ceux qui ont consulté l'avis du conseil scientifique, il s'agit de dire qu'il y a des avantages et des inconvénients aux deux et qu'il appartient aux politiques de trancher.

Je nous invite collectivement que nous fassions confiance à ces nouveaux citoyens qui vont nous rejoindre, que nous regardions avec eux la manière dont nous pouvons faire progresser la participation des habitants. Vous avez eu raison de dire qu'il y avait d'autres modes d'association. Il y a ceux qui ont déjà été mis en place et puis ceux que nous pourrons inventer demain, comme le vote par correspondance que nous allons mettre en place dans le cadre des assises de la transition écologique. L'idée d'un conseil, une chose de ce type, peut-être que cela fait partie des centaines de propositions qui ont été déposées par des habitants et sur lesquelles nous pourrons demander demain aux Angevins de voter. Je ne vais pas anticiper ce que sont les conclusions. Je note votre suggestion, mais, à ce stade, je ne je ne prends pas parti par rapport...Tant que nous n'avons pas fini de recenser tous les cahiers d'acteurs et l'ensemble des propositions qui ont été faites sur le site. J'entends et de la même manière que vous avez évoqué la question de l'association des étudiants... Je suis intimement convaincu que, dans ce domaine, nous n'avons jamais fini d'innover et que nous pouvons continuer à trouver des jeunes, au sens plus large, et nous aurons matière, demain, après-demain, à trouver de nouvelles formes.

La crise, paradoxalement, renforce la nécessité que nous trouvions des moyens de demander leur avis aux gens, dans un contexte où, tout pendant qu'elle dure, les occasions que nous avons de nous retrouver, de partager, de discuter, de débattre sont moins nombreuses à cause du virus. Nous sommes ouverts à des réflexions, à des suggestions. Ce soir, c'est la relance des conseils de quartier, c'est la mise en place d'un conseil citoyen et, dans les semaines qui viennent, ce sera l'occasion de pouvoir réfléchir à de nouvelles formes.

**Silvia CAMARA-TOMBINI :** Il aurait pu être intéressant de modifier un tout petit peu la phrase, page 24 : « Chaque conseil de quartier désignera un président issu du collège des habitants. » Je pense que nous aurions aurait pu mettre un ou une, puis pourquoi pas des coprésidents d'ailleurs.

**Monsieur le Maire :** Dans ce domaine, je n'ai même pas vu que nous avions spécifiquement écrit cela, parce que je considère que, ensuite, chaque conseil de quartier peut décider de son type d'organisation et que ce n'est pas forcément une bonne idée d'aller projeter un modèle. Ce que nous souhaitons, c'est avoir une sorte d'interlocuteur qui peut, du coup, être un lien ; dans certains cas, c'est le référent, dans d'autres, c'est le Président, dans d'autres c'est l'organisatrice ou des binômes.

Je partage l'idée que nous pourrions transformer le haut de cette page 24 en disant « il appartiendra à chaque conseil de quartier de s'organiser pour déterminer un ou plusieurs interlocuteurs, un ou deux interlocuteurs ».

**Karin ENGEL :** J'ai précisé, dans mon explication, qu'il y avait un mode de gouvernance qui va être la présidence ou tout autre mode de gouvernance, comme, précédemment, dans les précédents conseils de quartier.

**Monsieur le Maire :** Entre Maxence HENRY qui, croyant répondre à Mme CAMARA-TOMBINI, corrige les propos éventuels que j'aurais tenus dans la presse, entre vous qui finalement smatchez à la fois Mme CAMARA-TOMBINI et moi, en disant que ni l'un ni l'autre, malgré le fait que nous ayons participé au débat, nous avons écouté le début de votre présentation ; vous êtes parfaitement dans votre rôle d'adjointe à la citoyenneté qui consiste parfois à jouer un rôle, vis-à-vis des élus de la démocratie représentative, pour leur rappeler qu'il y a d'autres modes d'expression. Merci d'avoir joint le geste à la parole.

Nous passons au vote sur cette délibération et sur le dispositif qui vous est présenté. Je vous invite, si vous êtes favorables à ce dispositif, à lever la ou les mains. Je vous remercie pour cette unanimité qui sera un élan de confiance pour les citoyens qui vont s'engager dans ces nouvelles formes.

***Délibération n° DEL-2021-67 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

# DOSSIERS

**Délibération n° DEL-2021-68**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Fixation des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour l'année 2021**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*

**EXPOSE**

Comme chaque année, il convient de fixer les taux d'imposition pour l'exercice en cours.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux et de reconduire ceux de 2020.

L'année 2021 est particulière car elle marque la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des collectivités territoriales. Pour mémoire, 80% des foyers fiscaux ont connu depuis 2018 un dégrèvement dégressif par tiers de leur THRP et en sont désormais totalement exonérés. Pour les 20% restant, la suppression s'effectuera en trois années jusqu'en 2023. A compter du 1er janvier 2021 et jusqu'à sa disparition totale, la THRP est un impôt nationalisé.

Afin de compenser la perte du produit de taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est affectée aux communes. La Ville d'Angers se voit alors transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Son taux de référence pour 2021 sera ainsi égal à la somme du taux communal (32,98% pour 2020) et du taux départemental de TFPB de l'année 2020 (21,26%). Le schéma ci-dessous permet de mieux appréhender cette évolution :

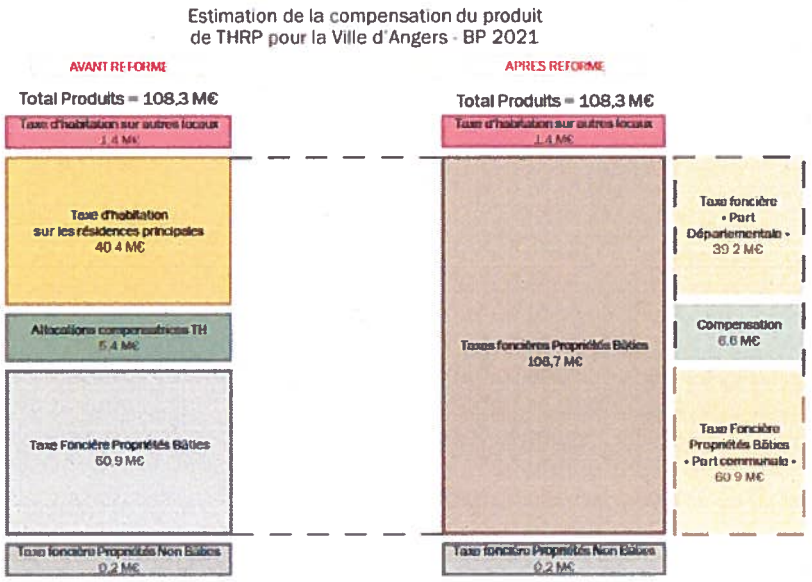

La Ville d'Angers fait partie des communes sous-compensées c'est-à-dire que le produit de TFPB transféré est inférieur à la perte de THRP. Un coefficient correcteur vient alors neutraliser l'écart de recettes tout en conservant le gain du dynamisme des bases fiscales.

Le taux de taxe d'habitation est maintenu car les collectivités vont continuer à percevoir cette taxe sur les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

| | |
|---|---|
| Taxe d'Habitation (TH) | 17,70% |
| Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) | 54,24% |
| Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) | 38,57% |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, articles 1636B et suivants,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Fixe les taux d'imposition pour 2021 :

- Taxe d'Habitation (TH) 17,70%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) 54,24%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) 38,57%

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Jean-Marc VERCHERE :** Nous vous proposons la fixation des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Cela n'est pas parce que la taxe d'habitation est supprimée que nous ne votons pas le taux, puisqu'elle s'applique sur un certain nombre de bâtis non résidentiels, non résidences principales ou commerciaux. Nous vous demandons de voter le taux de la taxe d'habitation à 17,70, sans augmentation, nous vous demandons de prendre en compte la taxe foncière sur les propriétés bâties à 54,28 % ; vous ne retrouvez pas ce taux l'an dernier puisque c'est le total du taux de la ville de 32,28 %, de l'an dernier, et du taux du Département de 21,26 % que le législateur nous affecte pour compensation principale de la taxe d'habitation. Le taux de 54, 24 est un taux sans augmentation ni de notre partie taxe foncière ville, ni du taux qui nous est réaffecté par l'État sur le Département. Nous vous proposons, également, de maintenir à 38,57 % la taxe sur les propriétés non bâties.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Yves AUREGAN.

**Yves AUREGAN :** Je vais plutôt revenir sur votre réponse d'avant. Déjà, vous n'avez pas répondu sur un budget vert. Est-ce que c'est possible de faire un budget vert ?

Nous pouvons continuer longtemps la guerre des chiffres. Quand je lis dans le budget du Territoire Intelligent, je lis le déploiement d'un superviseur vision socle, toute la partie vidéo surveillance qui servira plusieurs thématiques ; la vision plus 200 000 euros pour les caméras de vidéoprotection, donc 300 000 euros. En tout cas, j'ai bien compris que c'était une erreur, mais sur le détail que vous nous avez donné, nous sentons quand même le doigt mouillé ; c'est à dire que vous nous dites que vous allez prendre 40 % de la maison de quartier des Hauts-de-Saint-Aubin, 40 % des 3 Mâts, 40 % du gymnase du Haras, 30 % de la patinoire, etc. Nous sentons un peu le doigt mouillé, mais nous voudrions des vrais chiffres.

**Monsieur le Maire :** Vous êtes à la limite, M. AUREGAN, de l'insulte par rapport à la Direction des bâtiments, puisque ce sont eux qui font cette quote-part. Je vous invite à bien mesurer la limite qu'il y a entre considérer que nos orientations politiques ne sont pas les bonnes et que les chiffres qui sont donnés par les services quand il y a une commande sont faits au doigt mouillé. Il y a une limite que je vous invite à ne pas franchir, parce que c'est la limite d'un débat politique, démocratique, courtois et de la mise en cause des compétences professionnelles de collaborateurs. Prenez le temps d'y penser, parce que la prochaine remarque de ce type vous amènera à une réponse de ma part qui sera précisément la défense de l'intégrité des agents de la collectivité, surtout quand nous vous donnons les détails et que nous vous les donnons en amont avec l'ensemble des données dont vous avez besoin.

**Yves AUREGAN :** La réponse était politique…

**Monsieur le Maire :** Vous avez reçu des documents techniques, vous m'avez posé une question politique, je vous réponds de manière politique et ensuite vous venez mettre en cause la sincérité d'un document technique. Cela n'est pas acceptable.

Sur le budget vert, précisément, pour éviter d'aller faire les choses au doigt mouillé, parce que nous pouvons vous peindre en vert la totalité du budget, et, dans ce cas-là, ce n'est pas 40 % que je prends. Demain, la patinoire refaite sera plus vertueuse d'un point de vue écologique ; je la passe intégralement en vert. Les travaux de rénovation énergétique que je fais sur un secteur permettent de gagner par rapport à aujourd'hui ; je n'ai qu'à tout passer en vert.

Le sujet de la méthode et la question en particulier d'une forme de méthode qui soit préconisée par l'AMF, par France urbaine et qui fasse cohérence fait que, quand on nous présentera une méthode sur laquelle nous pouvons nous appuyer, je pense que c'est une bonne idée d'avoir une présentation simplifiée qui permet de savoir ce qui va dans le bon sens et ce qui va dans le mauvais sens.

Si nous vous avions présenté les choses de cette manière, vous nous auriez dit que nous avions construit un système maison fait au doigt mouillé. Quand nous aurons un dispositif digne de ce nom, un objectif qui s'inscrira dans le principe du contradictoire, nous pourrons imaginer une chose de ce type.

Je passe au vote sur le maintien des taux d'imposition pour l'année 2021. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-68 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-69**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Pôle Education - Tarification 2021 / 2022 - Approbation**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*

**EXPOSE**

La contribution des usagers au financement de services publics éducatifs, sportifs et culturels représente une source importante de financement en complément de celui apporté par les contributions fiscales des Angevins.

L'évolution annuelle de ces tarifs a pour objectif de ne pas détériorer le reste à charge supporté par la collectivité au regard de l'évolution des charges concourant à réalisation de ces services.

Il est proposé :

1. D'appliquer une reconduction des tarifs actuellement en vigueur pour les services suivants :

- Culture, Patrimoine et Créations : Conservatoire à Rayonnement Régional et Musées d'Angers, Angers Patrimoine, Théâtres ;
- Sports et loisirs : Mises à disposition des installations sportives municipales (salles de sports, stades, piscines...) ;
- Jeunesse et Vie Etudiante : SynerJ, espace de coworking du J, Angers connectée jeunesse ;
- Education-Enfance : Prestations de loisirs, services périscolaires (stages, séjours, veillées, mini-camps, accueil de loisirs et garderie périscolaire), restauration sur le temps scolaire et extrascolaire et formations pour adultes de l'Institut Municipal.

2. D'adopter l'ajustement de la grille tarifaire de la DSP Angers ICE PARK.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Education du 4 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve les tarifs 2020/2021 pour l'année 2021/2022 selon les états annexés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***Délibération n° DEL-2021-69 : le Conseil Adopte à l'unanimité***
***(Vote effectué à l'issue de la délibération n° DEL-2021-71)***

**Délibération n° DEL-2021-70**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Pôle Aménagements et Equipements - Tarification 2021 / 2022 - Approbation**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*

**EXPOSE**

La contribution des usagers au financement de services publics représente une source importante de financement en complément de celui apporté par les contributions fiscales des Angevins.

L'évolution annuelle de ces tarifs a pour objectif de ne pas détériorer le reste à charge supporté par la collectivité au regard de l'évolution des charges concourant à réalisation de ces services.

Il est proposé d'appliquer majoritairement une reconduction des tarifs actuellement en vigueur pour les services suivants :

- Voirie et espaces publics : Port fluvial – Création de tarifs

- Déplacements : Vélocité – Ajustement de tarifs

- Parcs, Jardins et Paysages : Cimetières d'Angers – Reconduction et créations de tarifs

- Environnement : Maison de l'environnement – Reconduction et créations de tarifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et cadre de vie du 9 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve les tarifs 2020/2021 pour l'année 2021/2022 selon les états annexés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

***Délibération n° DEL-2021-70 : le Conseil Adopte à l'unanimité***
***(Vote effectué à l'issue de la délibération n° DEL-2021-71)***

**Délibération n° DEL-2021-71**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Pôle Solidarités - Tarification 2021 / 2002 - Approbation**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*

**EXPOSE**

La contribution des usagers au financement de services publics éducatifs, sportifs et culturels représente une source importante de financement en complément de celui apporté par les contributions fiscales des Angevins.

L'évolution annuelle de ces tarifs a pour objectif de ne pas détériorer le reste à charge supporté par la collectivité au regard de l'évolution des charges concourant à réalisation de ces services.

Il est proposé d'appliquer une reconduction des tarifs en vigueur pour la Direction suivante :

- Direction du Développement des Associations et des Quartiers : Cité des associations (Tarifs de location du matériel audiovisuel), Centre Jean-Vilar.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 2 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve les tarifs 2020/2021 pour l'année 2021/2022 selon les états annexés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Jean-Marc VERCHERE :** Nous maintenons les tarifs en vigueur en 2020 sur les services municipaux, que ce soit culture, patrimoine, sport, loisirs, jeunesse, enfance, que ce soit voirie, espace public, déplacements, parcs et jardins, environnement, que ce soit direction des associations et des quartiers, location de matériel… Il y a parfois dans la délibération des actualisations de tarifs qui sont des tarifs qui nous servent à recouvrir des dépenses lors d'accidents, lors de destructions et nous remettons les dépenses ou les types de recettes au montant exact, mais tous les tarifs publics de services aux Angevins n'augmentent pas.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-71 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-72**

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Pilotage de la politique**

**Associations animatrices de Maison de quartier - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenants - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Francis GUITEAU*

**EXPOSE**

Par délibération du 25 mars 2019, le conseil municipal a approuvé les conventions pluriannuelles d'objectifs entre la Ville d'Angers et les associations animatrices des maisons de quartier. Chaque convention détaille le projet associatif et les engagements réciproques notamment en ce qui concerne les moyens mis à disposition par la Ville auprès de l'association pour la réalisation de son projet.

Dans ce cadre, la Ville soutient les Accueils de Loisirs sans Hébergement des associations animatrices de maison de quartier qui bénéficient notamment des espaces de restauration scolaire de la Ville.

Plusieurs évolutions nécessitent aujourd'hui la passation d'un avenant, tels que :
- la prise en charge des accueils de loisirs comprenant la pause méridienne,
- la crise sanitaire « Covid 19 » qui a touché la France en 2020 et les mesures gouvernementales inédites prises pour y faire face (confinement, fermetures administratives…) ayant impacté l'activité de certaines associations et notamment celle de leur centre de loisirs associatif.

En accord avec les associations impactées, les subventions sont recalculées pour 2021 comme suit :

| Association | Subvention 2021 |
|---|---|
| L'Archipel | 251 723 € |
| Interassociation du Lac de Maine | 296 496 € |
| Le Trois Mâts | 328 494 € |
| MPT Monplaisir | 545 145 € |
| Centre Jacques Tati | 481 386 € |
| Association des Habitants du quartier St Serge-Maison de quartier Le Quart'Ney | 208 610 € |

Par ailleurs, il est proposé de soutenir l'association des Habitants du quartier Saint-Serge (Maison de quartier Le Quart'Ney) à hauteur de 2000 euros pour son festival de théâtre « le tout pour le tout ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 02 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve les nouveaux montants de subventions versés aux maisons de quartier pour 2021 tels que présentés dans le tableau ci-dessus et versés en 3 fois : février, juin et septembre 2021.

Approuve les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs nécessaires à l'attribution de ces subventions pour chacune des Maisons de quartier susmentionnées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations animatrices des maisons de quartier.

Attribue à l'association des Habitants du quartier Saint-Serge une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 euros pour son festival de théâtre « le tout pour le tout ».

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Francis GUITEAU :** La délibération est un recalcul de subvention qui concerne les accueils de loisirs sans hébergement pour les maisons de quartier qui bénéficient des espaces de restauration scolaire de la Ville.

Ce recalcul nous donne les résultats suivants :

- 251 723 euros pour l'archipel,
- 296 496 euros pour le Lac-de-Maine,
- 328 494 euros pour les 3 Mâts,
- 545 145 euros pour la MPT Monplaisir,
- 481 386 euros pour le centre Jacques Tati,
- 208 610 euros pour le carnet.

Il s'agit d'un recalcul qui a été effectué à partir de ce qu'est la modalité de déduction du prix des repas qui sont pris à l'intérieur des centres de loisirs de ces maisons de quartier. Celles qui n'apparaissent pas là reçoivent également une subvention, mais elles ne sont pas impactées de la même manière, puisqu'elles n'ont pas de repas comparables.

Par ailleurs, il est proposé de soutenir l'association des habitants du quartier Saint-Serge à hauteur de 2 000 euros pour son festival de théâtre « le tout pour le tout ».

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

***Délibération n° DEL-2021-72 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-73**

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers**

**Associations de quartier et d'habitants - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Francis GUITEAU*

**EXPOSE**

La Ville propose d'attribuer aux associations référencées à la Direction du Développement des Associations et des Quartiers, des subventions de fonctionnement pour l'année 2021, d'un montant total de 38 300 €, réparties comme suit :

| **ASSOCIATIONS DE QUARTIER** | | | |
|---|---|---|---|
| **Nom Association** | **Quartier** | **Budget global Association 2020** | **Subvention de fonctionnement 2021** |
| Association Dumont d'Urville | Roseraie | 3 240 € | 1 500 € |
| Interassociation Roseraie | Roseraie | 5 720 € | 3 750 € |
| Salpinte sans frontière | Roseraie | 7 079 € | 300 € |
| Club Angevin de scrabble | Roseraie/Monplaisir | 12 534 € | 300 € |
| Association des Capucins | Hauts St Aubin | 32 400 € | 10 000 € |
| Comité de défense des Intérêts du quartier de Reculée et 3ème âge | Hauts St Aubin | 3 502 € | 1 000 € |
| Gens d'Hier et d'aujourd'hui en Outre-Maine | Doutre-Saint Jacques | 3 530 € | 1 800 € |
| Habitants St Lazare | Doutre-Saint Jacques | 36 500 € | 6 000 € |
| Réseau d'Echanges et de Savoirs de Belle-Beille | Belle-Beille | 2 260 € | 800 € |
| Habitants de Belle-Beille-Patton | Belle-Beille | 9 170 € | 900 € |
| Habitants et Commerçants du Grand Pigeon et Alentours | Deux-Croix/Banchais | 845 € | 600 € |
| Habitants Saint-Léonard-Justices-Madeleine | St Léonard | 102 047 € | 11 000 € |
| Libres Jardins du Lac | Lac de Maine | 1 950 € | 350 € |
| **Total Subventions Associations de quartier** | | | **38 300 €** |

Il est proposé de soutenir également l'Association La Fayette à hauteur de 10 000 € qui a fait une demande de subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire.

Par ailleurs, il est proposé que la Ville apporte son soutien financier à l'association L'Outil en Main dans le cadre de son projet de création d'un nouvel espace jardin de 800 m² en collaboration avec le Lycée du Fresne et la direction des Parcs et Jardins de la Ville avec une subvention à hauteur de 5 000€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 2 mars 2021,

**DELIBERE**

Attribue les subventions d'un montant total de 53 300 € pour l'année 2021 aux associations précitées et versées en une seule fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Francis GUITEAU :** La délibération concerne des subventions qui sont délivrées aux associations référencées à la direction du développement des associations et des quartiers pour un montant total de 38 300 euros réparti comme suit :

- l'Association Dumont Durville à la Roseraie pour 1 500 euros,
- l'Inter association de la Roseraie pour 3 750 euros,
- Salpinte sans frontières pour 300 euros,
- le club angevin de scrabble pour 300 euros,
- l'Association des Capucins pour 10 000 euros,
- le comité de défense des intérêts du quartier de Reculée 3e âge pour 1 000 euros,
- les gens d'hier et d'aujourd'hui en outre Maine 1 800 euros,
- les habitants de Saint Lazare pour 6 000 euros,
- le réseau d'échanges et de savoirs de Belle-Beille pour 800 euros,
- les habitants de Belle-Beille pour 900 euros,
- les habitants et commerçants du Grand Pigeon et alentours pour 600 euros,
- les habitants de Saint-Léonard, Justices et Madeleine pour 1 1000 euros,
- les libres jardins du lac pour 350 euros.

Il s'agit également de soutenir l'association Lafayette à hauteur de 10 000 euros qui a fait une demande de subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire. Enfin, il est proposé que la Ville apporte son soutien à l'association l'outil en main dans le cadre de son projet de création du nouvel espace jardin de 800 m2, en collaboration avec le lycée du Fresnes et la direction des parcs et jardins de la ville pour 5 000 euros.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-73 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-74**

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS -**

**Contrat de ville - 1ère programmation 2021 - Avenants - Approbation - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Francis GUITEAU*

**EXPOSE**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre du Contrat de Ville Unique signé le 7 mai 2015 pour la période 2015-2022. Ses attendus sont de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré permettant la réduction des inégalités entre le territoire de l'agglomération et les quartiers prioritaires.
Pour mettre en œuvre ce contrat, les signataires élaborent chaque année un appel à projets à destination des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine.

La première programmation d'actions 2021 soutiendra 20 actions pour les montants suivants :
**Pilier Cohésion Sociale** : 14 actions pour un montant total de 79 005 € répartis au titre des crédits comme mentionnés en annexe. Il s'agit aujourd'hui de valider le financement des projets suivants :

- « TouteSport », portée par l'association CIDFF 49, pour 4 000 €,
- « Osez l'international », portée par l'association Parcours le monde, pour 7 500 €,
- « Voie(s) et chemin d'eau, portée par l'association A tout hasard associé, pour 9 900 €
- « Colocations à projets solidaires », portée par l 'AFEV, pour 3 485 €,
- « Création d'un orchestre ligérien de musique arabo-andalouse », portée par l'association Al Kamandjati, pour 8 000 €,
- « J'Mactiv », portée par l'association ASPTT, pour 3 600 €,
- « Ensemble, aidons-les à réussir dans les QPV », portée par l'association Entraide scolaire amicale, pour 2 000 €,
- « Musiquamix », portée par l'association Eoliharpe, pour 7 000 €,
- « De femme à f'âme », portée par l'association Libres filmeurs, pour 7 000 €,
- « Chantiers artistiques à Angers Monplaisir », portée par l'association Paq la lune, pour 3 500 €,
- « Quartiers de la connaissance », portée par l'association Les petits débrouillards, pour 3 120 €,
- « C(h)oeurs de femmes », portée par le Quai, pour 3 400 €,
- « Fun kids », portée par l'association L'R de rien, pour 4 000 €,
- « L'éveil culturel et artistique au cœur du lien social et familial », portée par l'association Toile d'éveil, pour 12 500 €.

**Pilier Emploi et Développement économique :** 2 actions pour 7 000 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville :

- « Jard'in », portée par la Fondation Apprentis d'Auteuil, pour 2 000 €,
- « Dynamic'emploi-laverie de quartier », portée par Filalinge, pour 5 000 €.

**Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain :** 3 actions pour 31 300 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville, portés par la Mission Politique de la ville :

- « Appart'info », portée par l'association CLCV, pour 13 300 €,
- « Quartier Inouï, espaces d'écoutes en chantier », portée par la Compagnie Atelier de papier, pour 5 000 €,
- « Eco appartement connecté », portée par l'association Régie de quartiers d'Angers, pour 13 000 €.

**Partie Ingénierie :** 1 action pour 2 273 € au titre des crédits de droit commun Politique de la Ville, portée par la Mission Politique de la ville. La Communauté urbaine est missionnée par les signataires du contrat de ville pour la coordination, la mise en œuvre, la gestion administrative et financière de la mission d'observation du contrat de ville. Cette action est confiée à l'Agence de l'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).

La Ville d'Angers verse une participation de 2 273 € à Angers Loire Métropole pour le financement de cette mission.

Trois projets déposés au contrat de Ville seront soutenus dans le cadre du plan de lutte contre l'isolement et feront à ce titre l'objet d'une délibération spécifique.

Certains projets déposés par les Maisons de quartier ont fait l'objet d'un soutien dans le cadre de cette programmation.

Afin de ne pas multiplier les avenants aux conventions, les soutiens seront présentés de manière globale à l'occasion de la 2ème programmation de l'appel à projets du contrat de ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 2 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve les avenants aux conventions pour chacune des associations suivantes :
- Les petits débrouillards
- Régie de quartiers d'Angers

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les avenants aux conventions précitées.

Attribue, au titre du Contrat de Ville, une subvention totale de 119 578 € pour les 20 actions précitées, selon les modalités de versement définies en annexe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Francis GUITEAU :** La délibération concerne le contrat de Ville et la première programmation 2021. La seconde fera l'objet d'une réflexion qui aboutira à des décisions qui seront présentées avant l'été.

La première programmation d'actions 2021 soutiendra 20 actions pour les montants suivants :
**Pilier Cohésion Sociale** : 14 actions pour un montant total de 79 005 € répartis au titre des crédits comme mentionnés en annexe. Il s'agit aujourd'hui de valider le financement des projets suivants :
- « ToutеSport », portée par l'association CIDFF 49, pour 4 000 €,
- « Osez l'international », portée par l'association Parcours le monde, pour 7 500 €,
- « Voie(s) et chemin d'eau, portée par l'association A tout hasard associé, pour 9 900 €
- « Colocations à projets solidaires », portée par l 'AFEV, pour 3 485 €,

- « Création d'un orchestre ligérien de musique arabo-andalouse », portée par l'association Al Kamandjati, pour 8 000 €,
- « J'Mactiv », portée par l'association ASPTT, pour 3 600 €,
- « Ensemble, aidons-les à réussir dans les QPV », portée par l'association Entraide scolaire amicale, pour 2 000 €,
- « Musiquamix », portée par l'association Eoliharpe, pour 7 000 €,
- « De femme à f'âme », portée par l'association Libres filmeurs, pour 7 000 €,
- « Chantiers artistiques à Angers Monplaisir », portée par l'association Paq la lune, pour 3 500 €,
- « Quartiers de la connaissance », portée par l'association Les petits débrouillards, pour 3 120 €,
- « C(h)oeurs de femmes », portée par le Quai, pour 3 400 €,
- « Fun kids », portée par l'association L'R de rien, pour 4 000 €,
- « L'éveil culturel et artistique au cœur du lien social et familial », portée par l'association Toile d'éveil, pour 12 500 €.

**Pilier Emploi et Développement économique :** 2 actions pour 7 000 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville :

- « Jard'in », portée par la Fondation Apprentis d'Auteuil, pour 2 000 €,
- « Dynamic'emploi-laverie de quartier », portée par Filalinge, pour 5 000 €.

**Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain :** 3 actions pour 31 300 € au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville, portés par la Mission Politique de la ville :

- « Appart'info », portée par l'association CLCV, pour 13 300 €,
- « Quartier Inouï, espaces d'écoutes en chantier », portée par la Compagnie Atelier de papier, pour 5 000 €,
- « Eco appartement connecté », portée par l'association Régie de quartiers d'Angers, pour 13 000 €.

**Partie Ingénierie :** 1 action pour 2 273 € au titre des crédits de droit commun Politique de la Ville, portée par la Mission Politique de la ville. La Communauté urbaine est missionnée par les signataires du contrat de ville pour la coordination, la mise en œuvre, la gestion administrative et financière de la mission d'observation du contrat de ville. Cette action est confiée à l'Agence de l'Urbanisme de la Région Angevine (AURA).

La Ville d'Angers verse une participation de 2 273 € à Angers Loire Métropole pour le financement de cette mission.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-74 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***
***N'a pas pris part au vote : Mme Marielle HAMARD.***

**Délibération n° DEL-2021-75**

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers**

**Quartier Roseraie - Centre Jean Vilar - LogiOuest - SICLE - Convention de partenariat - Autorisation de signature**

*Rapporteur : Maxence HENRY*

**EXPOSE**

La Ville d'Angers porte, par le biais du Centre Jean Vilar, un projet intitulé « Cultiver les liens à la Roseraie », déposé au titre du Contrat de Ville Unique (CVU), sur le quartier de la Roseraie.

Cette démarche co-construite avec les acteurs du quartier, le bailleur social LogiOuest, la coopérative de paysagistes et jardiniers à vélo SICLE ainsi que l'association Papillons et Coquelicots, a plusieurs objectifs :

- Favoriser l'implication des familles dans la pratique de la culture potagère, en soutenant la mobilisation des habitants sur les projets de jardins partagés en pied d'immeuble,
- Permettre la mobilisation de nouvelles familles résidentes par une action qui consiste à investir le jardin partagé d'une résidence du bailleur social LogiOuest "le jardin extraordinaire" situé sur le quartier prioritaire, animé par SICLE, chaque samedi, pour l'entretien des parcelles existantes,
- Créer de nouveaux liens avec d'autres habitants du quartier prioritaire, en mettant en place cinq animations guidées par la médiatrice de l'association Papillons et Coquelicots pour investir les bacs potagers, avec la plantation de plantes médicinales et aromatiques en vue de fabriquer des boissons et baumes végétaux.

Une convention de partenariat est à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, entre le Centre Jean Vilar, LogiOuest, ainsi que la coopérative SICLE, afin de permettre la réalisation du projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 02 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat entre la Ville d'Angers, LogiOuest et la coopérative SICLE.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Maxence HENRY :** Le centre Jean Vilar porte un projet qui s'appelle « cultiver les liens à la roseraie ». Celui-ci est déposé dans le cadre du contrat de ville unique.

Ce projet est co-construit par Logiouest, par cycle qui est un paysagiste et un jardinier à vélo et par l'association papillon et coquelicot. Il y a plusieurs objectifs à ce projet :

- favoriser l'implication des familles dans la pratique de la culture potagère,
- permettre la mobilisation de nouvelles familles résidentes par une action qui consiste à investir le jardin partagé d'une résidence du bailleur social,
- créer de nouveaux liens avec d'autres habitants du quartier prioritaire.

Pour ce faire, il s'agit de nous autoriser à signer une convention de partenariat pour l'année complète 2021 entre les différents acteurs susnommés.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-75 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***
***N'a pas pris part au vote : Mme Roselyne BIENVENU.***

**Délibération n° DEL-2021-76**

**POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

**NPNRU - Quartier Monplaisir - Convention court métrage "l'avenir m'appartient" - Approbation**

*Rapporteur : Francis GUITEAU*

**EXPOSE**

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain, une attention particulière est portée à l'appropriation par les habitants ainsi qu'au déploiement opérationnel du volet social du programme. A ce titre, des actions visant à soutenir cette démarche peuvent être soutenues financièrement sur des fonds du programme de renouvellement urbain.

Le lycée professionnel Henri Dunant conduit un projet de film intitulé « l'avenir m'appartient » dont l'objet est d'aborder le thème de la réussite éducative. Ce film, de 30 minutes, implique des jeunes du territoire de Monplaisir et du Lycée Professionnel Henri Dunant, des enseignants et personnels de l'établissement, des habitants du quartier et des associations du territoire.

Dans les dynamiques du programme de renouvellement urbain et également de la labellisation de la Cité éducative sur le quartier de Monplaisir, le projet de court métrage vise à s'inscrire dans ces démarches en :

- donnant envie aux jeunes issus de lycée professionnel et/ou de quartiers prioritaires, de réussir et de sortir des déterminismes sociaux,
- initiant les jeunes lycéens participant au tournage, aux métiers de l'image, du son, de la lumière en passant par l'écriture d'un scénario.

La ville d'Angers contribue au soutien de cette action, à hauteur de 1 000 € et propose d'adopter une convention avec le Lycée Professionnel Henri Dunant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 2 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat avec le lycée professionnel Henri Dunant.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

Attribue au lycée Professionnel, une subvention d'un montant de 1 000 €, versée en une fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Francis GUITEAU :** Il s'agit d'une convention pour un court-métrage qui s'appelle « l'avenir m'appartient » et qui est développé par le lycée professionnel Henri Dunant qui conduit un film dont le thème est d'aborder la réussite éducative.

Le projet de court-métrage vise à s'inscrire dans les démarches, en donnant envie aux jeunes issus de lycées professionnels et de quartiers prioritaires de réussir et de sortir des déterminismes sociaux, en initiant les jeunes lycéens au tournage, aux métiers de l'image du son et de la lumière, en passant par l'écriture d'un scénario. La Ville d'Angers contribue au soutien de cette action à hauteur de 1 000 euros et propose d'adopter une convention avec le lycée professionnel Henri Dunant.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-76 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-77**

**POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

**NPNRU - Quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir - Prestation de concertation citoyenne - Caisse des Dépôts et Consignations - Convention de financement - Approbation**

*Rapporteur : Francis GUITEAU*

**EXPOSE**

Les quartiers de Monplaisir et de Belle-Beille ont été retenus par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartiers prioritaires dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le projet de renouvellement urbain a pour objectif de conduire la restructuration des quartiers avec leurs habitants et usagers, en proposant un accompagnement et une concertation récurrente sur les thématiques diverses du programme. La Ville d'Angers a sollicité un prestataire externe pour une mission d'ingénierie relative à son accompagnement dans le cadre des concertations et de la co-construction avec les habitants et usagers de Monplaisir et de Belle-Beille.

La Caisse des Dépôts et Consignations co-finance cette mission d'ingénierie à hauteur de 20 000 € versés à la Ville d'Angers sous forme de subvention.

Il s'agit d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de co-financement qui en définit les modalités pratiques et financières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Solidarités du 02 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve la convention de co-financement de la mission de concertation des habitants.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de co-financement de la mission de concertation des habitants.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Francis GUITEAU :** Il s'agit d'une prestation de concertation citoyenne avec la Caisse des dépôts et Consignations. La ville d'Angers a sollicité un prestataire externe pour une mission d'ingénierie relative à son accompagnement dans le cadre des concertations et de la co construction avec les habitants et usagers de Monplaisir et de Belle-Beille.

La Caisse des dépôts et Consignations cofinance cette mission d'ingénierie à hauteur de 20 000 euros, versés à la Ville d'Angers sous forme de subventions. Il s'agit d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de cofinancement qui en définit les modalités pratiques et financières.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-77 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-78**

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles**

**Développement de l'offre culturelle - Association Twin Vertigo - Convention de partenariat - Approbation**

*Rapporteur : Nicolas DUFETEL*

**EXPOSE**

Depuis 2017, l'association angevine TWIN VERTIGO développe son projet de production et de diffusion artistique dans le champ des musiques actuelles, à l'échelle locale, régionale et nationale, en accompagnement des artistes dans leur professionnalisation. Cette association reconnue poursuit la structuration de ses activités professionnelles, dans une logique d'implantation culturelle et économique pérenne sur le territoire.

Parce que son projet s'inscrit en cohérence et en complémentarité de la politique culturelle de la Ville d'Angers d'accompagnement des artistes, il est proposé un soutien à hauteur de 5000 € dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs au titre de l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 mars 2021

Considérant l'avis de la Commission Educations du 4 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat avec l'association Twin Vertigo.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue la subvention suivante, versée en une seule fois, à :

- Association Twin Vertigo..... 5 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Nicolas DUFETEL :** Il s'agit dans cette délibération de vous proposer une convention de partenariat pour l'association angevine Twin vertigo dans le domaine des musiques actuelles. C'est une association, une agence de diffusion de production de tournée. C'est une jeune association qui s'est structurée en 2019. L'objectif avec cette proposition de convention de partenariat et de financement de la Ville à hauteur de 5 000 euros est de les accompagner dans le développement de leur activité.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-78 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-79**

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles**

**Développement de l'offre culturelle - CEZAM Pays de la Loire - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Christine BLIN*

**EXPOSE**

Un partenariat fort s'est construit entre les Bibliothèques d'Angers et le CEZAM Pays de la Loire autour des trois prix, Roman, BD et DVD : tout le réseau des bibliothèques d'Angers participe aux 2 prix littéraires et les bibliothèques Toussaint, Mandela et Roseraie participent, en plus, au prix DVD.
Les bibliothèques contribuent à ces prix par l'achat de documents pour un montant total d'acquisition de 6 000€. De son côté, le CEZAM fournit des outils de communication, organise des comités de lecture, des rencontres entre lecteurs ainsi que la venue d'auteurs.
La sélection des ouvrages permet de faire découvrir des auteurs peu connus et ces ouvrages connaissent un fort succès auprès des publics des bibliothèques, comme en témoigne leur taux de rotation élevé.
Souhaitant poursuivre ce partenariat qui contribue à la promotion de la lecture et favorise la découverte d'auteurs, la Ville d'Angers propose une subvention de 2 000 € pour l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 mars 2021

**DELIBERE**

Attribue la subvention suivante, versée en une seule fois, à :

- CEZAM Pays de la Loire..... 2 000 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Christine BLIN :** Dans le cadre du développement de l'offre culturelle, un partenariat fort s'est construit entre les Bibliothèques d'Angers et le sésame Pays-de-la-Loire autour de 3 prix : romans, BD et DVD. Tout le réseau des Bibliothèques d'Angers participe aux deux prix littéraires et les Bibliothèques Toussaint, Nelson Mandela et la Roseraie participent plus au prix DVD.

Les Bibliothèques contribuent à ce prix par l'achat de documents pour un montant total d'acquisition de 6 000€ euros. De son côté, le Sésame fournit des outils de communication, organise des comités de lecture, des rencontres entre lecteurs, ainsi que la venue d'auteurs. La sélection des ouvrages permet ainsi de faire découvrir des auteurs peu connus et ces ouvrages connaissent un succès fort auprès du public des bibliothèques, comme en témoigne un fort taux de rotation.

Souhaitant poursuivre ce partenariat qui contribue à la promotion de la lecture et favorise la découverte d'auteurs. La Ville d'Angers propose une subvention de 2 000 euros pour l'année 2021.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-79 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-80**

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur**

**Dispositif "Partenaires Clubs" - Aide à l'adhésion à une association sportive - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Charles DIERS*

**EXPOSE**

Dans le cadre du dispositif d'aide à la licence « Partenaires Club », qui permet d'aider financièrement les Angevins de 6 à 17 ans révolus, dont les représentants légaux ont un quotient familial inférieur ou égal à 706, à s'inscrire dans les associations angevines, 290 dossiers ont été reçus à la Ville d'Angers pour les mois de janvier et février.

Les demandes de prises en charges déposées par les associations sont contrôlées sur :
- Présentation d'un document récapitulant pour chacune des catégories concernées d'une part, le coût d'adhésion et d'autre part le coût de la licence fédérale,
- Remise d'une attestation fédérale justifiant la prise de licence pour chaque enfant.

Ces dossiers représentent pour le mois de janvier et février une dépense globale de 25 143,52 €, au titre des 2/3 des frais d'adhésion pris en charge par la Ville pour ces 290 dossiers.

Ce dispositif est reconduit pour la saison 2020/2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 mars 2021

**DELIBERE**

Attribue les subventions, versées en une seule fois, d'un montant de 25 143,52 € aux associations sportives mentionnées dans l'état ci-joint.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Charles DIERS :** Il s'agit de la cinquième délibération de la saison sportive sur le dispositif d'aide à la licence partenaires club. C'est 290 dossiers qui ont été reçus, courant janvier et février, qui portent les subventions à 25 143, 52 euros sur cette délibération-là et, au total, nous en sommes à plus de 133 000 euros versés dans le cadre de ce dispositif sur cette année.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Bruno GOUA.

**Bruno GOUA :** Je voudrais profiter de cette délibération pour évoquer le sport amateur. La plupart des instances sportives ont annoncé l'arrêt définitif des compétitions pour la saison en cours. Après une saison sportive 2019-2020 amputée de ces 3 derniers mois, nous venons de vivre une saison 2020-2021

quasiment blanche, ou plutôt noire. Alors que se profile la période des inscriptions dans les clubs, les incertitudes et les doutes sont nombreux.

Tous ne mourront pas, mais tous sont frappés. Au niveau financier, notre Ville a maintenu le montant des subventions. Certains clubs, ceux qui ont des salariés, ceux qui organisent traditionnellement des activités qui ont pour but de recueillir des fonds, souffrent. D'autres, parce qu'ils ont moins de frais d'arbitrage, moins de compétition, moins de déplacements, ne seront pas affectés financièrement.

Un affinage de l'impact financier club par club serait sans doute utile pour optimiser le soutien. Certains, sans doute, sont sollicités par leurs licenciés qui demandent un remboursement sur la cotisation de cette saison ou un geste pour la saison 2021-2022, saison sur laquelle pèse une grande incertitude.

Quel sera l'impact de la crise sanitaire ? Les clubs ont fait le maximum pour maintenir le lien avec leurs licenciés. Cependant l'absence de compétition a pesé, certains liens ont été perdus, l'année que nous venons de vivre et les mois à venir vont peut-être amener des changements de comportement.

Vous êtes en contact avec les clubs, M. l'adjoint, ainsi que l'OMS. Comment analysez-vous la situation ? Nous avons vu dans cette période l'activité libre se développer sur les terrains, des terrains délaissés par les associations qui ont été occupées par des sportifs de tout âge, de tout milieu. C'est un développement qu'il faut accompagner dans la mise à disposition d'infrastructures et dans sa régulation.

Je vais finir en disant que nous sommes toujours disponibles pour travailler avec vous sur ces sujets, si vous pensez que nous pouvons être d'une quelconque utilité.

**Charles DIERS :** La situation est loin d'être évidente, toutes les saisons sont arrêtées, toutes les compétitions sont stoppées. Nos clubs, qui ont eu un en début d'année très timide, se sont retrouvés à l'arrêt ans au mois de novembre. Certaines pratiques ont pu redémarrer, mais de manière très dégradée. Tous les sports de salle sont aujourd'hui quasiment à l'arrêt, sans parler des sports de combat. Nous avons encore ajusté les règles sanitaires, le 26 mars dernier, et cette fois-ci dans le bon sens. Nous avons pu permettre à nos scolaires de retourner dans les salles et les piscines.

Concernant la part licenciée, il est vrai que les baisses sont nombreuses et inégales, selon les disciplines. Les sports extérieurs se comporte un peu mieux. Nous soulignons que de nombreux clubs s'adaptent. Nos équipements extérieurs se révèlent très attractifs dans cette période ; ce qui montre que nous devons sans doute réfléchir à de nouveaux types d'équipements vers l'extérieur, plus ouverts et plus aérés. La pratique libre s'est grandement intensifiée. Nous avons dû faire beaucoup de médiation avec nos associations pour faire comprendre ce sujet-là qui est au cœur de nos échanges avec l'OMS. C'est vraiment un sujet sur lequel nous travaillons pour mieux l'encadrer, mieux le permettre, mais mieux l'encadrer et mieux le faire comprendre à tous. Côté finances, nous ne relevons pas beaucoup d'alertes. Nous sommes très vigilants. Pour nous, il est encore un peu trop tôt pour faire un bilan, tant que nous ne savons pas quand nous sortirons de ce moment-là.

Il est évident que nous restons en contact. Nous sommes réactifs dès qu'un nouveau protocole sort. La direction des sports l'interprète, le communique à tous les clubs et à toutes les associations. Je voudrais souligner leur travail, parce que ça devient usant et c'est compliqué. Il y a peu d'évènements et peu de choses à faire ; on fait, on défait.

Vous parlez des demandes de remboursement de licences. Dès le mois novembre, nous avons envoyé, par le biais de l'OMS, une lettre d'information pour donner plusieurs solutions possibles à nos clubs. Nous leur avons demandé d'être patients, histoire de voir comment allait se comporter ce début d'année 2021 et de ne pas accepter tout de suite là forcément la demande de remboursement.

Nous nous engageons dans une association, nous n'achetons pas la licence et il est important pour nous d'accompagner les clubs là-dessus. Actuellement, nous travaillons sur plusieurs scénarios de sortie de crise. Nous voulons être prêts au bon moment, mais dans le contexte actuel, il est encore trop tôt pour en parler. Nous allons rencontrer prochainement l'OMS pour réfléchir à la future déclinaison de la politique sportive du mandat à venir, qui sera forcément et grandement impactée par cette crise.

**Monsieur le Maire :** Nous passons au vote ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-80 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-81**

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Programme Réussite Educative**

**Caisse des Ecoles - Programme de Réussite Educative - Convention - Approbation - Attribution de subvention**

*Rapporteur : Caroline FEL*

**EXPOSE**

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) concerne les quartiers prioritaires de la Ville, à savoir : Monplaisir, Belle-Beille, Hauts-de-Saint-Aubin, Roseraie, Bédier, Beauval, Morellerie, Savary et Grand-Pigeon.

L'objectif de ce Programme est d'accompagner de manière individualisée, les enfants et jeunes de 2 à 12 ans (6ème inclus) et leur famille, repérés comme présentant des signes de fragilité. Il intervient de la 6ème à la 3ème pour les collégiens de Jean-Vilar (Roseraie) et Jean-Lurçat (Monplaisir).

Les Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) créent une démarche d'accompagnement globale qui a vocation à agir pour l'ensemble des difficultés sociales, sanitaires, culturelles et éducatives auxquelles sont confrontés les enfants et leurs parents.

Les parcours personnalisés permettent aux publics ciblés de bénéficier d'actions très diverses : accompagnement à la scolarité renforcé, ateliers culturels et sportifs, soutien à la parentalité, accompagnement vers des structures de soin, etc.

La Ville d'Angers souhaite participer à ce dispositif par l'attribution d'une subvention de 55 000 € à la Caisse des Ecoles, gestionnaire de ce programme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 18 mars 2021,
Considérant l'avis de la Commission Educations du 4 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve la convention à intervenir avec la Caisse des Ecoles.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Attribue à la Caisse des Ecoles, une subvention d'un montant de 55 000 €, versée selon les modalités précisées dans ladite convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

***Délibération n° DEL-2021-81 : le Conseil Adopte à l'unanimité***
***(Vote effectué à l'issue de la délibération n° DEL-2021-82)***

**Délibération n° DEL-2021-82**

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Programme Réussite Educative**

**Caisse des Ecoles - Programme de Réussite Educative (PRE) - Remboursement des salaires des intervenants - Avenant n° 2 à la convention - Approbation**

*Rapporteur : Caroline FEL*

**EXPOSE**

Le Programme de Réussite Educative (PRE) intervient auprès des enfants de 2 à 12 ans (6e inclus) et des collégiens de Jean Vilar et Jean Lurçat (sans limite d'âge) qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Il agit en complément de l'école, essentiellement hors temps scolaire, dans les domaines éducatif, social, sanitaire, culturel ou sportif et intervient prioritairement au profit des élèves résidant en zones urbaines sensibles ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Le portage juridique de ce Programme est assuré par la Caisse des Ecoles de la Ville d'Angers.

Quatre coordinateurs et un référent de parcours interviennent sur les quartiers prioritaires Monplaisir, Belle-Beille, Hauts de Saint-Aubin, Roseraie, Bédier, Beauval, Morellerie, Savary et Grand-Pigeon pour mettre en place des parcours individualisés au profit des enfants. Ces parcours sont mis en œuvre par des vacataires recrutés par la Ville.

Il est proposé un avenant n°2 à la convention du 30 septembre 2019 avec la Caisse des Ecoles d'Angers pour fixer les modalités de remboursement des salaires des intervenants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 18 mars 2021,
Considérant l'avis de la Commission Educations du 04 mars 2021,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Educations du 04 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve l'avenant n°2 à la convention du 30 septembre 2019 avec la Caisse des Ecoles pour le Programme de Réussite Educative (PRE), permettant de fixer les modalités de remboursement des salaires des intervenants.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Caroline FEL :** Le programme de Réussite Éducative est en quelque sorte le bras éducatif de la politique de la ville, puisqu'il concerne les quartiers prioritaires de la ville. L'objectif de ce programme est d'accompagner des familles qui ont été repérées comme en fragilité éducative et de cibler à Angers les enfants de 2 à 12 ans.

La délibération vise à fixer le montant de la participation de la Ville au programme de réussite éducative qui s'élève cette année à 55 000 euros et est associée à la délibération suivante, puisque la délibération suivante vous propose d'autoriser le remboursement des salaires des intervenants.

Je vous rappelle que les intervenants du programme de réussite éducative sont des chevilles ouvrières indispensables à la réussite des dispositifs qui sont mis en place, de manière multipartite avec évidemment la famille qui est associée. Il ne s'agit pas que de soutenir à la réussite scolaire, mais bien également d'accompagner les enfants et leur famille vers une ouverture qui peut être culturelle ou sportive, qui peut dans certains cas être l'accompagnement vers un parcours de soins pour des enfants qui en auraient besoin et qui aujourd'hui est un outil indispensable.

Sur l'année scolaire dernière, les intervenants du programme de réussite éducative ont été largement parties prenantes au suivi des familles en difficulté pendant le premier confinement et ils ont été des relais indispensables, allant parfois jusqu'à rechercher les enfants que nous n'avions pas vu revenir. Ils sont allés les chercher chez eux, frapper aux portes des appartements pour s'apercevoir, au mois de juin, que certaines familles n'avaient pas repris de vie normale et que les enfants n'étaient pas encore ressortis, depuis le mois de mars.

Nous avons assuré, l'année dernière, plus de 200 parcours et nous sommes déjà à plus de 150 mis en œuvre, aujourd'hui.

Les deux délibérations sont associées ; la subvention d'abord et l'autorisation de versement des salaires, ensuite.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-82 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-83**

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant**

**Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Médiation familiale et espaces de rencontres - Avenant à la convention cadre départementale - Approbation**

*Rapporteur : Caroline FEL*

**EXPOSE**

La convention cadre départementale relative à la Médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016-2018 réaffirme les objectifs poursuivis par les deux dispositifs d'accompagnement à la parentalité : la médiation familiale et les espaces de rencontres., notamment la prévention de la rupture des liens familiaux, en définissant des références communes et des modalités de mise en œuvre et de suivi partenarial.

Le développement de la médiation familiale et des espaces de rencontres s'inscrit pleinement dans une politique de développement des services aux familles dans le cadre d'une offre territoriale.

La convention initiale a été prolongée par un avenant pour l'année 2019. Il est proposé un deuxième avenant pour prolonger cette convention pour l'année 2020.

Le renouvellement de la convention départementale est fixé au 1er semestre 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 18 mars 2021,
Considérant l'avis de la Commission Educations du 04 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve l'avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de la promotion et du développement de la médiation familiale et des espaces de rencontre.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mars 2021

**Caroline FEL :** Je vous propose d'approuver un avenant à la convention cadre départementale qui nous lie avec la CAF sur le soutien à la médiation familiale, afin de prolonger cette convention pour l'année 2021, et ce pendant que nous réélaborons la nouvelle convention cadre avec la CAF.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-83 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-84**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique**

**Terra Botanica - Groupement d'intérêt public - Contribution de partenariat 2021 - 2023 - Approbation**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*

**EXPOSE**

Un groupement d'intérêt public Terra Botanica (GIP), créé par arrêté préfectoral en date du 10 février 2015, a été constitué entre le Département, la Ville d'Angers, et le Comité départemental du tourisme, conformément au décret 2012-91 du 26 janvier 2012 et aux articles 98 et suivants de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011.

Ce groupement a pour objet d'assurer la gestion du parc végétal Terra Botanica

Ainsi afin de permettre au GIP d'exercer les missions qui lui sont confiées, les collectivités membres et le GIP décident des modalités de partenariat permettant leur financement.

Outre les nécessaires remises à niveau et renouvellement d'un certain nombre d'équipements existants, il s'agit de mettre en place une stratégie pluriannuelle sur les 3 prochaines années, 2021 à 2023, qui s'inscrit dans un positionnement unique dans l'univers des Parcs à thème : végétal, ludique et apprenant.

Ce développement repose sur 3 piliers :

- L'attractivité, par la croissance des investissements nécessaires au renouvellement des univers végétaux, attractions spectacles, évènements…
- Le développement des services marchands, restauration et boutiques
- La très haute satisfaction des visiteurs

Un nouveau programme d'activités pour 2021 est détaillé en annexe.

Ce programme d'investissement au service de l'attractivité et du renouvellement est le moteur du développement de la fréquentation et du chiffre d'affaires du Parc avec des objectifs de croissance permettant de diminuer les contributions en fonctionnement.

Afin de permettre au GIP de réaliser les missions prévues à son objet, l'article 12 de la convention prévoit la répartition des contributions financières des membres du Groupement selon une clé de répartition déterminée pour la Ville d'Angers à hauteur de 48 % des dépenses du GIP. Le montant de cette contribution est fonction du niveau des ressources propres du GIP, et du résultat d'exploitation à l'issue de l'exercice.
Le montant de la participation financière des membres aux dépenses du Groupement est proposé chaque année par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale lors du vote du budget.

S'agissant de la période 2018-2020, la contribution de la Ville a diminué régulièrement passant de 960 000 € à 816 000 € alors que dans la même période, la fréquentation du Parc est passée de 247 717 visiteurs en 2018 à 300 000 en 2019. Le COVID évidemment perturbé l'année 2020 même si la saison estivale a été stable par rapport à celle de 2019.
S'agissant de la période 2021 – 2023, la contribution de la ville sera à nouveau dégressive en passant de 816 000 € en 2021, à 768 000 € en 2022 et à 720 000 € en 2023. La répartition financière du financement entre collectivités figure dans la convention en annexe de la délibération.

La répartition du financement de la Ville d'Angers pour l'année 2021 sera de 676 000 € en investissement et de 140 000 € en fonctionnement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat 2021-2023 entre le Département de Maine et Loire, la Ville d'Angers et le Groupement d'Intérêt Public, Terra Botanica.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue une subvention d'investissement de 676 000 € au GIP Terra Botanica et une subvention de fonctionnement de 140 000 € pour 2021.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Jean-Marc VERCHERE :** Nous sommes membres du GIP (Groupement d'Intérêt Public) avec le Département pour la gestion et le développement de Terra Botanica. Il vous est proposé d'arrêter les sommes que nous allons débloquer pour cette gestion et pour ce développement, sachant que, sur 2018, 2019 et 2020, nous avons participé avec une somme global dégressive de 960 000 euros à 816 000 euros, alors que le nombre de visiteurs est passé de 247 000 à 300 000. 2020 n'étant pas pris en compte, compte tenu du covid.

Pour cette période 2021-2023, la contribution dégressive de la ville vous serait proposée à hauteur de 816 000 euros en 2021, de 768 000 euros en 2022 et de 720 000 euros en 2023. Au sein de notre participation, la part investissement et développement est prépondérante avec 676 000 euros et la part fonctionnement à 140 000 euros. Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat tri annuelle 2021-2023 entre le Département, la Ville et le Groupement d'Intérêt Public Terra Botanica et d'autoriser le maire à signer cette convention pour 676 000 euros en investissement et 140 000 euros en fonctionnement.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Stéphane LEFLOCH.

**Stéphane LEFLOCH :** Nous voulons vous remercier, une nouvelle fois, pour la présentation du 11 janvier dernier et pour le débat qui a suivi. Nous n'avons jamais validé les dépenses associées à cet équipement. Nous avons écouté avec une grande attention vos explications.

Hélas, elles n'ont pas contribué à nous rassurer : toujours plus de perte, toujours plus d'investissement comme une fuite en avant. Peut-être qu'un jour ce sauvetage systématique prendra fin, c'est clairement ce que nous espérons. Une fois encore *Aimer Angers* votera donc contre ces contributions et, une fois encore, nous voulons vous dire notre refus de la double sanction pour les contribuables angevins.

C'est au Département de financer ce qu'il a mis en œuvre. C'est ce qu'il aurait fait si le parc avait trouvé sa place à avrillé ou à Cantenay-Epinard, car ces villes n'auraient jamais pu supporter de telles ponctions dans leur budget. En attendant qu'enfin l'équité fiscale soit la règle dans ce financement ; peut-être avez-vous de bonnes nouvelles du côté de la Région ? Peut-être avez-vous pu convaincre les maires de notre Communauté de prendre en charge cet équipement. En effet, nous sommes maintenant habitués au transfert de propriété de la Ville d'Angers vers l'agglomération. Pourquoi pas transférer le parc Terra Botanica du simple fait que c'est un équipement éminemment communautaire ?

**Monsieur le Maire :** Je souhaite d'abord vous remercier pour votre présence à cette réunion à Terra Botanica autour du directeur général qui a dévoilé, y compris ce soir-là, en avant-première la nouveauté qui devrait ouvrir dans quelques jours sur les mystères de la forêt. Il n'a peut-être pas été très explicite sur les chiffres puisque les pertes diminuent chaque année, et vous ne pouvez pas dire qu'il y a de plus en plus de perte ou alors c'est sans doute que vous étiez moins attentif aux chiffres que vous ne l'étiez sur les dessins. Vous nous avez fait une remarque particulièrement judicieuse à l'issue de la présentation sur la mise en ambiance de certains thèmes autour du végétal.

Je note votre suggestion et votre demande que cet investissement puisse être porté par la Communauté urbaine. Cela fera très clairement partie des sujets sur lesquels nous aurons des échanges avec l'ensemble des maires dans le cadre des équipements d'intérêt communautaire. Il y a plusieurs titres qui justifieraient que ce soit le cas. Le premier étant bien entendu la question du tourisme ; la deuxième qui est l'objet même entre guillemets du parc, indépendamment de sa localisation.

Je veux, malgré tout, rappeler ma satisfaction que Jean-Claude ANTONINI ait proposé ce terrain pour le compte de la Ville d'Angers et qu'il a eu, au contraire, cette vision de penser que ce parc pouvait se tenir en milieu urbain et participer aussi à l'urbanisme et à l'aménagement de l'ensemble de ce quartier. Je n'ai évidemment pas la même vision des choses que vous. Nous avons une progression extrêmement sensible du nombre de visiteurs, avant le Covid, mais nous avons fait un été, malgré le Covid, comparable à l'été 2019 qui était le meilleur été que nous avions fait. Cette présence du végétal sur notre territoire est une carte d'identité. J'y crois et c'est une valorisation de nos savoir-faire locaux. Ce sont autant d'éléments dont nous avons collectivement besoin. Accessoirement, c'est aussi, pour beaucoup d'habitants qui arrivent sur ce plateau de la Mayenne, un abonnement à ce parc. Nous le voyons de plus en plus avec une augmentation extrêmement forte des pass annuels sur l'ensemble de ce secteur. Je me réjouis à la fois des chiffres, de la tendance, des innovations et du plan d'investissement.

J'ai effectivement une bonne nouvelle en provenance de la Région. Ce teasing pour aller valoriser l'action de la majorité régionale est absolument parfait. Vous avez raison de dire que vous espérez que la majorité régionale va répondre à vos attentes. Il semblerait que ce soit le cas, puisque j'ai eu le directeur général de Terra Botanica me disant que, logiquement, le dossier devrait être présenté dans quelques jours et que les modalités ont été calées. En fait, pour être clair, il y avait un petit doute sur le fait de savoir si la subvention était versée aux collectivités qui soutiennent le parc ou au parc en direct, dans le cadre du soutien à l'investissement pour les années qui viennent. Ce sera bien un soutien, a priori, au parc en direct qui va être proposé, dans quelques jours, à l'occasion de la Commission permanente de la Région, à l'occasion des dix ans du parc, de manière exceptionnelle, en termes de soutien.

Je précise que nous avons, Ville d'Angers, récupéré en contrepartie de la modification et du GIP un terrain de plusieurs hectares qui est à la limite du parc et du plateau de la Mayenne. Une partie significative de ce terrain va être ouvert à une opération d'urbanisation et de logement, ce qui va compléter, augmenter la capacité que nous aurons à habiter sur l'ensemble de ce secteur. Cela provoquera des rentrées au moment

où nous vendrons ce terrain, que nous avons récupéré en contrepartie de ce soutien, et puis les rentrées fiscales tout au long de la vie des maisons et des collectifs qui seront réalisés sur cette parcelle qui est en limite de territoire.

Je vous rappelle que ce terrain a été affecté au Département dans le cadre d'un bail emphytéotique qui prendra fin, que la contrepartie qui explique aussi que la ville soit partenaire, c'est que c'est la ville qui est censée récupérer l'intégralité de l'équipement à la fin du bail de soixante ans, qui a commencé à courir en 2010. Cela fait déjà plus de dix ans et la question éventuelle d'un changement de soutien posera la question du fait de savoir à qui doit revenir le terrain d'assiette.

Je vous invite à vous prononcer sur cette convention triennale. Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-84 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés***

***Contre : 4, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.***

***Abstentions : 5, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.***

***N'ont pas pris part au vote : M. Christophe BÉCHU, Mme Hélène CRUYPENNINCK, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Stéphane LEFLOCH.***

*Sortie de Monsieur le Maire, Jean-Marc VERCHERE prend la présidence de la séance.*

**Délibération n° DEL-2021-85**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines**

**Prestations de services au profit de tiers - Coûts horaires - Révision pour l'année 2021 - Approbation.**

*Rapporteur : Roselyne BIENVENU*

**EXPOSE**

Depuis de nombreuses années, la Ville d'Angers s'appuie sur sa comptabilité analytique pour déterminer les coûts horaires et fixe annuellement des tarifs pour les interventions des services municipaux auprès d'associations et autres organismes.

Depuis le 1er janvier 2015, la comptabilité analytique a été étendue à Angers Loire Métropole, en particulier sur les charges de personnel. En termes d'analyse des coûts, cet aspect est essentiel dans la mesure où tous les services prestataires sont mutualisés sur la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Cette délibération pour les tarifs 2021 reprend la même logique que les années précédentes et inclue les charges d'encadrement et les coûts de structure. Les autres frais générés par les prestations (fournitures de pièces, transport, etc.) seront facturés à part.

Pour l'ensemble des coûts horaires calculés, le principe reste toujours de facturer au coût réel, sans marge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve, pour l'année 2021, l'application des tarifs horaires de main-d'œuvre suivants, qui seront majorés, le cas échéant, du montant de la TVA au taux admis pour les prestations de service :

| | |
|---|---|
| . **Imprimerie** | 30,30 € |
| . **Voirie** | |
| - Equipe manifestation | 34,40 € |
| - Interventions sur Voirie | 37,60 € |
| . **Garage automobile** | 59,70 € |
| . **Jardiniers** | 31,40 € |
| . **Bâtiments** | |
| - Interventions sur bâti | 31,50 € |
| - Manutention et transport | 34,90 € |
| - Ateliers décors | 39,10 € |
| - Nettoyage des locaux | 34,60 € |
| - Gardiens de salles | 32,60 € |

| | |
|---|---|
| . **Propreté Publique** | 31,40 € |
| . **Cultures Patrimoines et Créations** | |
| - Personnel d'accueil des théâtres | 25,80 € |
| - Equipe technique des théâtres | 28,00 € |
| . **Coût « autres Directions »** | 33,70€ |
| . **Frais d'instruction de dossiers – ¼ heure** | 7,50 € |

Spécifie que, pour le travail effectué les dimanches et jours fériés, une majoration de 90,7 % sera appliquée au coût horaire et que pour le travail effectué de nuit entre 22h et 7h, cette majoration sera portée à 125,9 %.

Impute les recettes correspondantes au budget de l'exercice 2021, et suivants.

**Roselyne BIENVENU :** Il se trouve que nos agents municipaux interviennent de temps à autre pour servir des prestations auprès d'associations ou d'autres organismes. Cette délibération vous invite à valider les différents tarifs qui sont proposés pour ces interventions. Je vous précise que le coût proposé est un coût réel, il n'y a pas de marge et que, lorsque ces interventions sont effectuées, le dimanche et les jours fériés, il y a une majoration de 90,7 % qui est appliquée et que, lorsqu'il s'agit d'un travail effectué sur des temps de nuit (22h-7h), la majoration est portée à 125,9 %.

J'en aurais terminé quand j'aurai précisé que lorsqu'il y a d'autres frais générés par les prestations (fourniture de pièces, transport, etc.), cela fera l'objet d'une facturation à part.

**Jean-Marc VERCHERE :** Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-85 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-86**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Fonds National de Prévention - Conditions de travail des ATSEM - Contrat d'accompagnement au titre d'une démarche de prévention dans le cadre d'un appel à projets - Approbation**

*Rapporteur : Roselyne BIENVENU*

**EXPOSE**

Le fonds national de prévention (FNP) créé au sein de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et géré par la caisse des dépôts et consignations a pour objectif de réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles en agissant sur le champ de la santé et de la sécurité au travail.

Le FNP finance la réalisation de démarches de prévention dans le cadre d'appels à projet portant sur des secteurs d'activité ou des métiers connaissant un taux de sinistralité important.

Sur le plan national, le FNP constate que les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) constituent une population particulièrement exposée aux accidents de travail et aux maladies professionnelles et notamment aux troubles musculo-squelettiques (TMS) ; concernant un cadre d'emploi à 99,6 % féminin et vieillissant, impacté par des fortes évolutions en termes de missions (réforme des rythmes scolaires).
Ainsi, pour le FNP, les ATSEM doivent constituer un enjeu majeur de prévention pour les employeurs territoriaux en termes de santé au travail.

Le FNP de la CNRACL souhaite, au travers notamment des échanges de pratiques et de réflexions entre employeurs, cartographier les risques professionnels, développer des actions de prévention et en tirer des recommandations, au niveau national, sous la forme de documents de référence et contribuer ainsi aux travaux portés par le conseil supérieur de la fonction publique territoriale sur l'amélioration des conditions de travail des ATSEM.

Le FNP veut passer convention avec une quinzaine d'employeurs territoriaux engagés dans des actions d'amélioration des conditions de travail des ATSEM.

De son côté, la ville d'Angers fait des constats similaires pour ses ATSEM qui n'échappent à cette réalité.

Ces différents constats ont été largement partagés entre la direction Education Enfance, la Direction Générale, les organisations syndicales et les différents services de la DRH (médecine du travail, Pole QVT, Pole prospective, conseil prévention...).

En 2020, la Ville d'Angers a déposé une candidature dans le cadre de l'appel à projet FNP visant la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail des ATSEM. Le dossier a été retenu.

La Ville d'Angers s'engage à mener des actions visant à :

- **Prévenir** et réduire l'exposition aux risques professionnels et les impacts sur la santé en prenant en compte ses différentes dimensions (physique, psychologique et sociale) et les liens santé-travail (organisationnels, relationnels, personnels) ;

- **Anticiper,** de manière concrète, les évolutions des conditions de travail et l'exercice du métier d'ATSEM demain ;
- **Construire** les conditions pour permettre un travail de qualité, gage de santé au travail, pour les ATSEM.

Ce projet s'inscrit dans la démarche "Santé Travail Efficacité" portée par notre collectivité selon les principes de la Qualité de Vie au Travail, à savoir :

- Concilier l'amélioration des conditions de travail pour les salariés et la performance globale des organisations ;
- S'intéresser aux organisations et aux modalités concrètes du travail en s'appuyant sur l'expertise des professionnels quant à leur propre travail ;
- Favoriser et soutenir la capacité des agents à pouvoir s'exprimer et agir sur le contenu de leur travail et l'amélioration de celui-ci ;
- S'engager dans un renouveau managérial (subsidiarité, régulation, travail réel...).

Ce projet s'articule avec la démarche « Prospective RH " Temps de l'enfant" » et son projet visant la réorganisation des conditions de travail des personnels travaillant dans les écoles, lequel porte sur une réflexion sur les enjeux des métiers de demain au sein de la communauté éducative (regroupant ATSEM et animateurs des temps de l'enfant) intervenant au sein des structures municipales scolaires, périscolaires et extra-scolaires.

**Le FNP soutient la ville d'Angers dans son projet visant à améliorer la qualité de vie au travail des ATSEM à hauteur de 446 040 €.**

Le projet « Prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail des ATSEM » a fait l'objet d'une présentation en CHSCT le 17 septembre 2020. La présentation portait sur la candidature de la ville d'Angers dans le cadre de l'appel d'offre.

L'avis positif du comité de sélection du FNP et par conséquent le démarrage de l'accompagnement a fait l'objet d'une présentation en comité technique le 21 janvier 2021.

Un contrat d'engagement entre le FNP et la Ville d'Angers, au titre d'une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail des ATSEM, stipule les obligations de part et d'autre.
Ce contrat doit être signé, pour la commune d'Angers, par Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve le contrat avec le Fonds National de Prévention.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Roselyne BIENVENU :** C'est une délibération sur laquelle je vous avais déjà présenté le contenu d'un projet. La Ville d'Angers avait postulé à un appel à projet lancé par le Fonds National de Prévention, qui est en fait créé au sein de la Caisse Nationale de Retraite des agents des collectivités territoriales.

Angers a été élue parmi 15 villes, classées en 3 groupes. Angers est dans le groupe des villes de plus de 100 000 habitants, avec Tourcoing, Grenoble, Toulon et Nice. Dans ce contexte-là, avec la Direction des Ressources Humaines et en lien étroit avec la direction éducation enfance, nous allons mener un projet pour travailler sur la prévention et l'amélioration des conditions de travail des ATSEM.

C'est un métier qui est, à toutes les échelles des villes et des communes, occupé par des femmes, majoritairement. Celles-ci restent, souvent, longtemps dans cette profession et, malheureusement, ont des problèmes de santé. Ceci amène donc le fonds national de prévention à réfléchir, pour inspirer, peut-être, une méthode d'accompagnement, une modification de cette profession.

Cette délibération vous invite à valider un contrat d'engagement entre le fonds national de prévention et la Ville d'Angers au titre de ce programme de prévention qui nous permettra d'avoir une aide à hauteur de 446 000 euros.

**Jean-Marc VERCHERE :** Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-86 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-87**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines**

**Mise à jour du tableau des emplois 2021**

*Rapporteur : Roselyne BIENVENU*

**EXPOSE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau pour permettre des avancements de grade.

Chaque début d'année, en parallèle de la préparation du budget, il est ainsi procédé à la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité pour tenir compte de l'évolution de son organisation, permettre son adaptation aux besoins des services municipaux et la prise en compte des situations statutaires des agents occupant les postes.

L'évolution par rapport à l'exercice 2020 est de 10 postes, dont huit postes faisant suite à la création d'une seconde équipe de Police Municipale de nuit lors du Conseil municipal du 28 septembre 2020.

Le tableau des emplois mis à jour en tenant compte de ces différentes adaptations, est joint en annexe et fait suite au Comité Technique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis du Comité Technique,

**DELIBERE**

Approuve la mise à jour du tableau des emplois 2021.

**Roselyne BIENVENU :** Chaque année, nous devons présenter le tableau des emplois et en faire le bilan pour fixer les effectifs des emplois à temps complet, à temps partiel et mesurer l'évolution par rapport à l'année précédente.

Nous vous demandons d'approuver ce tableau de mise à jour des emplois qui a été soumis au comité technique et aux organisations syndicales.

**Jean-Marc VERCHERE :** La parole est à Stéphane LEFLOCH.

**Stéphane LEFLOCH :** Nous avons bien le tableau des emplois dans les annexes. Serait-il possible d'avoir dorénavant les années précédentes dans ce tableau ? Quelques clics pour ne pas avoir à refaire les fastidieuses manipulations entre les différents fichiers, pour faire des recherches croisées.

Il y a dans ces documents des informations très intéressantes pour observer les modifications structurelles de nos services, mais aussi pour constater l'évolution des compétences des agents qui travaillent au quotidien pour faire vivre notre cité.

**Roselyne BIENVENU :** Nous enregistrons votre demande. Nous allons voir avec les services de quelle manière nous pouvons vous donner cela. En tout cas, il est effectif que vous pouvez accéder à ces documents. Votre demande est que ce soit plus lisible et partager facilement de sorte que chacun ne refasse pas le même travail.

**Stéphane LEFLOCH :** Essayez de manipuler les pièces et vous allez voir que c'est compliqué. Nous ne demandons pas d'explication, mais juste les chiffres.

**Jean-Marc VERCHERE :** Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-87 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-88**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines**

**Prolongation de la mise à disposition d'un agent de l'ENSAM auprès de la Bibliothèque Municipale - Convention - Approbation**

*Rapporteur : Roselyne BIENVENU*

**EXPOSE**

Par délibération du 28 septembre 2020, la mise à disposition à titre gracieux d'un bibliothécaire de l'ENSAM auprès de la Ville d'Angers a été approuvée à compter du 1er octobre 2020, et pour une période de 6 mois.

Cet agent participe à l'intégration du fond ancien de la Bibliothèque du Campus d'Angers de l'ENSAM, dans le cadre d'un don d'une partie de sa collection patrimoniale à la Ville d'Angers.

Ces ouvrages d'auteurs angevins et ces documents rares ou anciens sont conformes aux missions et obligations des bibliothèques municipales classées.

Cette mise à disposition intervient sur la base de 40 % d'un temps complet.

A l'issue de cette période de six mois, la totalité des missions n'aura pu être réalisée et il est proposé de la poursuivre jusqu'au 31 juillet 2021.

Il convient donc de prévoir une convention afin d'organiser la prolongation de la mise à disposition de cet agent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve la prolongation de la mise à disposition d'un bibliothécaire de l'ENSAM auprès de la Ville d'Angers, à compter du 1er avril 2021, pour une période de quatre mois.

Approuve la convention à passer avec l'ENSAM qui prévoit une mise à disposition à titre gracieux, d'un bibliothécaire.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Roselyne BIENVENU :** Il s'agit de vous demander de prolonger pour quatre mois la mise à disposition d'un bibliothécaire de l'ENSAM, laquelle école nous avez fait don d'un fonds de documents et d'ouvrages anciens. Il se trouve que pour effectuer l'intégration de ce don à nos collections, nous devons garder pendant quatre mois ce bibliothécaire.

Il s'agit de prolonger de quatre mois cette convention.

**Jean-Marc VERCHERE :** Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-88 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

*Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.*

**Délibération n° DEL-2021-89**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain**

**Quartier Saint Serge / Ney / Chalouère - Réaménagement de l'îlot Savary - Mandat d'études pré-opérationnelles - Avenant n°1 - Approbation**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR*

**EXPOSE**

Par délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2019, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale ALTER Public un mandat d'études pré-opérationnelles visant à lancer les études techniques, environnementales et foncières nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle d'un projet d'aménagement sur tout ou partie de l'îlot Savary.

En application des dispositions légales, et dans la continuité de la démarche engagée, une concertation préalable est organisée pendant la réalisation de ces études d'aménagement, afin d'associer à l'élaboration de ce projet, les habitants, les usagers, les associations locales, les professionnels et toute autre personne concernée.

En raison des difficultés liées au contexte sanitaire, il convient aujourd'hui de prolonger la durée du mandat d'études jusqu'au 31 décembre 2021, afin de réaliser les modalités de concertation initialement définies mais également de compléter et sécuriser certains aspects techniques des études.

Cette prolongation ainsi que ces études complémentaires nécessitent par ailleurs une augmentation de l'enveloppe financière de 150 000 € HT à 170 000 € HT. Il est à noter que le montant de la rémunération d'ALTER Public reste inchangé soit 50 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021
Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 9 mars 2021,

**DELIBERE**

Approuve l'avenant n°1 à la convention de mandat avec ALTER Public, prolongeant la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Autorise l'augmentation du plafond des dépenses pour la réalisation des études techniques complémentaires de 150 000 € HT à 170 000 € HT.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Roch BRANCOUR :** La délibération vous propose d'approuver un avenant qui prolonge la durée du mandat d'étude pour poursuivre la concertation et compléter certaines études techniques et avec un allongement du budget de 20 000 euros supplémentaires, ainsi que la prolongation jusqu'au 31 décembre 2021.

**Jean-Marc VERCHERE :** La parole est à Arash SAEIDI.

**Arash SAEIDI :** Je profite de cette délibération pour réitérer notre proposition. Ce que nous proposons de mettre en place, c'est de dire aux propriétaires, sur 2021-2022, de louer leur logement, plutôt que de le laisser vide à cause de la crise, dans un bail de 9 mois, 10 mois ou 12 mois, en fonction de la durée, à un étudiant au prix du marché locatif normal. Nous garantirons le paiement du loyer, si jamais l'étudiant venait à défaillir.

Je n'ai pas fait d'évaluation très poussée, mais nous pouvons estimer qu'il n'y aura pas beaucoup d'étudiants qui ne paieront pas leur loyer, et que, au final, cela coûtera moins cher que les 30 000 euros que cela a coûté, l'année dernière, pour loger des étudiants en camping.

Je voulais aussi réitérer le fait que nous continuerons à vous faire des propositions. Vous aurez une opposition constructive et nous ne perdons pas l'espoir qu'un jour une de nos propositions trouve grâce à vos yeux.

**Roch BRANCOUR :** Je ne vois pas trop le lien avec le dossier de l'avenant pour le projet Savary.

S'agissant de votre proposition, je dirais qu'il serait intéressant de faire une évaluation plus poussée, ainsi que vous l'indiquiez. D'autant plus que beaucoup de propriétaires de logement, mis en location courte durée, compte tenu de la situation qui frappe notre pays, les villes touristiques, etc., ont remis leur logement en location auprès d'autres types de preneurs et notamment des étudiants.

Je ne suis pas certain qu'il y ait un volume très important de logements disponibles pour répondre à ce besoin, compte tenu du fait que la crise sanitaire frappe ces propriétaires de vacances, en quelque sorte, depuis maintenant de nombreux mois.

**Monsieur le Maire :** Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-89 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-90**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Ecouflant - Chemin de La Chabolais - Acquisition de parcelles**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR*

**EXPOSE**

La commune d'Ecouflant est propriétaire de quatre parcelles non bâties situées sur le territoire de ladite commune, chemin de la Chabolais, cadastrées section AE n°357, 358, 514 et 515 d'une superficie totale de 9 495 m².

Ces parcelles constituent l'assiette des parkings de l'hippodrome appartenant à la Ville d'Angers et pour lequel un bail emphytéotique a été conclu au profit de la Société des Courses d'Angers, pour une durée de 99 ans à compter du 9 décembre 1995.

Par conséquent, ces terrains dépendant de l'hippodrome, la commune d'Ecouflant envisage de les vendre à la Ville d'Angers, moyennant 1 €, afin qu'ils soient ensuite intégrés audit bail emphytéotique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant la délibération de la commune d'Ecouflant du 15 décembre 2020

**DELIBERE**

Approuve l'acquisition auprès de la commune d'Ecouflant, des terrains désignés ci-dessus, moyennant le prix de 1 € et la prise en charge des frais associés.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cet achat.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Roch BRANCOUR :** Il vous est proposé d'approuver l'acquisition de parcelles auprès de la commune d'Écouflant pour les intégrer dans le bail emphytéotique qui a été conclu au profit de la société des courses d'Angers, pour le prix d'un euro.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-90 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-91**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Quartier Madeleine Justices Saint Léonard - 13 rue de Chantilly - Acquisition d'une parcelle en nature de voirie**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR*

**EXPOSE**

La parcelle cadastrée section CL n° 814, située 13 Rue de Chantilly à Angers, d'une surface de 305 m², est grevée d'un emplacement réservé « ANG 29 - Alignement de voirie rue Chantilly ». En accord avec Monsieur Marc AUDUSSEAU et Madame Sandrine LESELLE, propriétaires, il a été décidé de procéder à une régularisation foncière.

Pour ce faire, la Ville d'Angers a proposé d'acquérir cette emprise grevée d'un emplacement réservé, en nature de trottoir, cadastrée section CL n°862, d'une surface de 25 m² pour l'incorporer dans son domaine public.

L'acquisition s'effectuera moyennant le prix d'un euro et la Ville d'Angers paiera tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique de vente, de ses suites et conséquences.

La vente est consentie selon les conditions particulières suivantes, au profit de Monsieur Marc AUDUSSEAU et Madame Sandrine LESELLE, à savoir :

- La création d'un mur de clôture d'un montant de 6 361,27 € selon le devis joint à la promesse unilatérale de vente, ce montant étant non révisable et non indexable,
- La prise en charge financière du raccordement électrique d'un montant de 2 725,20 €, du raccordement du gaz pour un montant de 3 872,68 €, du raccordement du réseau de télécommunication d'un montant de 2 562,08 €, selon les devis joints à la promesse unilatérale de vente,
- La réalisation du déplacement du compteur d'eau pris en charge financièrement et matériellement par la Ville d'Angers.

L'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT,

Les autres modalités sont définies dans la promesse unilatérale de vente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021
Considérant la promesse unilatérale de vente du 25 février 2021,

**DELIBERE**

Approuve l'acquisition de l'emprise en nature de trottoir désignée ci-dessus, appartenant à Monsieur Marc AUDUSSEAU et Madame Sandrine LESELLE et située 13 Rue de Chantilly à Angers, moyennant le prix d'un euro et la prise en charge des frais d'acte notarié, selon les modalités définies dans la promesse unilatérale de vente.

Approuve la prise en charge financière du mur de clôture pour un montant de 6 361,27 €, la prise en charge financière du raccordement électrique, du raccordement du gaz, du raccordement du réseau de télécommunication pour des montants respectifs de 2 725,20 €, 3 872,68 € et 2 562,08 €.

Approuve la prise en charge financière et matérielle du déplacement du compteur d'eau.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Roch BRANCOUR :** Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle et d'intégrer 25 m² dans le domaine public. C'est un emplacement réservé et il s'agit de les acquérir pour le prix d'un euro.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-91 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-92**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Quartier Roseraie - Rue d'Orgemont - Régularisation foncière**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR*

**EXPOSE**

La société Podeliha a réalisé un programme de logements mixtes sur des parcelles situées rue d'Orgemont, à l'issue duquel il était prévu la rétrocession de plusieurs emprises au profit de la Ville d'Angers situées dans les parties ouest et sud du programme.

La partie ouest de l'opération qui avait pour objet la réalisation d'une voirie a été abandonnée, la société Podeliha a alors décidé de valoriser cet espace non rétrocédé par la création de jardins au rez-de-chaussée. Les conditions particulières mentionnées à l'acte du 17 octobre 2013 ne seront donc pas totalement réalisées.

Les parcelles concernées par un retour dans le domaine de la Ville d'Angers, situées rue d'Orgemont, sont les suivantes :

- Parcelle cadastrée section CX n° 967 (terrain de sport) d'une surface de 967 m²,
- Parcelle cadastrée section CX n° 968 (places de parking et voie d'accès menant aux places de parking et au terrain de sport) d'une surface de 377 m².

Par ailleurs, il est prévu de racheter la parcelle cadastrée section CX n° 952 (surface de 10 m²), rue d'Orgemont, pour permettre l'alignement de la voirie.

Cette acquisition a été consentie sous la condition suivante, à savoir la création d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section CX n° 968 pour créer un accès au cœur d'îlot de l'ensemble immobilier de la société Podeliha, depuis le parking, destiné aux équipes d'entretien de la société Podeliha.

L'acquisition s'effectuera moyennant le prix d'un euro et les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville d'Angers.

L'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 180 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT.

Les autres modalités sont définies dans le projet d'acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021
Considérant l'acte notarié du 17 octobre 2013 actant la cession de parcelles par la Ville d'Angers au profit du Val de Loire,

**DELIBERE**

Approuve l'acquisition des emprises désignées ci-dessus, appartenant à la société Podeliha et situées rue d'Orgemont à Angers, moyennant le prix de 1 € et la prise en charge des frais d'acte notarié.

Approuve la constitution de servitudes désignée ci-dessus.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Roch BRANCOUR :** Il s'agit de réintégrer, au profit de la Ville, des emprises à la suite de la réalisation d'une opération immobilière au prix d'un euro.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-92 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-93**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Quartier Belle-Beille - Rue de la Lande - Stade Paul Robin - Déclassement partiel du domaine public sportif**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR*

**EXPOSE**

La parcelle de terrain cadastrée section EW n° 277 de 22 055 m², affectée au stade Paul Robin, a été sollicitée pour partie par Madame Claire BARANGE, propriétaire de la parcelle riveraine située au 45 rue Jeanne Quémard à Angers. En effet, sa haie s'est affaissée sur le terrain de sport au fur et à mesure des années, et une emprise de 26 m² appartenant à la Ville d'Angers est située dans les faits à l'intérieur de son jardin.

Cette emprise, cadastrée section EW n°423, d'une surface de 26 m² et portée au plan ci-annexé, est donc désaffectée de fait matériellement. Il convient donc de la déclasser du domaine public municipal avant revente au profit de Madame Claire BARANGE, cette portion étant désormais sans utilité publique pour la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021

**DELIBERE**

Constate la désaffectation de la parcelle cadastrée section EW n°423, d'une surface de 26 m², située rue de la Lande à Angers, selon le périmètre ci-annexé, en vue de sa cession au profit de Madame Claire BARANGE.

Approuve son déclassement du domaine public municipal.

***Délibération n° DEL-2021-93 : le Conseil Adopte à l'unanimité***
***(Vote effectué à l'issue de la délibération n° DEL-2021-94)***

**Délibération n° DEL-2021-94**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Quartier Belle-Beille - Rue de la Lande - Cession d'une emprise du domaine public sportif**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR*

**EXPOSE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Belle-Beille, Alter Public procède à des régularisations foncières afin de fixer les nouvelles limites de propriété de l'espace public. Dans ce cadre, il est apparu que les limites de fait ne correspondaient pas aux limites de propriété, côté Stade Paul Robin, pour le bien de Madame Claire BARANGE, situé 45 Rue Jeanne Quémard à Angers, dont la haie s'est affaissée sur le terrain de sport.

Une régularisation foncière doit donc être établie par la Ville d'Angers qui doit soustraire du terrain de sport Paul Robin la parcelle nouvellement cadastrée section EW n°423, d'une surface de 26 m².

Un accord est intervenu pour une vente au prix de 260 €, soit 10 € / m². Les frais, droits et émoluments de l'acte notarié seront pris en charge par Madame Claire BARANGE.

Les autres modalités sont définies dans la promesse unilatérale d'achat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil municipal de ce jour approuvant le déclassement de la parcelle cadastrée section EW n°423 du domaine public,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021

Considérant la promesse unilatérale d'achat du 26 février 2021,
Considérant l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat du 19 février 2021,

**DELIBERE**

Approuve la vente au profit de Madame Claire BARANGE de la parcelle cadastrée section EW n°423 issue de la parcelle affectée au Stade Paul Robin, moyennant le prix de 260 € et selon les modalités définies dans la promesse unilatérale d'achat,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Roch BRANCOUR :** Les deux dernières délibérations sur l'urbanisme sont un déclassement partiel puis une cession d'une emprise du domaine public sportif qui sont désaffectés de cet usage, qui n'ont plus d'utilité publique.

Il s'agit de les céder au prix de 10 euros du m², soit 260 euros pour 26 m² à la propriétaire riveraine qui en a fait la demande.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-94 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-95**

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine**

**Feu d'artifice - Participation de la Croix Rouge Française et du Centre de Formation et d'Intervention de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (CFI SNSM) aux dispositifs prévisionnels de secours - Conventions - Approbation**

*Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN*

**EXPOSE**

La Ville d'Angers organise, chaque année, les festivités de la Fête Nationale du 14 juillet, et notamment le feu d'artifice, tiré Quai de Maine, le 13 juillet au soir.

Cet évènement nécessite d'actionner le dispositif prévisionnel de secours, référentiel national des missions de sécurité civile, que tout organisateur doit mettre en place dans le cadre de manifestations ou de rassemblements à caractère sportif, culturel ou social.

La Ville d'Angers et la Croix Rouge Française se sont rapprochées afin de définir les modalités de collaboration, pour la mise en œuvre du dispositif prévisionnel de secours de moyenne envergure, approprié à l'évènement, la Croix Rouge Française, ayant reçu agrément du Ministère de l'Intérieur.

Dans le même cadre, le Centre de Formation et d'Intervention de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (CFI SNSM) intervient sur le volet nautique du dispositif en positionnant une embarcation entre le pont de la Basse Chaine et le pont de l'Atlantique.

Il convient de conventionner avec la Croix Rouge Française et le CFI SNSM.

Le coût de ces collaborations sera supporté par la Ville d'Angers, à hauteur de 1 755, 69 euros pour la Croix Rouge Française, et à hauteur de 375 euros pour le CFI SNSM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve les conventions relatives à la Participation de la Croix Rouge Française et du Centre de Formation et d'Intervention de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, au dispositif prévisionnel de secours, mis en œuvre pour les festivités de la Fête Nationale du 14 juillet.

Autorise Le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Jacques-Olivier MARTIN :** La délibération vous propose d'accepter une convention que nous allons passer avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer et avec la Croix-Rouge française dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice, le 13 juillet prochain, pour un montant de 2 130 euros.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-95 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-96**

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique**

**Quartier Les Hauts-de-Saint-Aubin - Place de la Fraternité - Rue du Général Lizé - Commission d'indemnisation de professionnels riverains - Propositions de la commission - Conventions de transaction - Approbation**

*Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN*

**EXPOSE**

Soucieux de défendre les commerces du centre-ville, lors de la séance du 29 juin 2020, le Conseil a décidé de la création d'une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de rénovation de la voirie. Cette commission a pour but de compenser des pertes de rentabilité anormales et spéciales, liées aux conséquences des différents chantiers de rénovation de la voirie.
Les chantiers éligibles à une possible indemnisation sont validés par délibération.
La délibération du 24 février 2020 a délimité le périmètre permettant de prétendre à une possible indemnisation dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de la Fraternité. Ainsi, le périmètre concerné correspond à la Place de la Fraternité et intègre un tronçon :

- du Boulevard Jean Moulin,
- de la rue Marie-Amélie Cambell,
- Et du mail Auguste Comte
-

La délibération du 29 juin 2020 a, quant à elle, délimité le périmètre permettant de prétendre à une possible indemnisation dans le cadre des travaux de la rue du Général Lizé, de l'avenue René Gasnier à la rue Jean Lecuit.

La commission relative à ces deux chantiers s'est réunie le 8 février dernier, afin d'examiner les demandes formulées suite aux travaux qui se sont déroulés :

- du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020 pour la 1ère phase des travaux de la Place de la Fraternité,
- du 1er juillet 2020 au 2 novembre 2020 pour la 2ème phase des travaux de la Place de la Fraternité,
- du 1er juin 2020 au 31 août 2020 pour la 1ère phase des travaux de la rue du Général Lizé.

Lors de la commission du 8 février dernier, 5 dossiers ont été déposés ; 4 ont été examinés et 1 jugé non recevable en l'absence de données suffisantes permettant d'en faire l'examen.
Il est proposé d'accorder un montant total de 77 865 euros d'indemnisation aux professionnels riverains.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération DEL 2020-207 du Conseil municipal du 29 juin 2020 approuvant la création de la Commission d'indemnisation amiable des professionnels riverains,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve les conventions de transaction à intervenir avec les commerçants.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions.

Attribue les indemnisations aux commerçants comme indiqué dans l'annexe ci-jointe.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Jacques-Olivier MARTIN :** Dans le cadre des indemnisations amiables qui sont octroyées aux commerçants qui sont au droit de travaux quand ils en font la demande, et que la commission accède à cette demande, après avoir fait les calculs habituels.

Vous avez pour le Bar Tabac « les 3 cigales » deux phases de travaux avec les montants qui vous sont proposés, la boulangerie des Capucins avec une première phase de travaux et l'institut qui, finalement, n'a pas eu de perte de marge brute au regard des différents calculs qui ont été faits avec nos experts comptables.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé

***Délibération n° DEL-2021-96 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-97**

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine**

**Quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère - ZAC Quai Saint-Serge - Déversement des eaux de fouille vers le réseau des eaux pluviales - Convention avec SEREA - Approbation**

*Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN*

**EXPOSE**

À compter de la fin du premier trimestre, l'entreprise SEREA effectuera, pour le compte de Bouygues Immobilier, des travaux de terrassement sur la ZAC Quai Saint-Serge.

Ces travaux nécessitent l'installation de pompes pour épuiser les venues d'eau durant la phase des travaux et l'autorisation de la Ville d'Angers pour les recueillir dans le réseau pluvial de la rue René Rouchy.

La convention qu'il convient d'approuver a pour objet de réglementer ce rejet dans le réseau d'eaux pluviales de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve la convention avec l'entreprise SEREA.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Jacques-Olivier MARTIN :** Dans la ZAC Quai Saint-Serge, les travaux de l'îlot S 3, opéré par Bouygues immobilier, ont démarré. C'est une convention habituelle qui permet aux entreprises de rejeter les eaux de fond de fouille dans les eaux pluviales de la Ville avec une convention sur leur qualité, leur quantité, et leur débit.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé

***Délibération n° DEL-2021-97 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-98**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire**

**Prestations de nettoyage de divers bâtiments municipaux de la Ville d¿Angers - Attribution de marchés**

*Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN*

**EXPOSE**

Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers ont contractualisé un marché en 2018 pour assurer les prestations de nettoyage de 132 locaux. Les prestations étaient décomposées en 7 lots.

En raison de difficultés d'exécution, les lots 1 à 3, constitués de sites appartenant uniquement à la Ville d'Angers, vont être résiliés. Il convient donc de les relancer.

Par ailleurs, un autre marché de nettoyage, arrive à son terme, courant 2021, pour le nettoyage des musées de la ville (sites images).

Aussi, l'allotissement des sites des 3 lots initiaux et des sites images a été réfléchi pour composer des lots favorisant l'accessibilité aux petites et moyennes entreprises et pour augmenter le nombre de sites confiés à des Entreprises d'Insertion et Adaptées. Ainsi, le nouveau marché se compose de 7 lots.

Ces accords-cadres à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sont conclus pour une durée initiale d'un an 1/2 à compter de leur date de notification et pourront être reconduits tacitement 2 fois pour des périodes de reconduction d'1 an, donc pour une durée maximale de 3 ans 1/2.

Pour l'exécution de ces accords-cadres, il sera fait application de :

- prix unitaires forfaitisés mensuels fixés dans le Bordereau de Prix Unitaires pour les prestations récurrentes et/ou périodiques.

- Des quantités réellement exécutées aux Prix Unitaires fixés dans le Bordereau de Prix Unitaires pour les prestations particulières occasionnelles.

Le rapport d'analyse des offres présenté en Commission d'Appel d'Offres le 15 mars 2021 conduit aux résultats suivants :

| Lot | Intitulé du lot | Entreprise / Groupement | Montant annuel issu d'une simulation en euros HT |
|---|---|---|---|
| 11 | Secteur Est | ATMOS | 190 419,00 € HT |
| 12 | Secteur Nord | ABER PROPRETE | 180 481,20 € HT |
| 13 | Secteur Ouest | ATMOS | 203 019,00 € HT |
| 14 | Secteur Sud | ABER PROPRETE | 235 654,35 € HT |
| 15 | Sites images | ATMOS | 96 840,59 € HT |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 16 | Groupes scolaires – Réservé aux Entreprises d'Insertion | A TOUT METIER / REGIE DE QUARTIER | 171 447,33 € HT |
| 17 | Groupes scolaires - Réservés aux Entreprises Adaptées | IPOLAIS EA | 95 498,01 € HT |
| | | TOTAL | 1 173 359,48 € HT |

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère social qui visent à promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage. Le lot 16 est réservé à des Structures d'Insertion par l'Activité Economique ou à des structures équivalentes, le lot 17 est réservé à des Entreprises Adaptées, à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail ainsi qu'à des structures équivalentes.

Enfin, l'exécution des prestations comporte des conditions à caractère environnemental puisqu'il est exigé la mise en œuvre d'au moins 80% de produits d'entretien éco-responsables ou équivalents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021,
Considérant le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 15 mars 2021,
Considérant l'avis de la Commission Finances du 18 mars 2021.

**DELIBERE**

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les accords-cadres sans minimum ni maximum, avec les entreprises citées ci-dessus, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés et les avenants sans incidence financière.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Jacques-Olivier MARTIN :** Dans le cadre des marchés de nettoyage de différents bâtiments de la Ville d'Angers et, en particulier, pour les écoles et pour cinq musées, cette délibération vous présente les résultats du marché qui est attribué sous forme de sept lots.

Vous avez le détail qui vous est présenté pour un montant total de 1 173 000 euros environ HT.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Stéphane LEFLOCH.

**Stéphane LEFLOCH :** Cette délibération me permet de vous faire part d'une inquiétude que j'ai déjà exprimée en Commission d'Appel d'Offres. En effet, puisque cela n'apparait pas dans le texte et puisque vous n'en avez pas parlé dans présentation, je veux préciser qu'un des lots de cette délibération est en forte augmentation, consécutivement au non renouvellement du personnel municipal jusqu'alors dédié à cette tâche.

Il apparaît cependant que ce renouvellement de marché est particulier, puisqu'il s'agit de pallier la défaillance d'un de nos anciens prestataires privés. Il semble, en outre, que le personnel municipal en charge, normalement, de faire ce travail ne soit plus en mesure de le faire. J'ai voté pour ces attributions,

puisqu'il ne s'agissait pas, dans le cadre de cette commission, de s'exprimer sur la politique sociale de la ville.

Cela ne veut pas dire que je le referais, si la logique qui précède à ce marché n'est pas inversée à l'avenir. En effet, en écho à la réserve que j'ai émise en Commission d'Appel d'Offres et des réponses qui m'ont été apportées, il me faut m'expliquer. Bien entendu, je ne veux surtout pas déformer les propos qui ont été tenus, mais, en résumé, j'ai compris que votre majorité souhaite limiter le recrutement du personnel dédié à des tâches de nettoyage, car ces personnels seraient en souffrance, en fin de carrière.
C'est effectivement compréhensible, au vu de la pénibilité de ce travail. Fort de ce constat, vous estimez que les sociétés privées seraient mieux armées et les plus souples pour toujours disposer du personnel adéquat pour les tâches de nettoyage. Sur ce point, je ne suis pas en accord avec vous, mais je conviens que c'est un des terreaux de nos différences. J'estime au contraire que notre Collectivité doit continuer à assurer son rôle de détection et de formation des personnels peu qualifiés : une sorte de contribution sociale. Tout l'effort ne peut pas être supporté par les associations en insertion ou en travail adapté.

Nous devons prendre notre part. Certes, ces agents commencent par le bas, mais nous pouvons leur garantir des perspectives de formation et d'acquisition d'expérience pour les muter vers des tâches plus enrichissantes. À l'inverse, je ne crois pas que ce soit l'objectif prioritaire de la plupart des entreprises privées agissant dans ce secteur. Je suis donc inquiet d'une lente privatisation des tâches peu qualifiées et j'attends votre attention sur à ce sujet pour exprimer par le vote un avis qui cette fois sera purement politique.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Benoît PILET.

**Benoit PILET :** Juste pour préciser les propos que j'ai pu tenir lors de la CAO, que je reconnais dans la fidélité, mais dans l'analyse beaucoup moins. Il n'est pas question pour la Collectivité de suppléer à des métiers difficiles par des métiers privés, mais d'avoir la reconnaissance où la Collectivité à l'obligation d'accompagner l'agent jusqu'à la fin de sa carrière, de les maintenir dans des métiers sollicitants, fatigants, dans une situation où, avec tout l'accompagnement que peut faire la DRH sur le renforcement des compétences, les accompagner dans une démarche, c'est quasi parfois mission impossible.

La collectivité va devoir accompagner ces agents pour lesquels il est parfois inconcevable de changer de fonction, intellectuellement, parce qu'ils aiment ce qu'ils font, ils ont le désir de bien faire, le bonheur de se dire que, quand d'autres personnes vont prendre la relève du travail, le matin, l'espace sera propre. Ils ont la fierté de faire un travail bien fait, mais l'incapacité à un moment donné d'avoir des postures qui leur permettent de maintenir cette durabilité dans le service.

La DRH fait tout son travail. Il y a un an, c'était plus de 220 personnes qui étaient en accompagnement de reconversion, et cela peut demander des mois, voire des années d'acceptabilité de se dire que je ne peux plus faire mon travail non pas, parce que je ne suis plus bonne, mais parce que je ne peux plus le faire. Accepter qu'on ne puisse plus faire un travail, que cela soit dans la Collectivité ou ailleurs, c'est compliqué.

**Monsieur le Maire :** Il faut quand même prendre conscience que 2/3 du nettoyage est fait par des agents de la collectivité et 1/3 par le privé. Nous ne sommes pas dans un modèle qui consiste à considérer qu'il y a un système qui serait exclusif de l'autre. Nous pensons, au contraire, que nous avons besoin des deux, compte tenu aussi des amplitudes horaires, de la spécificité, du matériel dont nous avons besoin. L'ordre de grandeur de ce que la ville met en direct, c'est plus de 80 agents.

Quand vous prenez ces éléments, c'est plus de 2 millions et demi d'euros, en équivalent masse salariale, par rapport au 1 100 000 qui vous est proposé. Je pense que notre job est aussi de soutenir des entreprises d'insertion ou d'accompagner des entreprises privées sur une partie de leur activité et que, encore une fois,

ce n'est pas une bascule idéologique, c'est un complément par rapport aux besoins tel que cela a pu être exprimé et au dialogue social que nous avons en interne dans cette Collectivité.

Il peut y avoir d'autres visions et d'autres appréciations. Je ne veux juste pas que cela soit présenté comme étant une forme de choix idéologique, alors que ce n'est pas le cas.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-98 : le Conseil Adopte à la majorité***

***Abstentions : 5, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.***

**Délibération n° DEL-2021-99**

**ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat**

**Organisation du marché de Noël - Délégation de Service Public - Décision de principe**

*Rapporteur : Stéphane PABRITZ*

**EXPOSE**

Le marché de Noël est un élément phare de l'évènement Soleils d'Hiver pour le centre-ville. Il draine un large public, contribue à la dynamisation de l'offre commerciale du centre-ville et est une opportunité pour les commerçants d'Angers. Il nécessite une attention toute particulière pour rester attractif et pour la bonne exécution des interventions.

La Ville d'Angers souhaite maintenir le dynamisme du marché de Noël conçu pour répondre à une mission de service public en faveur du rayonnement de la Ville et de l'attractivité commerciale du centre-ville durant cette période importante pour le chiffre d'affaires des commerçants.

La délégation de service public arrivant à son terme le 31 mai 2022, il est nécessaire aujourd'hui de relancer la procédure pour la gestion et l'exploitation du marché de Noël.

La Ville d'Angers souhaite que le marché de Noël :

- soit conforté, et que son rayonnement régional soit développé,
- renforce l'attractivité du centre-ville durant les fêtes de fin d'année,
- dynamise le commerce sédentaire du centre-ville dans cette période cruciale pour le chiffre d'affaires des commerçants,
- réduise le nombre de chalets par rapport à la précédente délégation de service public,
- propose une offre diversifiée et de qualité pour le public,
- mette en décor et anime le centre-ville en cohérence avec le reste de la programmation,
- intègre au cœur de la manifestation des projets d'intérêt général,
- soutienne les circuits courts.

Ce contrat de concession aurait les caractéristiques d'un affermage.

La durée envisagée de la délégation de service public est de 3 ans à compter du 1er juin 2022, soit pour les éditions de Soleils d'Hiver 2022, 2023 et 2024.

Les principales caractéristiques des prestations demandées au délégataire, qui feront l'objet d'un document programme remis aux candidats, sont exposées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.

A l'issue de la procédure de publicité et de l'examen des offres par l'autorité territoriale, le conseil municipal sera amené à se prononcer, par une nouvelle délibération, sur la désignation du délégataire et sur l'approbation de la convention de délégation de service public qui devra prendre effet à compter du 1er juin 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L1121-1 du code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission consultative des services public locaux du 21 janvier 2021
Vu l'avis du comité technique du 21 janvier 2021,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve le principe du lancement d'une procédure de délégation de service public sur la gestion du marché de Noël.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités de publicité et de mise en concurrence prévues par la loi.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Stéphane PABRITZ :** L'actuelle Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du marché de Noël arrive à échéance le 31 mai 2022. Il convient d'approuver le principe de lancement d'une nouvelle procédure de DSP. La société 2A organisera, pour la dernière année de cette DSP, le marché de Noël 2021.

Il s'agit aujourd'hui de relancer une nouvelle DSP pour 3 ans (Noël 2022-2023-2024). La Ville d'Angers souhaite que le marché de Noël soit conforté et que son rayonnement régional soit développé :

- renforcer l'attractivité du centre-ville durant les fêtes de fin d'année,
- dynamiser le commerce sédentaire,
- réduire le nombre de chalets par rapport à la précédente DSP,
- proposer une offre diversifiée de qualité pour le public,
- soutenir les circuits courts.

Ce contrat de concession aurait les caractéristiques d'un affermage. Nous vous demandons d'approuver le principe d'une nouvelle DSP sur la gestion du marché de Noël.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Claire SCHWEITZER.

**Claire SCHWEITZER :** Comme évoqué en commission, je reste dubitative quant au format de la DSP auquel vous avez recours pour la location des chalets du marché de Noël. J'ai relu attentivement le rapport, nous avons échangé et je comprends vos arguments.

Cependant, certains commerçants locaux nous indiquent, chaque année, qu'ils ne peuvent accéder à ces chalets, car le prix à payer est trop prohibitif. Peut-être faudrait-il tout de même intégrer au cahier des charges une question de tarification progressive, localisée, ce qui est juridiquement et économiquement possible pour favoriser nos commerçants et artisans locaux.

Par ailleurs, si cette année le marché de Noël peut avoir lieu, au-delà d'un lieu de consommation, il faudra aussi en faire un lieu de culture et de solidarité. J'espère que nous pourrons travailler à cela dans les prochains mois.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Céline VÉRON.

**Céline VÉRON :** Un des axes importants du marché de Noel est le fait qu'il dynamise le commerce de centre-ville. Je me demandais si nous ne pourrions pas envisager d'essaimer quelques chalets dans les quartiers pour avoir non seulement le même effet sur les commerces de quartier, qui sont aussi en souffrance en cette période de crise, mais aussi pour retrouver des moments conviviaux entre habitants.

**Stéphane PABRITZ :** Concernant les chalets sur les quartiers, c'est plutôt une bonne idée. Nous avons commencé dans le centre-ville, Nous avons mis des chalets, l'année dernière, sur la place Molière, sur la place Sainte-Croix. Nous allons essayer d'équiper la place Saint-Eloi, puis après nous allons essayer d'élargir le périmètre.

Là, nous parlons d'une DSP qui se concentrera sur la place du Ralliement, la rue Lenepveu, la place du Pilori et après nous regarderons avec les pôles si nous pouvons effectivement placer deux ou trois chalets, ici et là. C'est une demande que j'ai de plusieurs quartiers.

Sur la culture et la solidarité, Mme SCHWEITZER, il y a des chalets qui sont à disposition de la Ville et, chaque année, nous regardons les propositions que nous avons pour y mettre de la culture, pour y mettre la solidarité. Nous proposons parfois, à certains commerçants, la gratuité des déchets quand ceux-ci viennent de commencer et nous regardons de quelle manière nous pouvons les aider.

**Monsieur le Maire :** Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-99 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-100**

**ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat**

**Association Les Vitrines d'Angers - Partenariat - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2021-2023 - Approbation**

*Rapporteur : Stéphane PABRITZ*

**EXPOSE**

Dans le cadre de sa politique pour favoriser la dynamique commerciale du centre-ville, la Ville a souhaité accompagner les actions récurrentes portées par l'association Les Vitrines d'Angers.

Afin de garantir un partenariat lisible et durable, la Ville et l'association ont décidé de s'engager pour les années 2021 à 2023 inclus sur des objectifs d'intérêt général et axés sur le développement du numérique.

La Ville et l'association partagent les objectifs suivants :

- contribuer à soutenir les commerces, notamment dans le cadre du contexte sanitaire actuel,
- favoriser la fréquentation du centre-ville et renforcer son attractivité,
- développer les outils numériques innovants d'information, de communication et de service valorisant le commerce de centre-ville,
- améliorer le confort d'achat pour les chalands,
- faciliter l'accueil et le dialogue avec les commerçants et les autres acteurs du commerce,

Sur cette base, l'association déclinera un plan d'actions autour des axes opérationnels suivants :

- la mise en place d'animations qui s'appuient sur les évènements locaux (premiers plans, Soleils d'hiver ...), et les temps forts commerciaux (soldes, fête des mères...),
- l'intégration du numérique dans ses supports d'information et de communication et l'appropriation par ses adhérents des nouvelles technologies, notamment avec le soutien de l'e-market place
- une offre de services auprès des commerçants destinée à développer la consommation dans le centre-ville,
- la volonté de tisser une relation de proximité avec les commerçants.

Ce soutien pourra être complété par des subventions exceptionnelles sur des opérations inédites.

Il est proposé de contribuer financièrement aux objectifs d'intérêt général de l'association Les Vitrines d'Angers à hauteur des subventions suivantes :

- Pour le soutien d'une place de marché (e-market place) : subvention d'un montant total de 120 000€
  En 2021 : 50 000 €, en 2022 : 50 000€, en 2023 : 20 000 €.

- Pour le soutien aux animations portées par l'association : subvention d'un montant total de 52 200€
  En 2021 : 17 400 €, en 2022 : 17400 €, en 2023 : 17400 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association Les Vitrines d'Angers.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention.

Attribue les subventions d'un montant total de 67 400 € pour l'année 2021, selon les modalités ci-dessus.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Stéphane PABRITZ :** Afin de garantir un partenariat lisible et durable la Ville d'Angers et l'association des vitrines d'Angers ont décidé de s'engager pour les années 2021 à 2023 inclus sur des objectifs d'intérêt général et axés sur le développement du numérique commercial.

Ce dispositif d'accompagnement à la transition numérique a déjà permis à de nombreux commerçants de compenser la contrainte des différentes mesures sanitaires et de confinement, par le biais du numérique. L'accélération de la maturité digitale doit se poursuivre.

Dans ces conditions, il vous est proposé de contribuer financièrement aux objectifs d'intérêt général de l'association des vitrines d'Angers à hauteur des subventions suivantes :

- pour le soutien d'une place e Market, une subvention d'un montant total de 120 000 euros sur 3 ans (en 2021, 50 000euros, en 2022 50 000 euros et en 2023, 20 000 euros) ;
- pour le soutien aux animations portées par l'association, une subvention d'un montant de 52 200 euros répartie également sur 3 ans (17 400 euros par an). Il convient de renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association les vitrines d'Angers.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Bruno GOUA.

**Bruno GOUA :** Nous avions ici exprimé notre opposition au soutien financier d'une place de marché privée. Ce soir, nous avons demandé de scinder en deux ces délibérations pour à la fois manifester notre soutien aux animations commerçantes et réaffirmer notre position en ce qui concerne la place de marché.

Je crois avoir compris, par rapport à ce que vous disiez sur une autre délibération, que quand c'était une seule entité, il était impossible de scinder la délibération. J'en prends acte et nous voterons contre cette délibération.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Arash SAEIDI.

**Arash SAEIDI :** Nous vous avions proposé, lors d'un précédent Conseil municipal, dans le cadre des activités qui contribuent à soutenir les commerces, notamment dans le contexte sanitaire que nous vivons, d'apporter un soutien aux livreurs à vélo qui travaillent dans des conditions difficiles et qui sont considérés

par la législation actuelle comme des entrepreneurs indépendants, ce que je regrette, mais l'état actuel des droits est celui-ci. Comme nous apportons un soutien à des entrepreneurs aux commerces, nous pourrions soutenir ces personnes, qui aident nombre de restaurateurs à continuer à avoir une activité dans la période, en leur créant un espace dédié qui permettrait de réparer leur vélo, faire de la prévention, leur donner un soutien juridique pour faire respecter leurs droits, un lieu de repos... Bref, la liste est longue. Je vous réitère cette proposition.

**Stéphane PABRITZ :** Pour répondre à M. SAEIDI, je suis en lien avec Uber Eats, depuis quelques semaines, pour analyser cette situation et leur demander de faire des propositions. Ce n'est pas à la Ville de faire ça, mais c'est plutôt aux entreprises. Nous sommes en train de travailler ensemble et je leur demande des solutions.

**Arash SAEIDI :** Je comprends la logique de ne pas vouloir remplacer Uber eats et je suis complètement d'accord sur le fait que c'est eux qui sont déficients et le gouvernement, puisque la législation, à chaque fois qu'il y a une avancée jurisprudentielle, essaye de contourner cette avancée jurisprudentielle.

Néanmoins, nous pourrions aider les personnes qui travaillent. C'est une action dirigée vers les personnes et en ne tenant pas compte de l'entreprise.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

**Jeanne BEHRE-ROBINSON :** S'en vouloir dévier le débat sur Uber eats, nous avons quand même une évolution où nous passons du livreur à vélo, des dernières années que l'on connaît, à des livreurs à scooter, voire des livreurs en voiture. Nous avons un certain nombre d'inquiétudes de riverains qui vivent dans l'hypercentre qui se trouvent insécurisés par un certain nombre de conduite. Nous avons contrôlé un certain nombre de livreurs qui n'avaient pas de lumière qui... C'est extrêmement difficile, aujourd'hui, et autant je peux entendre un certain nombre d'éléments sur la précarité et la précarisation de ces postes, mais nous avons aussi, aujourd'hui, un vrai devoir de sensibilisation à la sécurité routière et aussi aux incivilités que subissent un certain nombre de riverains.

**Monsieur le Maire :** Nous réévoquerons ce sujet, parce que nous sommes quasiment sur des positions renversées. Quand j'entends M. SAEIDI, je pourrais presque dire que nous n'allons quand même pas défendre la privatisation des profits et la collectivisation des dépenses, pour que des entreprises puissent maximiser leur résultat, en minorant leurs engagements sociaux.

J'ai du mal à comprendre qu'à l'arrivée, nous soyons en train de discuter que ce soit la Collectivité qui mette en charge ce qui relève potentiellement de l'employeur. Si je le fais pour cela, je vous fais confiance, je nous fais confiance pour que nous puissions trouver d'autres domaines d'activité dans lesquels nous pourrions considérer qu'il y aurait matière à ce que la Collectivité pallie des employeurs qui ne seraient pas tout à fait à la hauteur d'un point de vue social.

Je pense que c'est une pente qui ne peut nous amener qu'un certain nombre de difficultés, parce que nous ne sommes pas le gouvernement, parce que nous n'avons pas le levier législatif qui permettrait d'aller poser des obligations. Je préfère m'en référer à ceux qui sont dans des logiques de combats nationaux pour faire évoluer un certain nombre de droits. Je le comprends et je pense qu'il y a effectivement là un trou dans la législation dans lequel s'engouffre un certain nombre de sociétés.

Sincèrement, ce serait au contraire un encouragement à l'inaction et législative et sociale que de pallier à ce type de choses.

En ce qui concerne la délibération proprement dite, j'ai bien noté, M. GOUA, que vous préfériez ne pas du tout soutenir les vitrines d'Angers plutôt que de les accompagner dans ce qui est pourtant leur demande. Cette convention, c'est celle que souhaitent les vitrines d'Angers ; le développement de la marketplace,

c'est ce que souhaitaient les vitrines d'Angers. Nous, nous faisons confiance aux associations représentatives à partir du moment où elles nous demandent quelque chose qui, de surcroît, va dans le sens de ce qui nous semblait souhaitable dans le contexte de crise dans lequel nous sommes. Nous respectons la liberté associative et la représentativité de ce que cela représente.

Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-100 : le Conseil Adopte à la majorité***

***Contre : 5, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.***

***Abstentions : 5, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.***

**Délibération n° DEL-2021-101**

**ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat**

**Quartier Centre-Ville - Vitrines des magasins en passe d'être repris - Pose de vitrophanies - Convention type - Approbation**

*Rapporteur : Stéphane PABRITZ*

**EXPOSE**

La Ville d'Angers organise une campagne de promotion des artistes et souhaite ainsi conforter le dynamisme de son centre-ville, dont le taux de vacances commerciale est bas.

Cette campagne de promotion répond à plusieurs objectifs :
- Faire découvrir aux publics la richesse artistique du territoire,
- Favoriser la création dans l'espace urbain,
- Promouvoir la dynamique commerciale de centre-ville,

Des fac-similés des œuvres des artistes seront présentés en centre-ville sur les vitrines de magasins par la pose de vitrophanies micro-perforées.

Dans cette logique de découverte des richesses des artistes, la Ville d'Angers propose aux propriétaires de magasins en passe d'être repris d'accueillir une œuvre. Cette animation vise à contribuer au maintien de la vitalité commerciale dans les rues du centre-ville.

Il est ainsi proposé la mise en place d'une convention-type avec les propriétaires manifestant leur volonté de participer à ce dispositif.

Cette convention définit les conditions suivant lesquelles la Ville d'Angers est autorisée à utiliser à titre précaire et révocable, la vitrine du local commercial comme support de vitrophanie. Elle est établie, à titre gratuit, pour l'année 2021, à compter de la date de l'installation de l'adhésif et durant toute la durée de l'exposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve la convention-type à intervenir avec les propriétaires de magasins en passe d'être repris, relative à la pose de vitrophanies.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions à venir, ainsi que tout document relatif à cette convention-type.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Stéphane PABRITZ :** La Ville organise une campagne de promotion des artistes et souhaite conforter son centre-ville dont le taux de vacance commerciale est bas. Des fac-similés, des œuvres des artistes seront présentés en centre-ville sur les vitrines de magasin par la pose de vitrophanie en micro perforé. Dans cette logique de découverte de richesse des artistes, la ville d'Angers propose aux propriétaires de magasins, en passe d'être pris, d'accueillir une œuvre.

Cette animation vise à contribuer au maintien de la vitalité commerciale dans les rues du centre-ville. Il est ainsi proposé à la mise en place d'une convention type avec les propriétaires manifestant leur volonté de participer à ce dispositif. Nous vous demandons d'approuver la convention type à intervenir avec les propriétaires de magasins en passe d'être pris relatives à la pose de vitrophanie.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Arash SAEIDI.

**Arash SAEIDI :** Peut-être pourrions-nous, dans la période actuelle, étendre soit par vitrophanie aux commerces fermés administrativement, soit s'agissant des restaurants et des cafés peut-être mettre les œuvres en vrai derrière la vitrine, puisqu'il n'y a rien à cacher derrière. La vitrophanie, c'est l'objet de cacher les travaux. Beaucoup de restaurateurs seraient ravis d'accueillir des œuvres, dans ce cadre.

**Stéphane PABRITZ :** Le taux de vacance commerciale sur Angers est faible, voire très faible. Il ne s'agit pas de cacher quoi que ce soit. Nous avons fait une petite campagne de communication qui a été très appréciée avec eux. De là à mettre de la vitrophanie sur des restaurants en ne sachant pas la date de déconfinement, c'est prendre un risque, parce que cela coûte un peu l'argent. Tout le monde est prêt à être reconfiné.

**Monsieur le Maire :** Il se pourrait que, s'en aller faire de la vitrophanie qui a une durée plus longue, nous réfléchissions à des affiches en lien avec d'autres.

Nous passons au vote pour la délibération sur les vitrophanies. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

***Délibération n° DEL-2021-101 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-102**

**RAYONNEMENT ET COOPERATIONS -**

**Maison de l'Europe - Association Angers Jumelages -Angers International Welcome - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Benoit PILET*

**EXPOSE**

De nombreuses associations travaillent en lien avec la Ville d'Angers tout au long de l'année.

Il s'agit de partenariats qui permettent de mettre en place des actions et des manifestations au profit des Angevins mais aussi de partenaires des villes jumelles.

Afin de soutenir ces associations dans leur démarche de promotion du territoire angevin et dans leurs actions à Angers, il est proposé d'accorder les subventions de fonctionnement aux structures suivantes :

- Institut Confucius ..... 10 000 €
- Maison de l'Europe ..... 5 000 €
- Association Angers Jumelages ..... 5 000 €
- Association Parcours le monde ..... 5 000 €
- Angers International Welcome ..... 1 300 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Attribue des subventions de fonctionnement, versées en une seule fois, à chaque association suivante, pour un montant total de 26 300 €, détaillé comme suit :

- Institut Confucius ..... 10 000 €
- Maison de l'Europe ..... 5 000 €
- Association Angers Jumelages ..... 5 000 €
- Association Parcours le monde ..... 5 000 €
- Angers International Welcome ..... 1 300 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Benoit PILET :** Chaque année, nous versons des subventions pour des structures qui relèvent de l'international avec 5 associations, 5 salles et 5 ambiances pour 26 300 euros :

- Institut Confucius pour 10 000 euros ;
- Maison de l'Europe pour 5 000 euros ;
- Angers jumelages 5 000 euros
- Parcours le monde 5 000 euros ;
- 1 300,00€ pour la IW.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Marielle HAMARD.

**Marielle HAMARD :** Concernant le vote pour l'Institut Confucius, je voterai contre par soutien et solidarité au peuple ouïghour et j'invite toutes celles et tous ceux qui le sont également à montrer leur solidarité.

**Benoit PILET :** J'entends dans votre réflexion, Mme HAMARD, que, parce que l'Institut Confucius est sur le territoire et qu'il y a des représentants ici de la Ville d'Angers qui sont administrateurs de cet Institut, nous serions pour le soutien de ce que le peuple chinois peut faire subir aux Ouighours. Il n'en est absolument pas le cas le. Je pense que, en parlant au nom de tous les élus ici présents, nous ne pouvons que dénoncer ce que le peuple chinois ou, en tout cas, ses représentants élus, avec beaucoup de guillemets, démocratiquement peuvent faire subir aux Ouighours.

Aujourd'hui, l'Institut Confucius n'est absolument pas un organe politique du parti central chinois. C'est une association administrée par des administrateurs issus de collectivités publiques, de l'UCO ou de la CCI, avec une libre administration sur laquelle nous n'avons eu aucune censure du RANBAM qui est le ministère de l'Éducation en Chine.

L'Institut Confucius est reconnu par la richesse de l'offre culturelle et de l'offre d'enseignement qu'il apporte aux jeunes. L'année dernière, l'institut a été de nouveau reconnue comme le meilleur institut ayant le meilleur résultat au HSK qui permet aux étudiants ligériens d'accéder à des bourses pour aller faire des études en Chine, tous frais payés pratiquement. On pourrait dire que c'est l'état chinois qui va payer pour laver le cerveau des petits français. Je ne pense pas, car ils sont libres de faire ce qu'ils veulent là-bas tout comme l'alliance française a la capacité d'offrir des bourses, dans le monde entier, pour que nous puissions aller découvrir la culture française.

Nous sommes au niveau de l'institut Confucius régulièrement interpellés pour des exactions au Tibet, auprès des Ouigours. Nous ne faisons pas de politique nationale avec institut Confucius, mais nous faisons de l'animation locale. Il y a d'autres instances pour faire effectivement reconnaître toutes les malversations qu'il peut y avoir dans le monde.

Angers a la chance de pouvoir siéger, pour la première fois, au Conseil de l'Europe. Si Angers a été choisi, c'est aussi pour sa capacité à reconnaître ce qu'est une démocratie. J'ai pu, personnellement, m'insurger sur la Turquie qui a rompu la convention d'Istanbul contre les violences faites aux femmes, la semaine dernière. Il y a d'autres instances où nous pouvons faire de la politique nationale ou internationale, mais pas au sein de l'institut Confucius qui reste local.

**Monsieur le Maire :** Nous avons eu cet échange à l'occasion de l'hypothèse ou du possible vote d'un vœu par notre Conseil municipal. Je vous ai rappelé mon souhait que le Conseil municipal ne se prononce pas sur des questions de relations internationales, compte tenu de la difficulté que nous avons sur un certain nombre de sujets à pouvoir nous faire aussi une opinion de manière très claire.

J'ai néanmoins écrit à Jean-Yves Le Drian, en qualité de maire, pour faire part de notre émotion et de notre condamnation contre les crimes contre l'humanité commis en Chine contre les Ouïghours, compte tenu de la multiplicité des témoignages qui nous remontent. Je comprends votre émotion, elle est renforcée en plus par le fait que, au lieu de faire en sorte de faire varier sa ligne, la Chine a décidé de multiplier les sanctions contre ceux qui ont été des lanceurs d'alerte de cette situation, en les multipliant contre des diplomates, des élus, des chercheurs, au cours de ces dernières semaines. Tout cela projette une réalité sur ces violations des droits de l'homme particulièrement acérées.

Je nous invite à faire attention à ne pas précisément condamner un lieu qui est un lieu de culture, qui est un lieu d'apprentissage de la langue... Est-ce que cela veut dire que, demain, si nous désapprouvons la

politique américaine, il faudra que nous soyons sur la pointe des pieds dans le cadre de notre jumelage avec Austin. Est-ce que cela voudra dire que, après-demain, nous utiliserons les quelques subventions que nous sommes susceptibles de verser dans le cadre du développement pour aller vérifier que les puits qui sont creusés au Niger avec notre aide, le financement d'un certain nombre d'actions qu'il peut y avoir ailleurs dans le monde, sont conditionnés à des décisions, ou à des valeurs, ou à des prises de position que nous attendrions.

Je nous appelle à être intact dans notre indignation, mais pour autant à maintenir des moyens de financement à un institut qui a été implanté sur notre territoire. Il aurait pu l'être ailleurs. Cela a été un choix des élus de la Ville d'Angers de faire en sorte que cet institut s'implante à Angers plutôt qu'à Nantes. Cela a été l'œuvre conjointe de Jacques AUXIETTE et de Jean-Claude ANTONINI. Je vous demande de bien mesurer que ce n'est pas en votant une subvention à l'institut Confucius qu'évidemment nous acceptons les exactions qui ont été commises d'une quelque manière que ce soit. Nous pouvons tout à fait tenir le discours qui consiste à les dénoncer et, dans le même temps, ne pas priver les Angevins qui apprennent le chinois ou, tout simplement, de manière plus large, la diffusion de la culture chinoise qui est extrêmement riche auprès de notre population. Je pense que c'est l'ouverture qui permet de faire progresser la cause des droits de l'homme et pas la fermeture.

Nous passons au vote. Je considère qu'indépendamment de l'institut Confucius, les autres délibérations peuvent être passées en même temps et que je n'ai pas besoin de les distinguer. Je les passe toutes, sauf l'institut Confucius. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Nous arrivons sur l'institut Confucius. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-102 : le Conseil Adopte à la majorité***

***Contre : 5, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD.***

***Abstentions : 5, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER.***

**Délibération n° DEL-2021-103**

**SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé**

**Association Le Rire Médecin - Attribution de subvention**

*Rapporteur : Richard YVON*

## EXPOSE

Créée en 1991, l'association Le Rire Médecin est l'association pionnière des clowns à l'hôpital. Ses missions sont détaillées comme suit :

- Aider les enfants hospitalisés à lutter contre la maladie et la douleur,
- Créer du lien avec les familles,
- Accompagner le travail du personnel hospitalier : faciliter les soins et aider à la thérapie,
- Sensibiliser à la bientraitance en hôpital.

L'association intervient dans 47 services de pédiatrie, dans 16 hôpitaux en France et propose chaque année 83 000 spectacles personnalisés aux enfants et à leurs familles. 104 comédiens-clowns professionnels interviennent.
Elle intervient depuis 2014 au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) d'Angers dans 3 services de pédiatries : les urgences, la neuropédiatrie et l'oncohématologie. 9 comédiens-clowns se relaient. Deux duos de comédiens-clowns interviennent toute l'année 2 fois par semaine. L'association a signé en 2014 une convention de partenariat avec le CHU.
Pour faire face à la situation sanitaire, l'association a développé différentes initiatives : chaîne Youtube, vidéos, visiocall clown – enfant et famille.
Afin de soutenir l'intervention des clowns de l'association Le Rire Médecin qui participe à l'accès aux soins et au soutien des enfants, des familles et des professionnels, il est proposé d'attribuer à l'association Le Rire Médecin une subvention de 1 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

## DELIBERE

Attribue une subvention de 1 000 €, versée en une seule fois, à l'association Le Rire Médecin.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Richard YVON :** Il s'agit d'une délibération pour octroyer une subvention de 1 000 euros à une association qui s'appelle « le rire médecin » qui intervient au sein des centres hospitaliers dans les services de pédiatrie et plus particulièrement au CHU d'Angers, aux urgences, en neurologie, en hématologie où

neuf comédiens clowns se relaient, toute l'année 2 fois par semaine. Ils ont adapté leurs activités depuis 12 mois avec l'initiative de chaîne YouTube et d'autres vidéos.

**Monsieur le Maire :** Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-103 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-104**

**SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé**

**Centre de Santé Mentale Angevin - Maison des Adolescents/Association Soins Santé/Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé - Avenants aux conventions pluriannuelles ou annuelles d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention**

*Rapporteur : Richard YVON*

**EXPOSE**

Les conventions annuelles d'objectifs entre la Ville d'Angers et le Centre de Santé Mentale Angevin d'une part, avec l'Association Soins Santé, et avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS pôle Maine-et-Loire) d'autre part sont arrivées à échéance le 31 décembre 2020.
Compte tenu de la situation pandémique actuelle qui n'a pas permis aux associations de développer de nouveaux projets de nature à modifier les termes des conventions, il est proposé pour chacune d'elle un avenant visant à prolonger les conventions d'un an selon les mêmes conditions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le CESAME.

Approuve l'avenant annuelle d'objectifs avec l'Association Soins Santé,

Approuve l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectif avec l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS pôle Maine-et-Loire),

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire à les signer.

Attribue au CESAME une subvention annuelle de fonctionnement de 25 000 €, versée en une seule fois.

Attribue à l'Association Soins Santé une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 17 000€, versée en une seule fois.

Attribue à l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS pôle Maine-et-Loire), une subvention annuelle de fonctionnement de 14 600 €, versée en une seule fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Richard YVON :** Il s'agit d'un avenant à une convention pluriannuelle qui avait été déjà approuvée et où, à cause de la mise en sommeil de l'activité de ces associations, à cause de la crise sanitaire, nous demandions à pouvoir reporter leurs subventions à l'année 2021.

C'est la maison des adolescents qui est un établissement bien connu, situé dans le centre d'Angers, qui accueille tous les adolescents en questionnement, mais pas que, et ceux qui sont aussi en souffrance. Pour vous donner un ordre d'idée et pour rejoindre vos diagnostics précédents, leur délai d'attente est passé de deux semaines à six semaines. Nous vous parlons des adolescents, c'est-à-dire les 15-25 ans.

Nous vous proposons de leur attribuer une subvention annuelle de 25 000 euros versée en une fois.

Ensuite, nous avons l'association « soins santé » qui est une association portée par des professionnels de santé libéraux et qui ont une activité santé au cœur des quartiers. Ils interviennent dans le contexte que nous connaissons avec une demande de subvention de fonctionnement de 17 000 euros.

Enfin, une subvention pour l'Instance Régionale d'éducation et de promotion de la santé qui a des actions en vue de favoriser les bons comportements pour une subvention annuelle de fonctionnement de 14 600 euros.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-104 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-105**

**SANTE PUBLIQUE - Prévention et promotion de la santé**

**Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales - ADAPEI 49 - Avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'objectifs - Approbation - Attribution de subvention**

*Rapporteur : Richard YVON*

**EXPOSE**

L'Association ADAPEI 49 est gestionnaire de 30 établissements, services ou dispositifs en Maine-et-Loire, qui accueillent des enfants, adolescents et adultes présentant des handicaps.

Esca'l est un service de l'association de l'ADAPEI 49 depuis le 1er janvier 2013 après avoir été une association autonome. Le service Esca'l a pour objectif de favoriser le développement de l'autonomie et de la vie sociale à travers différentes activités (loisirs, culture, sport), d'accompagner l'usager dans la gestion de ses loisirs et de faciliter la rencontre avec l'autre en milieu ordinaire.

Esca'l accompagne les personnes handicapées dès 3 ans dans des conditions spécifiques d'accueil et d'encadrement pour ses différentes activités (1 animateur pour 3 enfants, 1 animateur pour 4 adultes).

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec l'ADAPEI de 2018 à 2021. Elle prend fin au 31 décembre 2021. Il y a lieu de modifier l'article 10 pour préciser les modalités de soutien de la ville d'Angers.

Il est proposé d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 20 300 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 02 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve l'avenant n°2 à la convention signée en 2018 avec l'ADAPEI 49.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à le signer.

Attribue une subvention annuelle de fonctionnement de 20 300 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Richard YVON :** Une association bien connue sur le territoire angevin qui œuvre au plus près des publics pour lutter contre l'isolement. Il s'agit de leur attribuer une subvention annuelle de fonctionnement de 20 300 euros.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-105 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-106**

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -**

**Association "Les Amis du Chat Libre" - Gestion des chats libres et errants - Attribution de subvention**

*Rapporteur : Anita DAUVILLON*

**EXPOSE**

L'association « Les Amis du Chat Libre » est une association sur Angers créée en 2010 et reconnue d'intérêt général depuis 2014. Elle intervient sur le quartier de Belle-Beille.

Dans le cadre des campagnes de capture des chats libres et errants et des actions menées par l'association sur le quartier de Belle-Beille, un partenariat entre la Ville d'Angers et « Les Amis du Chat Libre » a été mis en place par une convention signée le 8 avril 2019.

Pour l'aider à organiser ces campagnes de capture, et à couvrir une partie des frais liés à l'identification et aux soins vétérinaires, notamment la stérilisation des chats libres et errants capturés, il est proposé d'attribuer à l'association « Les Amis du Chat Libre », une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 mars 2021

**DELIBERE**

Attribue à l'association « Les Amis du Chat Libre », une subvention de 1 500 € versée en une seule fois.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Anita DAUVILLON :** À Angers nous continuons les campagnes de capture et de stérilisation. C'est pour cela que nous soutenons l'association des amis du chat libre qui est une association sur Angers créée en 2010 est reconnue d'intérêt général, depuis 2014.

Elle intervient essentiellement sur le quartier de Belle-Beille. Dans le cadre de ces campagnes de capture des chats libres et errants, des actions sont menées par l'association sur ce quartier et un partenariat entre la Ville d'Angers et les amis du chat libre a été mis en place par une convention signée en avril 2019.

Pour l'aider à organiser ces campagnes et à couvrir une partie des frais liés à l'identification et aux soins vétérinaires, notamment la stérilisation des chats libres et errants capturés, il est proposé d'attribuer à l'association les amis du chat libre une subvention de 1 500 euros, au titre de l'année 2021.

Je voulais saluer le travail remarquable de ces associations envers le bien-être animal qui est effectué sur le terrain, et je rappelle que l'association des amis du chat libre a été lauréat du dernier budget participatif pour le projet des abris pour les animaux.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Claire SCHWEITZER.

**Claire SCHWEITZER :** Ces associations font un travail exceptionnel avec peu d'argent et beaucoup de bénévolat et il faut les saluer. Des actions pour les soutenir sont envisageables et je souhaiterais que, lors d'un prochain Conseil, nous puissions les mettre en débat.

J'ai dans l'idée que nous pourrions mener une campagne massive de promotion de la vaccination et de la stérilisation, de faire un effort un petit peu plus particulier au niveau de notre Collectivité pour subventionner des bons de stérilisation, des partenariats avec des vétérinaires ou une école vétérinaire pour proposer un dispensaire aux personnes les plus précaires, leur permettant d'accéder à des soins de qualité pour leur animal de compagnie, ce que certaines villes entreprennent.

La prévention est ici, comme ailleurs, primordiale et elle ne peut qu'améliorer la situation des chats et de leur maître en l'occurrence.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Anita DAUVILLON.

**Anita DAUVILLON :** Pour répondre à Mme SCHWEITZER, nous sommes en train de travailler, avec les associations pour les divers sujets qu'elle vient d'évoquer, par rapport à la vaccination. Je suis désolé mais d'en parler, mais c'est vrai que c'est plus compliqué. Nous sommes allés sur le terrain pour la capture des chats et je vous assure que ce n'est pas facile de les capturer. Cela veut dire les relâcher dans leur milieu et ensuite les recapturer pour les vaccinés, c'est quand même un peu compliqué. Nous essayons de trouver des solutions et d'y réfléchir.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-106 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-107**

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Pilotage de la politique**

**Association "Ceux de Verdun" - Association "Le Souvenir Français" - Attribution de subventions**

*Rapporteur : Karine ENGEL*

**EXPOSE**

Lors des cérémonies commémoratives, les associations de porte-drapeaux sont sollicitées et assurent une représentation officielle.

Les deux associations « Ceux de Verdun », ainsi que « Le Souvenir Français », sollicitent la ville pour le financement d'un nouveau drapeau.

Ainsi, il est proposé l'attribution de subventions à ces deux associations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Attribue les subventions pour un montant total de 1000 € aux associations suivantes et réparties comme suit :

- Association « Ceux de Verdun » : 350 €
- Association « Le Souvenir Français » : 650 €

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Karine ENGEL :** Il s'agit d'une attribution de subventions à deux associations « Sud Verdun » et « le Souvenir français ». Celles-ci possèdent de très anciens drapeaux et elles font partie de l'association des porte-drapeaux qui assure une présentation officielle à toutes les cérémonies nationales.

Ces drapeaux feront l'objet d'une subvention d'un montant de 1 000 euros, avec 350€ adressés à l'association sud Verdun et 650 euros à l'association Souvenir français, sachant que cela représente la moitié du montant de ce drapeau.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-107 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-108**

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Pilotage de la politique**

**Lycée Henri Bergson - Parrainage Economie, Commercial, Option Scientifique (ECS) - Année 2020-2021 - Attribution de subvention**

*Rapporteur : Karine ENGEL*

**EXPOSE**

La Ville d'Angers a été sollicitée, par le Lycée Henri Bergson, pour soutenir l'opération Parrainage Economie, Commercial, option Scientifique (ECS).

Les deux événements principaux sont :
- Une rencontre des parrains professionnels et des filleuls étudiants,
- Un passage des oraux blancs.

L'objectif du challenge est d'amener de futurs étudiants à se préparer, face à un jury, aux oraux des concours d'entrée aux grandes écoles de commerce. Afin de donner aux étudiants du Lycée Bergson les plus belles chances de réussir ces épreuves déterminantes, de nombreux partenaires et professionnels de Maine-et-Loire, implantés dans le tissu économique territorial, se sont engagés dans cette démarche, en acceptant de parrainer un étudiant et en lui apportant un accompagnement au cours de sa formation.

L'opération Parrainage ECS est reconnue satisfaisante, tous les étudiants de l'année dernière étant été admis en école. Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 500 €, en complément du fonds Be.mECèneS, qui permettra de financer les frais d'inscription aux écrits et les frais liés aux oraux d'admissibilité, pour les élèves en difficulté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Attribue une subvention de 500 €, versée en une seule fois, au Lycée Henri Bergson, à Angers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Karine ENGEL :** Il s'agit d'une continuité de soutien à parrainage économique commercial avec option scientifique du lycée Bergson. Ce sont des rencontres entre des parrains et des futurs étudiants pour les accompagner dans leurs oraux, mais aussi financièrement dans leurs inscriptions, dans les frais d'inscriptions aux écrits et les frais liés aux oraux d'admissibilité pour les élèves en difficulté.

Nous renouvelons cette opération qui fonctionne très bien avec un parrainage réussi pour ces élèves qui ont pour la plupart intégré ce qu'ils souhaitaient. C'est une subvention de 500 euros.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-108 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Délibération n° DEL-2021-109**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Direction Générale**

**Direction Générale - Droit à la formation des Conseillers municipaux**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE*

**EXPOSE**

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité précise les conditions dans lesquelles les élus locaux bénéficiaient d'un droit à la formation. C'est dans ce cadre que le Conseil municipal a approuvé, par délibération du 25 mai 2020, l'enveloppe budgétaire inscrite au Budget principal 2020 pour le droit à la formation des Conseillers municipaux.

Après quelques mois, il s'avère aujourd'hui nécessaire de préciser le dispositif et les modalités d'utilisation de l'enveloppe budgétaire inscrite annuellement, notamment afin de garantir une équité de traitement entre l'ensemble des Conseillers municipaux.

En l'espèce, chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation pour participer à une formation en lien direct avec l'exercice de son mandat.

Il est proposé que l'enveloppe budgétaire annuelle inscrite au Budget principal pour le droit à la formation des Conseillers soit portée à 70 000 €.

L'utilisation de cette enveloppe budgétaire annuelle sera réalisée de manière égalitaire entre l'ensemble des élus, sur l'ensemble du mandat, sur une base théorique de 1 200 € par élu et par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2021

**DELIBERE**

Approuve l'inscription d'une enveloppe budgétaire annuelle de 70 000 € pour le droit à la formation des Conseillers municipaux.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

**Jean-Marc VERCHERE :** Nous bénéficions d'un droit à la formation pour assumer nos mandats et c'est dans cet esprit que le Conseil municipal a voté dans son budget 70 000 euros, une enveloppe pour l'ensemble des élus que nous sommes.

Pour autant il paraît intéressant, en ce début de mandat, de clarifier la façon dont nous pouvons utiliser ces sommes. Il vous est proposé d'indiquer que chaque élu bénéficie, chaque année, d'un droit à formation de 1 200 euros ; lequel droit est reportable, pendant le mandat, d'une année sur l'autre pour permettre, par exemple, une formation un peu plus longue ou plus coûteuse, pour peu qu'il s'agisse de formation auprès d'organismes agréés pour les élus.

Ce sont 1 200 euros reportables pour le même élu et aussi mutualisables par groupe d'élus d'une même sensibilité, ou de la majorité, ou de la minorité. L'objectif est de faciliter le recours à cette formation.

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***Délibération n° DEL-2021-109 : le Conseil Adopte à l'unanimité***

**Commission Finances du jeudi 18 mars 2021**
**Conseil municipal du 29 mars 2021**

**LISTE DES DECISIONS DU MAIRE**
**PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

| | | *Date de la décision* |
|---|---|---|
| | **CULTURE ET PATRIMOINE** | |
| DM-2021- 34 | Définition des prix de vente des ouvrages vendus dans la librairie boutique du Musée des Beaux-Arts et aux comptoirs de vente des musées. | 05/02/2021 |
| DM-2021- 49 | Demande d'une aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Département de Maine-et-Loire pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 60 | Sollicitation d'une subvention aussi élevée que possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la sculpture « La Vierge à l'enfant » | 18/02/2021 |
| DM- 2021- 61 | Contrat de prêt avec la Communauté de communes Terres de Chalosse, concernant le prêt de deux œuvres présentées lors de l'exposition « Des Bars et des histoires » | 18/02/2021 |
| DM- 2021- 62 | Contrat de mise à disposition à titre gracieux de la salle Claude Chabrol à la compagnie Zig Zag Création | 18/02/2021 |
| DM- 2021- 63 | Contrat de prêt avec la Ville de Beaugé-en-Anjou, concernant deux œuvres présentées lors de l'exposition « 1421-2021. 600ème anniversaire de la bataille de Beaugé » | 18/02/2021 |
| DM- 2021- 64 | Contrat de prêt avec la Fondation Cassa dei Risparmi, Corso Garibaldi de la Ville de Forli en Italie pour le prêt d'une œuvre présentée lors de l'exposition « Dante. La vision de l'Art de Giotto à Picasso » | 18/02/2021 |
| DM- 2021- 66 | Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, pour la révision du calendrier des versements réalisés par la Cité de la musique | 19/02/2021 |

| | | |
|---|---|---|
| | **BATIMENTS** | |
| DM- 2021- 39 | Convention avec l'association Des Collectifs Desjardins pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, situés 25 rue Villebois Mareuil d'une superficie de 157.49 m², pour une durée de 3 ans | 09/02/2021 |
| DM- 2021- 40 | Convention avec l'association UATL pour la mise à disposition de locaux situés 14 boulevard Jean Sauvage d'une superficie de 202.14 m², pour une durée de 1 an à titre gratuit | 09/02/2021 |
| DM- 2021- 41 | Convention avec l'association Alcooliques Anonymes pour la mise à disposition de locaux situés 14 boulevard Jean Sauvage d'une superficie de 133.11 m², pour une durée de 1 an à titre gratuit | 09/02/2021 |
| DM- 2021- 42 | Convention avec l'association CLUB EPA pour la mise à disposition de locaux situés 14 boulevard Jean Sauvage d'une superficie de 169.14 m², pour une durée de 1 an à titre gratuit | 09/02/2021 |
| DM- 2021- 43 | Convention avec l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE pour la mise à disposition de locaux situés 14 boulevard Jean Sauvage d'une superficie de 202.14 m², pour une durée de 1 an à titre gratuit | 09/02/2021 |
| DM-2021- 44 | Convention avec l'association Union Départementale des Associations Fédérées pour le Don du Sang Bénévole du Maine-et-Loire pour la mise à disposition de locaux situés 14 boulevard Jean Sauvage d'une superficie de 133.11 m², pour une durée de 1 an à titre gratuit | 09/02/2021 |
| DM- 2021- 45 | Bail conclu avec Mesdames Prunelle THOMINE-DESMAZURES, Callie DUBREIL, Monsieur Tom DEBUIRE (colocataires) pour la mise à disposition d'un appartement situé 2 rue Franklin Roosevelt d'une superficie de 148,07 m², pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer mensuel de 775 €, et des charges d'un montant de 75 € | 09/02/2021 |
| DM- 2021- 46 | Convention d'occupation précaire avec Madame Emilie MAUSSION pour la mise à disposition d'un garage, lot n°36 situé 27 bis rue des Banchais, pour une durée de 3 ans moyennant une redevance mensuelle de 60 € | 09/02/2021 |
| DM- 2021- 50 | Avenant n°1 avec la Société SARL LBE pour l'exonération de la redevance lié à la mise à disposition de locaux situés Quai des Carmes, d'un montant de 1 807.96€ | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 51 | Avenant n°1 avec la Société SARL LBE pour l'exonération de la redevance lié à la mise à disposition de locaux situés boulevard Marc Leclerc, d'un montant de 4 649.03 € | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 52 | Convention avec Angers Loire Métropole (ALM) pour la gestion d'un terrain d'une superficie de 1 551 m², situé au lieu-dit Tartifume, Route de Cantenay-Epinard, pour une durée de 10 ans. | 15/02/2021 |

| | | |
|---|---|---|
| DM- 2021- 53 | Convention avec l'association Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts d'Angers pour la mise à disposition de locaux situés 14 rue Pocquet de Livonnières et 6 rue Emile Bordier d'une superficie de 415.06 m², d'une durée de 3 ans à titre gratuit | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 54 | Convention avec Angers Nantes Opéra pour la mise à disposition de locaux situés 26 avenue Montaigne d'une superficie de 278,63 m² pour une durée de 3 ans à titre gratuit | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 55 | Avenant n°1 avec l'association de gestion du C.N.A.M en Pays de la Loire pour proroger la mise à disposition des locaux situés 35 rue de la Barre, pour une durée de 5 mois | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 56 | Convention avec l'association AFEV 49 pour la mise à disposition de locaux situés 38 bis avenue Pasteur d'une superficie de 115.12 m², d'une durée de 3 ans à titre gratuit | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 57 | Avenant n° 1 avec l'association TDS Voyage pour la mise à disposition de locaux situés 4 allée des Baladins, visant à modifier la désignation des locaux et la Redevance | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 58 | Avenant n°1 avec l'Association des Habitants du Quartier du Haut-des-Banchais pour la mise à disposition de la salle municipale Henri Corneau, visant à modifier la désignation des locaux, la redevance et la durée de la convention | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 59 | Convention avec ALM pour la gestion d'un local situé 46 boulevard Gaston Ramon d'une superficie de 1 014 m², pour une durée de 10 ans | 15/02/2021 |
| DM- 2021- 65 | Convention avec ALM pour la mise à disposition de locaux situés 54 rue Eugénie Mansion, d'une superficie de 134.78 m² pour une durée de 3 ans à titre gratuit | 18/02/2021 |
| | **SOLIDARITE** | |
| DM-2021- 67 | Convention tripartite avec la Préfecture de Maine-et-Loire et l'association départementale de Protection Civile, afin d'organiser la mobilisation de la salle Montaigne dans le cadre du plan hiver 2020-2021, et dans la perspective d'une activation du niveau jaune | 24/02/2021 |
| DM- 2021- 33 | Sollicitation d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers solidaires », pour deux projets participatifs présentés au festival Boule de Gomme qui a lieu au Centre Jean Vilar | 05/02/2021 |
| DM-2021- 35 | Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat via le programme S du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR), pour l'acquisition de gilets pare-balles de protection pour les agents de la Police Municipale nouvellement recrutés | 09/02/2021 |
| DM-2021- 36 | Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat via le programme S du FIPDR, pour le déplacement des caméras de vidéo protection sur plusieurs sites | 09/02/2021 |

| | | |
|---|---|---|
| DM-2021- 37 | Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat via le programme S du FIPDR pour le renouvellement des caméras piétons | 09/02/2021 |
| DM-2021-38 | Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat via le programme S du FIPDR, pour le renouvellement des terminaux portatifs de radio communication | 09/02/2021 |
| DM-2021- 48 | Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat via le programme S du FIPD pour la réalisation du projet des classes Justice et les actions de sensibilisation et d'éducation auprès des enfants et de leurs parents | 11/02/2021 |
| | **VOIRIE ET ESPACES PUBLICS** | |
| DM-2021 - 47 | Convention avec l'association APIVET et ALM pour l'installation et l'entretien de conteneurs destinés à la collecte de textiles, sur le domaine public, à titre gratuit, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de 6 ans | 09/02/2021 |
| DM-2021 - 68 | Accord de confidentialité avec la société Sixence Engineering dans le cadre de l'appel à projet « Ponts Connectés », pour une durée de 3 ans | 24/02/2021 |
| | **FINANCES** | |
| DM-2021 - 69 | Reconduction de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire Grand Ouest, d'un montant de 5 000 000 € pour une durée d'un an | 24/02/2021 |

| N° de marché / AC | Types Marché | Objet du marché | Libellé des lots ou lot unique | Entreprise attributaire | Code postal | Ville | MONTANT ANNUEL ou ESTIME |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 21 014 01 | S | Transport des angevins ayant des difficultés à se déplacer lors des élections politiques | Lot unique | TITI FLORIS SCOP | 44700 | ORVAULT | 28 450 |
| 21 015 01 | S | AMO Recherche Action de la place des femmes dans les espaces publics | Lot unique | Anne LABROILLE / Lucille BIARROTTE | 75006 / 92120 | PARIS / MONTROUGE | 28 275 |
| 21 016 01 | T | GS CLAUDE MONET ET JULES VERNE - Travaux de désamiantage | Désamiantage | JUSTEAU 3D | 49700 | LOURESSE ROCHEMENIER | 32700,82 |
| 21 018 01 | PI | Prestation de catalogage direct, sur place et livres en main de fonds d'imprimés en caractères latins de Louis Germain, du fonds Daniel Duclaux, et du fonds de François Avril. | Lot unique | CodeX | 49610 | Mozé-sur-Louet | 24 986,00 |
| 21 019 01 | PI | Missions d'ordonnancement, pilotage et Coordination pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire Gérard Philipe à Angers | Lot unique | TECHNIQUES ET CHANTIERS | 49000 | ANGERS | 56 000,00 |
| 21 020 01 | S | Maintenance du parc des 5 classeurs rotatifs Electroclass | Lot unique | ELECTROCLASS | 77600 | BUSSY St GEORGES | 8 000,00 |
| 21 021 01 | S | DESHERBAGE VAPEUR DE SURFACES PAVEES, PLACES ET TROTTOIRS SUR LA VILLE D'ANGERS | Lot unique | DPE | 49530 | OREE D'ANJOU | 38 288,72 |

**Questions diverses**

**Claire SCHWEITZER :** J'ai assisté à la réunion publique en ligne organisée par la Ville sur le sujet du réaménagement des places Kennedy et de l'Académie. J'ai également, comme chaque membre du Conseil municipal, était destinataire du courrier de l'association des habitants de la Blancheraie.

La démarche de concertation se veut participative et il faut donc, à mon sens, que nous entendions les observations et les inquiétudes des habitants de ce quartier, en particulier sur le sujet du parking à silo, que nous avons déjà abordé ici, mais qui semble avoir progressé depuis notre dernier conseil sur le sujet.

Ce qui me perturbe, tout autant que les habitants de ce quartier, c'est l'apparente fermeté du projet qui paraissait encore il y a peu ouvert sur le débat.

Sur quelle étude fondez-vous la décision d'installer un parking à silo dans ce quartier ? Avons-nous des éléments concrets ? Est-ce que le cabinet, chargé de l'étude de réaménagement, aura la possibilité tout au long de son étude et des concertations de proposer des aménagements alternatifs ?

**Monsieur le Maire :** Nous sommes dans le temps de l'étude. La piétonnisation ne se discute pas et elle va donc nous conduire à supprimer des places. Elle est simple en ce qui concerne la place Kennedy ; elle est plus complexe en ce qui concerne les abords immédiats de l'église Saint-Laud, la place de l'Académie et la manière d'aller organiser les choses.

L'enjeu, pour nous, est de reconstituer ces places, dont je ne connais pas le nombre, à la minute où nous parlons, de manière très précise, à l'intérieur d'un ouvrage qui permette de tenir compte à la fois de cette reconstitution, mais également de ce que pourraient être les besoins, demain, liés à une valorisation plus forte des collections qui sont à l'intérieur du Château.

Le temps de la concertation va précisément servir d'abord à déterminer ce que peuvent être les besoins. Vous avez relayé la prise de position d'une association, il y en a d'autres : les amis ou les habitants de la cité, une partie des commerçants qui vont exprimer des positions exactement et diamétralement opposées au sujet de ce parking que celles que vous venez de relayer.

Tout l'enjeu va être, une fois que nous aurons recensé les besoins liés à cette évolution et, potentiellement, ce que pourraient être tout court les places dont nous aurions besoin pour l'avenir, de déterminer la forme, le gabarit, la jauge de cet ouvrage.

Il va de soi que de ce point de vue il y a de multiples options : des options de taille, des options de forme. Cela va être un des enjeux de la concertation, dans laquelle nous sommes, que de préciser, au fur et à mesure du temps, les caractéristiques que cet ouvrage pourrait avoir.

Nous sommes au début du processus, nous aurons des options qui vont nous être présentées au début de l'été, qui, elles-mêmes, vont ensuite repartir avec des allers-retours. Nous aurons l'occasion de préciser et repréciser toute une partie de tout ça.

La parole est à Yves AUREGAN.

**Yves AUREGAN :** Ce qui est discutable, c'est la taille, etc., mais ce n'est pas le principe d'un parking ?

**Monsieur le Maire :** Le principe a été écrit noir sur blanc dans notre programme municipal. Nous avons précisé que nous souhaitions piétonniser et faire en sorte de reporter ces éléments ; je vous invite à vous y référer, si vous avez le moindre doute. Si vous nous amenez des alternatives crédibles ; nous ne sommes pas des gens obtus ou fermés. Simplement, ce que vous avez retenu, c'est la prise de position de l'association des amis ou de l'avenue de la Blancheraie.

Nous avons d'autres expressions, parfois de la part de certains habitants de cette même avenue, qui n'aimeraient pas si nous ne faisions pas de parking, que nous nous retrouvions avec davantage de saturation de leur propre rue qui, aujourd'hui a retrouvé une quiétude, depuis qu'elle a été rendue payante, à la demande d'ailleurs des habitants de cette rue.

Je vous renvoie aussi aux autres expressions : celles des commerçants, des habitants de la cité qui eux nous disent, à un moment, que si nous avons des gens qui viennent nous voir, des amis, des clients ; on ne peut pas ne pas avoir d'offres de parking à proximité. Ils expriment, avec beaucoup de force et de détermination, la position exactement opposée à celle que vous êtes en train de décrire.

Nous sommes dans cette phase de concertation et les caractéristiques, la forme seront évidemment à discuter, d'abord sur la base des analyses de trafic qui vont nous être indiquées, puis ensuite par rapport aux solutions qui pourront être proposées.

Je précise que notre volonté serait de faire réaliser ce projet en in house, en utilisant ALTER Services. C'est donc que la discussion, si nous devions aller là-dessus, irait au-delà de la concertation, puisque nous aurions la main sur la forme que cela pourrait prendre et sur la manière dont tout cela pourra être envisagé.

**M. le Maire** – Vous avez reçu la liste des décisions et la liste des marchés à procédure adaptée que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L 2122-22 ainsi que le procès-verbal du 25 mai 2020, 29 juin 2020, 20 juillet 2020, 28 septembre 2020, 26 octobre 2020. Je vous demande de m'en donner acte.

***Liste des décisions : Le Conseil municipal prend acte.***

***Liste des MAPAS : Le Conseil municipal prend acte.***

***Procès-Verbal du 25 mai 2020, 29 juin 2020, 20 juillet 2020, 28 septembre 2020, 26 octobre 2020. : Le Conseil municipal prend acte***

**La séance est levée à 22 heures 41**

| Le secrétaire de séance | Le Maire |
| --- | --- |
| M. Roch BRANCOUR | Christophe BÉCHU |